This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 461678

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817
LIBRARIES

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
1817

Georges Berger
Souvenir de la Ecole du
Dimanche d'Annières
1er Janvier 1878.

UN MARTYR DU DÉSERT

JACQUES ROGER

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ DES LIVRES RELIGIEUX
DE TOULOUSE.

TOULOUSE, IMPRIMERIE A. CHAUVIN ET FILS, RUE DES SALENQUES, 28.

UN MARTYR DU DÉSERT

JACQUES ROGER

RESTAURATEUR DU PROTESTANTISME DANS LE DAUPHINÉ
AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

ET SES COMPAGNONS D'ŒUVRE

(1675-1745)

PAR

DANIEL BENOIT

PASTEUR

« Sous la croix le triomphe. »
(Devise des Eglises du Désert.)

TOULOUSE
SOCIÉTÉ DES LIVRES RELIGIEUX
DÉPÔT : RUE ROMIGUIÈRES, 7

1875

10 1259 - 190

La plupart des documents qui m'ont servi pour ce travail sont inédits. J'exprime ici toute ma reconnaissance à M. le pasteur Eugène Arnaud, de Crest, qui m'en a communiqué plusieurs, entre autres un mémoire étendu et très-intéressant du pasteur Daniel Vouland sur le Dauphiné (Bibliothèque de Genève, ms. de Court, n° 17, vol. B). Cette relation embrasse la période comprise entre la Révocation et l'année 1736, et m'a beaucoup servi pour les premiers chapitres de cette biographie. D'autres amis ont bien voulu seconder mes récherches à la bibliothèque de Genève, et transcrire à mon intention plusieurs lettres inédites de Roger. On verra enfin que j'ai consulté la plupart des ouvrages anciens

cent mille environ — purent s'échapper, et l'émigration, qui priva la France de ses plus utiles enfants, fut une source de prospérité pour les pays qui les accueillirent.

Ceux qui, moins heureux, restèrent en France, furent considérés, par une fiction étrange, comme gagnés tous à la religion dominante. On les appela les *nouveaux convertis*, les *nouveaux réunis* ou les *nouveaux catholiques*. Malheur à eux s'ils témoignaient ouvertement leur sympathie pour la Réforme. Ils étaient aussitôt traités de *relaps* et exposés aux peines les plus sévères. Des prédicateurs se répandaient dans les provinces infectées de l'hérésie de Calvin. Ils s'efforçaient d'attirer ou de retenir dans le bercail ces brebis toujours indociles ; et, comme s'ils comptaient peu sur les moyens ordinaires de conversion, ils se faisaient accompagner des missionnaires bottés qui obtenaient par la violence ce que la persuasion n'avait pu faire. Les dragons surent trouver des arguments nouveaux en faveur de la messe et du culte des saints, et cette mission d'un nouveau genre, due à l'esprit inventif de Marillac, l'intendant du Poitou, laissa sur son passage des marques indélébiles de ses excès.

La province du Dauphiné avait accueilli avec

empressement, dès les premiers jours de la renaissance évangélique, les apôtres de la foi nouvelle. Il s'y organisa bientôt des Eglises nombreuses et florissantes. Leur nombre s'élevait à plus de soixante et dix à la veille de la révocation, sans parler de deux cents annexes, et l'on ne comptait pas moins, dans la province, de quatre-vingt à cent mille protestants. Aussi fut-elle particulièrement éprouvée par la persécution. On lui fit payer cher la gloire d'avoir donné le jour à Guillaume Farel et à Daniel Chamier. Elle fournit une longue page au martyrologe protestant. Les plus fermes furent pendus ou roués vifs; les autres condamnés à ramer sur les galères du grand roi. On enferma les femmes à la conciergerie de Grenoble, dans la tour de Crest ou dans l'hôpital de Valence, dirigé par l'infâme d'Hérapine et qu'illustra la constance admirable de Blanche Gamond. Plusieurs de ces femmes héroïques subirent le dernier supplice. De leur nombre fut Louise Moulin de Beaufort. Condamnée en 1687 à être pendue devant la porte de sa maison « pour crime d'assemblée, » elle réclama comme une suprême faveur, au pied de la potence, la liberté d'offrir une dernière fois le sein à son nourrisson, et « elle mourut ensuite, » disent nos

relations, « en louant Dieu avec une fermeté au-dessus de son sexe. » Quant aux enfants, les garnisaires les forçaient d'abjurer, puis on les envoyait dans les couvents achever leur éducation.

Mais quelque zèle qu'ils missent dans l'accomplissement de leur tâche, les convertisseurs étaient loin de voir le succès couronner leurs efforts. S'ils obtenaient des adhésions extérieures, les cœurs n'étaient pas gagnés. Les nouveaux convertis, selon l'expression d'un historien hostile à la Réforme, étaient « de nouveaux catholiques mal convertis; » et tel d'entre eux, après avoir fait le matin acte de présence à la messe, lisait le soir en cachette la vieille Bible du foyer et retrempait sa foi dans les austères enseignements du saint Livre. Ecoutons l'aimable et spirituelle Mme de Sévigné nous dépeindre en termes indignés la ténacité de ces rebelles : « M. de Grignan, » écrivait-elle au comte de Bussy, « a fait un voyage d'une fatigue épouvantable dans les montagnes du Dauphiné pour séparer et punir les misérables huguenots qui sortent de leurs trous et qui disparaissent comme des esprits dès qu'ils voient qu'on les cherche et qu'on veut les exterminer. Ces sortes d'ennemis volants ou invisibles don-

nent des peines infinies et qui, au pied de la lettre, ne sauraient finir ; car ils disparaissent en un moment, et, dès qu'on a le dos tourné, ils ressortent de leurs tanières (1). » Le Camus, évêque de Grenoble, nous initie à son tour à tous les désagréments que les *nouveaux convertis* causaient au clergé : « Quand on croit les avoir calmés, les lettres qu'ils reçoivent de Genève les raniment. Ils espèrent, ou qu'une guerre étrangère ou que la fuite dans le printemps les mettra en liberté. Leurs psaumes, les gloses de leurs Bibles et les livres de leurs ministres les fortifient, et l'on ne voit pas le moyen de les leur ôter. Ils font de petites assemblées secrètes où ils lisent quelques chapitres de leurs Bibles, leurs prières, et ensuite le plus habile leur fait quelque entretien ; en un mot comme ils faisaient à la naissance de l'hérésie (2). »

Ces aveux sont significatifs et rendent un hommage involontaire à la fermeté de nos pères. Ils étaient persécutés, non vaincus ; la malveillance et la haine qu'ils inspiraient venaient se briser contre le bouclier d'une foi sûre d'elle-

(1) Lettre du 16 mars 1689.

(2) Lettre à Barillon, évêque de Luçon. *Bulletin*, t. III, p. 580.

même. Ils avaient confiance en des temps meilleurs, dans un avenir qu'ils croyaient rapproché et qui devait, espéraient-ils, dévoiler aux yeux de tous leur innocence. Une complainte inédite du temps exprime bien, dans sa forme incorrecte et naïve, l'affliction de l'Eglise privée de ses conducteurs en même temps qu'elle montre sa confiance inébranlable dans les promesses de Dieu. En voici quelques strophes :

Seigneur, regarde nous en bas,
Protége-nous de ta main droite ;
Seigneur, aie compassion
De notre pauvre religion.

On a chassé tous nos pasteurs ;
Ils sont bannis hors de la France.
Tous nos pasteurs s'en sont allés
Et les troupeaux sont égarés.

Il en est bien resté quelqu'un
Qui sont là-bas dans les Cévennes ;
Ils se rendent dedans les bois
Pour enseigner les saintes lois.

La sainte Ecriture nous dit :
« Quittez vos biens, je vous en prie,
Quittez vos parents et amis
Pour aller servir Jésus-Christ. »

Ni pour ceci, ni pour cela,
Enfants, ne perdons point courage.
Tout en dépit de l'Antichrist,
Restons enfants de Jésus-Christ.

En effet, aux termes de l'édit, les pasteurs qui refusèrent de se convertir, durent quitter le royaume dans un délai de quinze jours, sous peine des galères. Plus de six cents d'entre eux s'exilèrent, emportant sur la terre étrangère l'éternel regret de la patrie. Que devinrent leurs troupeaux? Livrés à eux-mêmes, ceux que la persécution n'avait pas complétement dispersés virent bientôt les plus graves désordres se produire dans leur sein. L'incendie allumé dans les Cévennes ne se propagea pas dans le Dauphiné. Ici, malgré quelques résistances individuelles, point de soulèvement armé; mais le prophétisme y trouva un sol favorable et s'y développa rapidement. Les montagnes de Dieulefit et de Saôu furent le centre de ce mouvement, et l'histoire conservera les noms du gentilhomme verrier du Serre et de la bergère de Crest, Isabeau Vincent, surnommée la belle Isabeau. Ce n'est pas ici le lieu de raconter leur histoire, ni de chercher une explication aux phénomènes étranges qui se produisirent alors. Ils furent dus en partie à l'exaltation du sentiment religieux, aux excès de l'imagination impressionnable de ces populations des campagnes, à l'habitude qu'elles avaient de nourrir leur piété de la lecture des

livres prophétiques de l'Ancien et du Nouveau Testament. Mais après avoir dit tout cela, on n'a pas tout dit. Certains faits inexplicables échappent à l'analyse et semblent marqués du doigt de Dieu.

Quoi qu'il en soit, à l'époque où commence notre récit, les beaux jours du prophétisme avaient pris fin. C'était le *fanatisme* qui l'avait remplacé. Des prédications désordonnées attiraient encore au désert des foules considérables; mais elles perdaient de plus en plus tout caractère religieux, et la Réforme française, déjà si compromise par la persécution, était entraînée, par ses propres excès, vers une ruine imminente.

C'est alors qu'un homme parut dans le Dauphiné pour conjurer ce péril et rassembler les troupeaux dispersés. Jacques Roger fit pour cette province ce qu'Antoine Court, avec des dons plus éminents, allait entreprendre, quelques années plus tard, en Languedoc et dans les Cévennes; mais il eut la gloire de le précéder dans cette œuvre de restauration, et il couronna par le martyre une longue vie tout entière consacrée aux travaux de l'apostolat. Longtemps il fut seul à travailler au relèvement des Eglises du Dauphiné. Quinze mille protestants

à peine ayant émigré sur les quatre-vingt mille ou cent mille que comptait cette province, c'est en définitive au service d'une grande partie de la population protestante du Midi que Roger consacra ses soins pendant près de quarante ans. De plus, son nom se trouve mêlé à tous les événements importants de notre histoire religieuse durant cette période : c'est lui qui présida les deux premiers synodes nationaux du désert; et cependant, que de protestants ignorent, je ne dis pas seulement les travaux, mais le nom même de cet éminent serviteur de Dieu ! J'ai essayé de tirer le martyr de Grenoble de cet oubli immérité et de tracer une esquisse rapide de ses travaux et de ses souffrances. Avec lui j'ai évoqué de la tombe, en même temps que les figures austères de ses compagnons d'œuvre, tout un peuple de confesseurs et de martyrs. La contemplation de ces mâles caractères n'est pas sans profit, en nos jours d'affaissement moral, pour ceux qui, non contents d'admirer l'héroïsme des ancêtres, veulent s'efforcer d'imiter leur foi en voyant l'issue de leur vie; et volontiers nous nous associons à ces belles paroles d'un éminent coreligionnaire : « Puisque la France, à côté de l'étroit ascétisme ou de la longue hypocrisie du grand siècle, a pu enfanter tant

de martyrs, qu'elle sache enfin se parer de ses aïeux et réclamer d'eux sa descendance. Pour nous, leurs fils et leurs indignes héritiers, c'est d'eux, ne l'oublions jamais, que nous avons hérité cette austère croyance qui soutint les forçats aux galères, les bannis dans l'exil, les femmes sous la torture et sous l'outrage, et nous pouvons dire à la France : « Ce furent tes pères dans la foi, voudras-tu toujours les renier (1)? »

(1) Rosseeuw-Saint-Hilaire, *Ce qu'il faut à la France*, étude historique, p. 92.

UN MARTYR DU DÉSERT

JACQUES ROGER

I

1675-1711

Premiers travaux de Roger dans le Dauphiné. — Le fanatisme. — Guet-apens à Grane. — Voyage en Languedoc. — Il prend du service dans l'armée royale. — Course missionnaire au val de Trièves. — L'aventurier Chapon. — Dangers à Die et à Beaufort.

Jacques Roger naquit vers 1675 (1), à Boissières, village situé non loin de Nîmes, dans la Vaunage, cette petite Canaan, comme l'appelaient nos pères. On montre encore la maison où il vit le jour ; mais les détails nous man-

(1) Et non en 1665 comme le disent quelques historiens. — Malgré des recherches actives à la mairie de Boissières, nous n'avons pu retrouver la date précise de sa naissance. Le registre des actes de baptêmes pour l'année 1675 fait défaut.

quent sur sa famille et sur son enfance. Nous savons seulement que ses parents étaient fabricants de bas, et qu'il avait appris lui-même ce métier. A la suite des persécutions, dont la révocation fut le signal, il quitta la France, en 1696, et vint chercher, à l'âge de vingt et un ans, un asile à l'étranger. Il séjourna douze ans en Suisse et en Allemagne. Dans ces pays, où l'Evangile avait jeté de profondes racines, il fut mis en relation avec des hommes distingués et pieux qui exercèrent une heureuse influence sur sa vie religieuse. A leur contact, sa piété se développa et s'affermit. Aussi, vivement préoccupé du triste état des Eglises de sa patrie, résolut-il de rentrer au milieu d'elles et de se consacrer à leur service. Le ministère sous la croix exerçait sur lui un attrait puissant. Il s'ouvrit de son projet au professeur Bénédict Pictet, de Genève, le pieux auteur de la *Théologie chrétienne*, et de tant d'autres ouvrages édifiants. Cet homme dévoué lui avait toujours témoigné une grande bienveillance, et, sur ses conseils, il rentra en France, en 1708, et choisit le Dauphiné pour théâtre de ses travaux.

Roger se mit à visiter aussitôt les nombreuses localités situées dans la vallée de la Drôme, où

se trouvaient autrefois des Eglises florissantes. Mais quels changements survenus depuis quelques années ! La persécution, semblable à un vent d'orage, avait tout dévasté sur son passage. Les religionnaires du Dauphiné étaient comme des troupeaux sans bergers, et, à défaut de pasteurs fidèles, ils suivaient quelques personnes du peuple, qui, dépourvues d'une piété véritable, les retenaient pourtant autour d'elles au moyen d'un langage exalté et fortement empreint des couleurs bibliques. Quelques femmes fanatiques, au nombre de sept ou huit, voulant marcher sur les traces de la célèbre Isabeau, réunissaient des assemblées considérables, et prétendaient leur annoncer le conseil de Dieu. Elles étaient secondées par deux prophètes nommés Bosméand et Jolicœur. Ce dernier avait essayé, quelques années auparavant, de provoquer dans le Dauphiné et le Vivarais, un soulèvement semblable à celui des Cévennes. Il se tenait, à cette époque, dans les îles du Rhône, près de Lavoulte et du Pouzin, au milieu des pêcheurs presque tous protestants qui conduisaient des passagers nocturnes d'une rive à l'autre. Il y présidait des conciliabules belliqueux, et entretenait des intelligences secrètes avec les chefs camisards.

On comprend que l'arrivée de Roger dut éveiller chez de telles personnes plus d'une prévention. Il ne cachait pas, en effet, sa sympathie pour l'ordre et la discipline, ni son désir de rétablir sur leur ancienne base les Eglises de ce pays. Mais pour ne pas compromettre son œuvre par trop de précipitation, il n'attaqua pas directement le fanatisme, et sut louer le zèle et les efforts de ceux qui se donnaient le nom de prophètes tout en s'efforçant de neutraliser leur influence. Il avait soin de montrer, par des preuves qu'il demandait à la fois au raisonnement et à l'Ecriture, qu'on ne devait pas regarder comme inspirés tous ceux qui prétendaient l'être. De pareils discours furent mal accueillis par une population surexcitée. Plusieurs Eglises refusèrent de le recevoir. Seules, quelques personnes sensées et les vieillards qui avaient gardé le souvenir des pasteurs régulièrement consacrés, approuvèrent sa conduite.

A ces difficultés déjà si grandes s'ajoutaient des obstacles d'une autre nature. La malveillance de certains catholiques n'était pas endormie, et pour arriver à leurs fins, la ruse leur paraissait plus sûre que l'attaque ouverte. Un personnage déguisé, qu'on soupçonna plus tard

d'être un jésuite, se faisait passer pour un prédicateur protestant. Il convoqua à Grane, petit village situé près de la Drôme, non loin de Loriol, une grande assemblée à laquelle il invita tout particulièrement les autres prédicants du Dauphiné. Son but était de les faire prendre ou tuer. Heureusement l'éveil fut donné, mais pas assez tôt toutefois, pour empêcher près de quatre-vingts personnes de tomber dans le guet-apens. Elles furent arrêtées et enfermées dans la tour de Crest.

On comprend que cette opposition, qui lui venait à la fois du clergé et des protestants exaltés, devait rendre bien difficile le ministère de Roger. D'où venait-il, d'ailleurs, et pouvait-on compter sur cet étranger ? Ne fallait-il pas plutôt se tenir à son égard dans une prudente réserve ? Quoi qu'il en soit, le fidèle ouvrier ne se découragea point, et il desservit pendant une année quatre ou cinq Eglises qui avaient appris à le connaître et qui surent apprécier ses services.

Mais, rapproché comme il l'était de son pays et de sa famille, le plus grand désir de Roger était de les revoir après de si longues années d'absence. Les circonstances ne lui permirent pas cette fois de réaliser son dessein. Il partit,

cependant, et touchait presque au but de son voyage, lorsqu'il trouva près de Nîmes les chemins occupés par de nombreux détachements de soldats. Un soulèvement des Camisards avait provoqué le déploiement de cette force armée. Les allures du prédicant leur parurent suspectes, et il prévit le moment où on l'arrêterait. Comment échapper à ce danger? Roger s'y prit assurément d'une singulière façon. Renonçant à son projet, il s'enrôla comme volontaire dans l'armée. Cette résolution audacieuse ne le servit qu'à demi. On le mit d'abord aux arrêts au corps de garde, puis on le conduisit devant le duc de Roquelaure, gouverneur du Languedoc. Ignorant l'œuvre qu'il accomplissait dans le Dauphiné, celui-ci ne l'interrogea que sur son retour des pays étrangers. Roger convint qu'il avait séjourné quelque temps à Genève; mais peu satisfait de ses réponses, le duc l'incorpora dans le régiment de l'Ile-de-France. Il n'y resta heureusement que quelque mois. A Saint-Jean-de-Maurienne, en Savoie, il trouva le moyen de s'échapper, et il se hâta de rentrer dans son champ de travail.

Ses amis de la vallée de la Drôme le reçurent à bras ouverts, et quoiqu'il eût encore à discuter avec Jolicœur et Bosméand, il vit peu à peu

se dissiper les préventions qu'on avait contre lui. Il reconnut avec joie que c'était la faim de la Parole de Dieu qui rassemblait des foules considérables autour de ces prédicateurs improvisés et sans autorité morale, et il augura favorablement du progrès de l'Evangile dans ces contrées. Vers la fin de 1709, un protestant zélé, Pierre Meffre, le conduisit dans plusieurs Eglises qu'il n'avait pas encore visitées. Il fit aussi, à la même époque, la connaissance de Martel, le seul prédicateur qui repoussât les idées exagérées des fanatiques. Ces trois serviteurs de Dieu unirent leurs efforts, et ils virent bientôt avec joie leurs coreligionnaires se grouper autour d'eux et le fanatisme s'affaiblir graduellement.

Mais, animé comme il l'était, d'un zèle infatigable, Roger voulut connaître dans toute son étendue le vaste champ de travail qu'il s'était assigné. Il partit donc, en 1710, pour le Trièves, petit canton enfermé dans les montagnes du haut Dauphiné et qui a Mens pour chef-lieu. Il trouva dans cette contrée intéressante, où la Réforme avait jeté de profondes racines et qui a donné le jour à Froment, le hardi prédicateur de la place du Molard, à Genève, un grand nombre de fidèles avides d'entendre la Parole

de Dieu. Mais ici encore les esprits étaient en effervescence. Un aventurier des environs de Die, nommé Chapon, avait essayé, dans des vues intéressées, de provoquer au milieu d'eux un soulèvement armé. Trompés par ses faux rapports et ceux de quelques hommes de son caractère, le duc de Savoie et les Hollandais, alors en guerre avec Louis XIV, convaincus que les protestants de ce pays étaient disposés à prendre les armes comme ceux des Cévennes, lui avaient envoyé de l'argent. Ils espéraient, par ce moyen, opérer une diversion et obliger Louis XIV à dégarnir de troupes la frontière. Roger fit aisément comprendre à ses coreligionnaires la gravité et l'imprudence d'une pareille entreprise; et Chapon, irrité, disparut emportant une forte somme d'argent que des protestants trop crédules lui avaient confiée.

Roger put annoncer l'Evangile à de grandes foules. Un des services qu'il présida, réunit de quatre à cinq mille personnes. Mais des assemblées aussi considérables attiraient l'attention des catholiques. L'une d'elles fut surprise et dispersée par quelques-uns d'entre eux qui avaient à leur tête le prieur de Mens, et le prédicateur n'échappa que par miracle. Ces diverses raisons le décidèrent à retourner dans le

bas Dauphiné. Mais son voyage ne s'effectua pas sans de nouveaux dangers. Il dut marcher toute une nuit sous une pluie torrentielle. Près de Die, il faillit se noyer en traversant une rivière, et pour éviter les soldats que le projet de Chapon avait attirés dans ces quartiers, il fut obligé de s'engager dans des chemins détournés et difficiles.

Roger retrouva, dans la vallée de la Drôme, les mêmes sympathies et la même opposition qu'il y avait laissées. S'il voyait le zèle et la foi se développer chez les fidèles, d'autre part la haine de ses ennemis grandissait chaque jour. C'est ainsi que deux catholiques des environs de Beaufort jurèrent de le prendre mort ou vivant, et le poursuivirent sans relâche pendant quatre mois. Un matin, le pasteur, surpris dans sa retraite, fut à portée de leurs armes, et il ne dut son salut, après Dieu, qu'à une fuite rapide. Mais le courage et la foi du fidèle témoin de Jésus-Christ étaient à la hauteur de tous ces périls, et, durant un ministère qui devait se prolonger encore trente-quatre ans, « sous la croix des afflictions, » nous le verrons, avec une respectueuse admiration, mettre chaque jour au service de son Maître un zèle infatigable qui se jouait des difficultés.

II

1711-1715

Emigration de plusieurs Dauphinois. — Mission de Roger auprès des seigneurs de Berne. — Il séjourne en Suisse et dans le Wurtemberg. — Ses services comme aumônier. — Sa consécration au saint ministère. — L'Eglise de Mariensdorf lui adresse vocation. — Roger retourne dans le Dauphiné.

A l'époque où nous sommes arrivés, les gouverneurs se mirent à exécuter les édits avec une rigueur inouïe, et les protestants étaient sous la terreur. Un grand nombre d'entre eux, poussés à bout, quittèrent le royaume et allèrent grossir le nombre des réfugiés. Plusieurs Dauphinois se fixèrent à Neuchâtel (1). C'étaient : Moïse Marcel, de Crupies; Daniel Second, de

(1) *Bulletin*, t. I, p. 465.

Mens; Denys Long, Samson Charbonnier, de Montélimar; Henri Bertrand, de Nyons; Jean Vernet, René Lauzon, Etienne Marchié, Jeanne Gras, de Dieulefit; François Chabaud, Danie Chabanel, Louis Poyas, de Valence; Jacques Fuzier, François Astié, de Beaumont; Moïse Montoison, de Chabeuil; Bernard Bessonnet, de Loriol; Suzanne Bouvier, de Montmeyran, et tant d'autres dont nous pourrions citer les noms. Ils étaient de tout état et de toute condition. Dans leur nombre se trouvaient des avocats et des laboureurs, des médecins et des négociants, des riches et des pauvres. Tous nourrissaient le secret espoir de revoir encore la pierre du foyer. Combien furent trompés dans leur attente!

Au milieu de ces pénibles circonstances, ceux qui restaient tournaient avec espérance leurs regards vers les pays protestants. D'eux seuls, pensaient-ils, après Dieu pouvait leur venir le secours. Vers la fin de l'année 1711, quelques protestants du Dauphiné, au nombre desquels se trouvait Génac de Beaulieu, gentilhomme de Crest, députèrent Roger auprès des seigneurs de Berne. Il devait les prier de plaider, auprès des cours protestantes, engagées dans la guerre pour la succession d'Espagne, la cause

des protestants de France, afin qu'elles massent pour eux, dans le traité qu'elles sur le point de conclure avec Louis XIV berté de conscience. Roger se rendit d'a Genève et alla voir le professeur Pictet. C ne comptant pas sur le succès de ses dém l'engageait à retourner en France ; mais puté voulut remplir jusqu'au bout sa mis se rendit à Berne.

Cette ville, qui fut au seizième siècle boulevards de la Réforme, avait ouve empressement ses portes aux sujets pros Louis XIV. A la suite de la révocation, deux cents familles s'y établirent, et une ration française s'y organisa en 1689. El sit pour inspecteurs trois pasteurs refu quelques anciens, et le directeur en fu Hollard, ministre de l'Eglise française d et l'un des membres les plus disting corps des pasteurs (1). Ce fut à eux que s'adressa tout d'abord, et ils lui mén une audience auprès des seigneurs de Leurs Excellences lui donnèrent acte de cution de sa mission en promettant

(1) Weiss, *Histoire des réfugiés protestants de Fra* p. 207.

aux différentes Eglises d'Allemagne, afin que la même requête, présentée par plusieurs corps ecclésiastiques, eût un résultat plus assuré.

Roger, satisfait du résultat de sa mission, en écrivit à ses amis du Dauphiné. Il leur exprimait en même temps le regret qu'avaient éprouvé les seigneurs de Berne de n'avoir pas vu signées les lettres qui l'accréditaient auprès d'eux. M. de Beaulieu et ses amis se hâtèrent d'écrire au vénérable consistoire de Berne. Ils lui disaient qu'il se trouvait encore près d'un million de protestants dans le royaume, et que pour l'encouragement et l'édification des troupeaux dispersés, il serait bon qu'un des ministres réfugiés leur adressât chaque mois une lettre pastorale. Le célèbre Basnage, qui habitait la Hollande, se chargea de ce soin. Ils envoyaient aussi un placet pour le ministre d'Etat à Versailles ; mais « de pieux et habiles politiques, » dit la Relation de Vouland, « ne trouvèrent pas à propos de le faire parvenir à son adresse. » Enfin, la lettre parlait en ces termes de Roger : « Permettez, Messieurs, que nous prenions la liberté de vous recommander le sieur Roger dont la piété est si recommandable et dont le zèle ardent a produit des fruits excellents, dignes de tous vos soins. » Ainsi accrédité, Ro-

ger ne resta pas inactif. Il établit un commerce épistolaire entre les protestants de France et ceux du dehors, et trouva même des correspondants jusqu'en Angleterre, grâce à la société établie à Londres pour la propagation de l'Evangile dans les Indes, avec laquelle il fut mis en relation. Cet échange de lettres eut des résultats précieux. Il montra aux nations étrangères que les protestants de France n'étaient pas tous fanatiques ou convertis, et que l'arbre de la Réforme poussait encore dans ce pays des jets vigoureux.

L'hiver de 1711 se passa au milieu de ces démarches. Le printemps venu, notre infatigable évangéliste voulut retourner en France et reprendre le cours de ses travaux. MM. Hollard et de Saussure, dont il appréciait l'amitié et les conseils, l'en dissuadèrent. Ils avaient conçu une estime particulière pour lui, et ils voulaient savoir, avant de lui permettre de les quitter, dans quel état se trouvaient en France les affaires de la religion. Ils craignaient que leur protégé ne courût trop de risques en y rentrant. On leur répondit, en effet, qu'il serait bon que Roger attendît encore quelque temps. Sur ces entrefaites, la guerre de Suisse éclata. Elle fut provoquée par l'abbé de Saint-Gall, qui,

désireux de suivre l'exemple de Louis XIV et comptant, d'ailleurs, sur l'appui de ce prince, manifesta l'intention d'enlever à ses sujets réformés du Tockenbourg les libertés dont ils avaient joui jusqu'alors. Ces mesures violentes produisirent dans les cantons évangéliques une grande fermentation. De toutes les chaires de Berne, de Zurich, de Genève, de Lausanne, s'élevèrent des prières en faveur des opprimés; « et quand l'excès de l'oppression, » dit M. Weiss, « eut fait éclater la révolte en 1712, Berne et Zurich s'empressèrent de faire cause commune avec les rebelles, tandis que les cinq cantons catholiques se déclarèrent pour l'abbé de Saint-Gall (1). » Le concours des réfugiés devenait nécessaire aux cantons pretestants, et Roger les engagea lui-même à offrir leurs services à leurs bienfaiteurs. Il fut leur intermédiaire auprès du conseil de guerre et les accompagna même, en qualité d'aumônier. « Les réfugiés, » dit l'auteur déjà cité, « payèrent noblement de leur sang l'hospitalité qu'ils avaient reçue, et leur dévouement héroïque contribua à l'heureuse issue de la journée de Villmergen qui contraignit les cinq cantons à signer la paix d'Arau. »

(1) Weiss, ouvrage cité, t. II, p. 234.

Après la campagne, M. de Saussure et les autres ministres réfugiés conduisirent Roger auprès de Leurs Excellences qui lui accordèrent des témoignages nombreux de leur bienveillance, puis il fut introduit devant le Consistoire suprême où se trouvait M. Hollard. « Quelles sont vos intentions? » lui demanda ce vénérable corps. « De poursuivre mes études en vue du ministère, » répondit le prédicant dauphinois, « puisqu'on ne trouve pas à propos que je retourne en France. » Alors on lui dit que Leurs Excellences étaient disposées à pourvoir à son entretien, mais que deux considérations s'opposaient à ce qu'il fût reçu ministre. La première, c'était que Roger, ne connaissant pas les langues originales des Livres saints, ne pouvait, au terme des règlements ecclésiastiques, recevoir l'imposition des mains. comme s'il n'avait pas acquis ce droit par trois années d'un ministère fidèle, entouré de périls et accompagné de bénédictions! On craignait, enfin, si l'on consacrait un ministre pour la France, de s'attirer des affaires avec ce redoutable voisin. Roger répondit avec dignité : « Je ne désire pas qu'à mon occasion l'ordre établi soit rompu, ni que la vénérable république, dont j'ai reçu tant de faveurs, s'attire le moindre reproche à mon sujet. » Il resta,

néanmoins, près de deux ans encore à Berne, et profita de son séjour dans cette ville fertile en ressources pour compléter ses connaissances bien imparfaites et prendre quelques leçons de théologie. Il prêcha même une fois dans l'Eglise française sur un texte que lui donna M. de Saussure.

Les appréhensions de Berne avaient-elles un fondement sérieux? La France était-elle aussi redoutable que Leurs Excellences semblaient le craindre? Il est permis d'en douter. Le grand roi humilié, vaincu, obligé de traiter avec les puissances protestantes, que la révocation avait enrichies d'hommes et d'argent, signa en 1713 la paix d'Utrecht, qui mit fin à la guerre pour la succession d'Espagne et fut tout entière au profit des alliés. C'était l'heure, pour eux, d'élever avec fermeté leur voix en faveur de leurs coreligionnaires français et de réaliser ainsi les espérances que Roger et ses amis mettaient dans leur intervention. Mais si les alliés demandèrent quelque adoucissement à leur sort, ce fut timidement et tardivement; aussi leurs réclamations furent-elles vaines. A peine le roi leur accorda-t-il un semblant de satisfaction en relâchant quelques galériens, à la prière d'Anne, reine d'Angleterre, et les persécutions suivirent leur cours.

Les protestants du Dauphiné, qui avaient député Roger en Suisse, s'adressèrent, en ce temps-là, au professeur Calandrin, de Genève, pour faciliter ce commerce de lettres dont il est parlé plus haut. Ils dissuadaient toujours Roger de rentrer en France à cause des maux sans nombre qu'y souffraient ses coreligionnaires. Roger, qui avait des amis dans le Wurtemberg, se décida à quitter Berne pour se rendre dans ce pays qu'il connaissait déjà. Il fut, d'abord, présenté à Vigier, ministre de Canstadt, près de Stuttgard, et prêcha devant lui un sermon sur un texte donné. Il se rendit ensuite au synode des Eglises françaises de ce pays, qui se tenait à Wirchen, subit un examen devant ce corps ecclésiastique, et, à cause des nombreux témoignages qu'on avait accordés à sa piété, il obtint l'autorisation de prêcher dans les Eglises françaises du pays. C'est là que Roger fit la connaissance d'un Cévenol réfugié, Jean Villeveyre. Né à Fontanieu, dans le diocèse d'Alais, il avait quitté son pays à l'âge de vingt-cinq ans, et, depuis une douzaine d'années, il séjournait en Allemagne. Nous le trouverons plus tard avec Roger dans le Dauphiné, où, tout en travaillant à son métier de cardeur de laine, il se rendra utile pour l'évangélisation.

Roger toujours désireux de recevoir l'imposition des mains, prêcha un sermon d'épreuve devant un nouveau synode; mais les mêmes difficultés que son manque de culture littéraire et théologique avait soulevées à Berne se renouvelèrent à cette occasion. Ses certificats portaient qu'il était fabricant de bas et qu'il ignorait les langues anciennes. Le commissaire du prince, qui assistait à la séance avec son secrétaire, rapporta ces détails à la cour. Celle-ci trouva mauvais qu'un homme illettré fût admis à remplir les fonctions du ministère évangélique ; et un arrêt vint lui défendre de présider aucun culte sous peine d'encourir le mécontentement du prince. Malgré tous ces déboires, Roger ne se décourage pas. Sur sa demande, une requête est présentée à la Cour suprême de justice par les pasteurs français, et, après quatre mois d'attente, il obtient enfin la permission de prêcher dans toutes les Eglises, excepté dans celle de Stuttgard, la ville ducale. Notre zélé prédicateur sut mettre à profit cette liberté, et pendant près d'un an il annonça le conseil de Dieu dans les chaires qui lui furent ouvertes.

Il allait enfin réaliser son plus cher désir et recevoir l'imposition des mains. Charles Ier,

landgrave de Hesse-Cassel, n'avait pas attendu la révocation pour offrir un asile aux Français persécutés pour cause de religion. Dès le mois d'avril 1685, il leur avait adressé un premier appel; et bientôt plus de trois mille réfugiés vinrent peupler et enrichir ses Etats. L'Eglise de Mariensdorf (1), fondée par quelques-uns d'entre eux en 1687, était alors vacante. Elle connaissait de réputation la piété et le zèle de Roger et lui adressa vocation. Une démarche aussi flatteuse qu'inattendue ne lui permit pas de refuser. Claude Rivalier, fils d'un médecin de Nîmes, et chapelain du landgrave, avait entendu prêcher Roger dans le Wurtemberg. Il le pressa d'accepter, en même temps qu'il l'assurait de la bienveillance du prince, et quelques pasteurs réunis en colloque, au nombre desquels se trouvaient deux Arnaud, le père et le fils, Giraud et Olivier, lui imposèrent les mains.

Un événement imprévu empêcha le nouveau pasteur de se rendre à son poste. Louis XIV, que ses contemporains saluèrent du nom de Grand et que nos pères redoutèrent, selon la juste remarque de Saurin, comme « le fléau de

(1) Weiss, ouvrage cité, t. II, p. 243.

Dieu, » venait d'expirer le 1er septembre 1715. La mort de leur persécuteur ouvrirait-elle une ère de repos pour les Eglises de France? Verraient-elles leurs souffrances s'adoucir, et les pasteurs, libres désormais de rentrer dans leur patrie, pourraient-ils y exercer leur ministère sans entraves? Telles étaient les questions que se posait le proscrit, et volontiers il y répondait par l'affirmative. Il se faisait illusion. Quelques mois à peine avant sa mort, le *Vainqueur de l'hérésie*, voulant mériter ce titre jusqu'au bout, couronnait son œuvre par cette incroyable ordonnance : « Seront réputés relaps tous ceux qui déclareront vouloir persister et mourir dans la religion prétendue réformée, *qu'ils aient ou non fait abjuration*, d'autant que le séjour que ceux qui ont été de la religion prétendue réformée, ou qui sont nés de parents religionnaires ont fait dans notre royaume depuis que nous y avons aboli tout exercice de ladite religion, est une preuve plus que suffisante qu'ils ont embrassé la religion catholique, apostolique et romaine, sans quoi ils n'y auraient pas été soufferts ni tolérés (1). »

Mais cette ordonnance n'eût pas arrêté Roger,

(1) Déclaration du 8 mars 1715.

lors même qu'il l'eût connue. Il lui était si dur d'être séparé de ses frères! Il se reprochait parfois avec tant d'amertume de les avoir abandonnés à leur triste sort quoiqu'il n'eût prolongé son séjour dans les pays étrangers qu'afin de leur venir plus efficacement en aide! Son ardent désir était de les revoir et de travailler au milieu d'eux à relever les murs de Sion. Un seul point l'embarrassait. Qu'allait penser de ce départ subit sa nouvelle paroisse? Mais les explications qu'il lui donna la satisfirent complétement. Le landgrave, que de tout autres motifs auraient irrité, approuva sa détermination. « Puisqu'il s'agit, » dit-il, « de secourir les fidèles sous la croix, je l'en estime davantage; » et Roger, libre de toute préoccupation à cet égard, reprit le chemin de sa patrie.

III

1715-1716

Roger s'établit définitivement dans le Dauphiné. — Compagnons d'œuvre qu'il y rencontre. — Il se rend en Languedoc en compagnie de Brunel. — Dangers qu'ils courent. — Roger fait la connaissance à Nîmes d'Antoine Court. — Premiers synodes provinciaux du désert.

Le nouveau pasteur arriva dans le Dauphiné à la fin de l'automne de 1715. Il se rendit d'abord auprès de ceux qui l'avaient envoyé à Berne. Il les salua de la part des ministres réfugiés, leur exposa le résultat de ses démarches et ne leur cacha point le déplaisir qu'il avait éprouvé en voyant qu'ils s'étaient prononcés pour son séjour prolongé en Suisse et en Allemagne. Ils l'assurèrent que leur but, en agissant ainsi, avait été de ne pas l'exposer à de

trop grands dangers, et le pasteur leur rendit sa confiance et son affection.

Pendant son absence, de nouveaux ouvriers étaient entrés dans son champ de travail. Meffre s'était adjoint Pierre Chabrières dit Brunel, prédicateur du Vivarais. Corteiz, arrivé récemment du Languedoc, Rouvière et Montbonnoux, parcouraient aussi la province et présidaient des assemblées. Corteiz, dont le vrai nom était Pierre Carrière, était né au hameau de Nozaret, paroisse de Castanier, dans les Cévennes. Bien jeune encore il trouva dans les écrits de Pierre Dumoulin, le célèbre controversiste, un aliment solide pour sa foi, et poussé « par la force et par les lumières du Saint-Esprit, » comme il le dit lui-même, il s'était mis à prêcher à la grande joie des fidèles et au grand déplaisir des prophètes qu'il ne ménageait point. Rouvière dit Crotte, beaucoup plus jeune que lui, possédait le même caractère résolu. Arrêté en 1719, il répondit aux soldats « qu'il était enfant de Dieu et prédicateur de l'Evangile du Christ. » Condamné aux galères par l'intendant de Montpellier, il devait recouvrer plus tard sa liberté et rendre encore plus d'un service signalé aux Eglises. Quant à Montbonnoux, son histoire est remplie de péripéties émouvantes. Il avait été

brigadier dans la troupe de Cavalier, et fut le dernier chef des Camisards. Après la soumission de l'ancien pâtre de Ribaute et la mort de Roland, il s'était résolu à continuer la lutte « jusqu'à ce qu'il plût au Seigneur d'accorder la délivrance à son Eglise. » Mais il ne fut pas soutenu. Activement poursuivi, il n'échappa que par miracle aux plus minutieuses recherches. Plus tard il déposa les armes, et, de soldat résolu qu'il était, devint un prédicateur plein de zèle (1).

Roger fut heureux de rencontrer ces compagnons d'œuvre. Ils éprouvèrent bien des fois, lorsqu'à travers mille difficultés ils pouvaient se rencontrer dans un lieu sûr, les douceurs de la communion fraternelle. Les maux de l'Eglise éveillaient leur sollicitude et faisaient le sujet ordinaire de leurs entretiens. Roger pensait avec raison qu'il fallait rétablir l'ancienne discipline, organiser des consistoires, tenir des synodes, et il espérait qu'avec l'aide de Dieu et en concertant leurs efforts, ils verraient bientôt l'état des choses s'améliorer. Les fidèles, apprenant qu'il était régulièrement consacré, assistaient en foule à ses prédications. Il

(1) Voir ses curieux Mémoires, *Bulletin*, t. XXII, p. 72.

conseilla à Corteiz, le mieux doué de ses collaborateurs, de suivre son exemple. Ce ne fut que deux ans plus tard que ce dernier, répondant aux conseils réunis de Roger et d'Antoine Court, alla demander à la classe de Zurich l'imposition des mains. A son retour il consacra Court dans un synode, et c'est ainsi que fut rétablie la filiation de l'ordination, suivant la règle apostolique, pour la France réformée.

L'hiver de 1715 se passa pour Roger dans des travaux missionnaires, et, au printemps de l'année suivante, il résolut d'accomplir le voyage du Languedoc, que les circonstances avaient entravé sept ans auparavant. Il lui tardait de revoir sa famille. Brunel l'accompagna ; mais ils ne devaient réaliser leur projet qu'au milieu des plus grands périls. Un jour ils sont à dîner dans une maison ; un catholique les reconnaît et court avertir le curé, qui les fait espionner par sa servante. Roger, intrigué par les allures suspectes de cette femme, pressent un danger, et donne à Brunel le signal du départ. Bien leur en prit. Peu d'instants après, comme ils le surent plus tard, cinquante personnes en armes avaient cerné la maison.

Ils traversèrent Villeneuve-de-Berg, la patrie d'Olivier de Serres et d'Antoine Court, sans

mésaventure; mais de nouveaux dangers les attendaient à Lagorce. Ils étaient dans une auberge, lorsqu'un sergent s'approche et vient causer avec eux. Ils maîtrisent leur émotion, lui répondent avec calme, et le soldat leur raconte qu'il est venu arrêter, à la tête d'un détachement, les passants étrangers. A Vallon, nos voyageurs rencontrent encore dans les rues de nombreux uniformes. Brunel pâlit d'effroi; son compagnon, plus aguerri, le rassure et lui dit de marcher hardiment. Ils entrent dans un cabaret; l'aubergiste reconnaît Brunel; heureusement c'était un homme sûr. « Imprudents, » leur dit-il, « pourquoi vous exposer de la sorte? Je serais désolé qu'il vous arrivât le moindre accident; mais si vous étiez entrés dans la salle à côté, où se trouvent plusieurs officiers, vous auriez été infailliblement arrêtés. » Ils ne purent, toutefois, éviter d'être aperçus; mais, payant d'audace, ils traversèrent de nouveau, sans être inquiétés, les attroupements de soldats. Ils n'étaient pas pour cela au bout de leurs aventures; et c'est après avoir couru encore plus d'un péril qu'ils purent descendre à Uzès, et de là se rendre à Nîmes. C'est dans cette ville que Jacques Roger rencontra pour la première fois Antoine Court.

Celui qui devait travailler avec tant de succès à la réorganisation des Eglises du désert n'était alors qu'un jeune homme de vingt ans; mais déjà son nom était célèbre parmi ses coreligionnaires, et de grandes espérances reposaient sur lui. Le jeune Cévenol ne les démentit pas. Homme de tête et de cœur, de mœurs irréprochables et d'une austère piété, il rachetait par un jugement sain et une vive intelligence, l'instruction qui lui manquait et que, du reste, il sut acquérir plus tard. Touché, comme Néhémie, de l'état désolé de la Sion protestante, il résolut, avec le secours du Seigneur, de la relever de ses ruines. Pour arriver à ce but, il ne s'épargna aucune fatigue. Il dut lutter contre l'ignorance des uns et les préventions des autres. Sa foi et son courage inébranlable triomphèrent de toutes les difficultés. Tour à tour prédicateur éloquent, missionnaire infatigable, habile organisateur, négociateur que rien ne rebute, il rallume le zèle refroidi, rétablit la discipline de l'Eglise, dresse des consistoires, réunit des synodes, rédige des placets, attire sur ses coreligionnaires l'attention et la sympathie des cours protestantes, devient l'âme du séminaire de Lausanne, où se préparent, sous ses yeux, pour la vocation du martyre, des jeu-

nes gens qu'il arrache lui-même à la charrue ou à l'atelier, et mérite, par son activité infatigable et les beaux succès qui la couronnent, le nom qui lui est resté de Restaurateur du protestantisme français.

Dès leur première entrevue, ces deux hommes, si bien faits pour se comprendre, éprouvèrent l'un pour l'autre une vive sympathie. C'était le même esprit qui les animait, et cette réorganisation de l'Eglise que Court devait accomplir en Languedoc et dans les Cévennes, Roger l'avait déjà commencée sur des bases identiques dans le Dauphiné. Ils mirent en commun leurs lumières, résolurent de concerter leurs efforts, et le jeune homme ne craignit pas de demander des conseils au pasteur plus âgé, qui vit à son tour dans la piété et la vive intelligence d'Antoine Court un gage de prospérité future pour les Eglises. « Mais il fallut, » dit M. E. Hugues, « s'arracher aux douceurs de cette amitié naissante. L'Eglise réclamait les soins de ces deux apôtres ; ils se séparèrent (1). »

Roger se rendit à Boissières pour visiter ses parents. Que de changements survenus depuis

(1) Antoine Court, *Histoire de la restauration du protestantisme en France au dix-huitième siècle*, t. I, p. 39.

qu'il les avait quittés! Plusieurs places étaient devenues vides au foyer domestique. La persécution avait dispersé au loin les membres de sa famille et ses anciens amis. Il se trouvait comme étranger dans les lieux qui l'avaient vu naître. Aussi, le cœur rempli d'amertume, abrégea-t-il un séjour qui réveillait en lui de si douloureux souvenirs, pour retourner au milieu de ses Eglises.

Pour faire le trajet avec moins de risques, Roger et Brunel prirent la grande route avec des voituriers. Ils se séparèrent dans le Vivarais, et Roger, obligé d'attendre au Pouzin le batelier qui devait le conduire sur l'autre rive du Rhône, passa une demi-heure au milieu de gardes qui avaient son signalement avec l'ordre de l'arrêter; mais Dieu lui donna, jusqu'à la fin de son voyage, des marques signalées de sa protection et le mit encore une fois à couvert de ses ennemis.

Au mois d'août, Corteiz, qui avait séjourné quelque temps en Suisse auprès de sa femme, revint dans le Dauphiné. Un nouvel ouvrier, nommé Bouteau, ne tarda pas à l'y suivre. Ils s'entendirent avec Roger et Court pour la convocation d'un synode provincial qui se tint au désert le 22 août 1716. Il se composa d'un

pasteur, de cinq proposants et d'un certain nombre d'anciens. On y vota plusieurs mesures que les progrès déjà réalisés rendaient indispensables, et qui devaient en provoquer de nouveaux : la régularité des services, la catéchisation des enfants, les dévotions particulières, la répréhension publique des pécheurs scandaleux. On rappela aux prédicateurs le soin qu'ils devaient apporter dans l'exercice de leurs fonctions, le devoir pour eux de se réunir tous les six mois afin de s'entretenir des visites faites aux malades, des secours distribués aux indigents, des progrès du réveil religieux parmi les troupeaux. On le voit, rien n'est oublié pour assurer le succès de la restauration du protestantisme, et un article spécial vise plus directement le fanatisme. « On doit écouter la parole de Dieu comme la seule règle de notre foi et en même temps refuser toute prétendue révélation dans laquelle nous n'avons rien qui puisse soutenir notre foi, et, à cause des grands scandales qui sont arrivés dans notre temps, les pasteurs seront obligés d'y veiller avec soin. »

C'est ainsi que l'Eglise réformée renaissait peu à peu de ses cendres et reprenait conscience d'elle-même. C'est en vain qu'un misérable traître nommé Lapire voulut attirer dans un

guet-apens les membres du synode en les invitant à dîner; ils déjouèrent sa ruse, et lorsque leurs travaux furent terminés, ils ne se séparèrent pas sans avoir raffermi leurs espérances et resserré les liens qui les unissaient à Christ et à leurs frères en célébrant ensemble la Cène du Seigneur.

IV

1716-1718

Dangers à Sainte-Croix. — Course de Roger et de Rouvière dans le Triève. — La maison de Martel est démolie. — Villeveyre se fixe dans le Dauphiné. — Entrevue de Roger et de Pierre Durand. — Le traître Lapire ; les dragons du comte de Médavid. — Effroi des Eglises. — Nouveaux périls.

Après le Synode, Roger recommença avec un nouveau zèle ses courses dans le Dauphiné. Nous le trouvons d'abord à Sainte-Croix, près de Die, où il préside une assemblée avec Rouvière. Cette réunion est découverte, et le prieur de l'endroit, à la tête de dix à douze de ses plus fanatiques paroissiens, arrive pour la dissoudre. Roger était en vue. Debout au pied d'un arbre dont les rameaux le protégeaient contre les rayons du soleil, il exhortait de là ses parois-

siens. Le valet du prieur vise le pasteur, mais son maître le retient. Il était à portée d'entendre Roger et « trouvait qu'il ne débitait pas mal sa morale. » Il fait arrêter cependant quelques personnes, mais l'assemblée surprise fait bonne contenance. Roger groupe autour de lui les plus forts après avoir commis les autres à la garde des femmes, puis ils s'élancent à la rencontre des catholiques, et, quoique sans armes, ils mettent par leur ferme attitude leurs ennemis en fuite. Le prieur et ses hommes rentrent en toute hâte dans le village et se barricadent dans leurs maisons, craignant une attaque des protestants; mais ceux-ci, tout heureux de voir leur plan si bien réussir, ne songèrent qu'à se mettre en sûreté.

Nos intrépides prédicants traversèrent ensuite les montagnes et se rendirent dans le Trièves. Meffre les y avait précédés; mais ses prédications avaient provoqué une recrudescence de persécution; on avait arrêté plusieurs fidèles, et ses collègues furent obligés de revenir sur leurs pas sans avoir pu tenir des assemblées. Ils passèrent par Châtillon, bourg à quelques kilomètres de Die. Une compagnie de grenadiers y était logée chez leurs coreligionnaires. Le réveil religieux de ces contrées

vait provoqué ces nouvelles dragonnades. Roger et son compagnon durent se remettre en marche et voyager toute une nuit avec la pluie sur le corps. Ils traversent la Drôme et entrèrent dans l'auberge d'un village pour dîner. Un cavalier de mauvaise mine s'entretenait avec l'hôte et le questionnait au sujet de Meffre. Lorsqu'il fut parti, ils apprirent que cet homme avait causé beaucoup de troubles à Châtillon et dans les environs, et qu'il devait aller, à la tête d'une compagnie de soldats, à la recherche de leur ami dans la vallée de Bourdeaux. Ils partent aussitôt pour l'avertir et ont le bonheur d'arriver à temps. Meffre se tint sur ses gardes, mais sa maison fut démolie.

Roger et Rouvière avaient soin, partout où ils passaient, de faire observer les décisions du synode. Ils engageaient, autant qu'ils le pouvaient, les chefs de famille et les hommes les plus sensés à former des consistoires et à se soumettre à l'ordre établi, et ils eurent la joie de voir qu'on suivait partout avec empressement leurs conseils.

Vers la fin d'octobre, ils rencontrèrent, aux environs de Valence, Villeveyre, qui avait quitté le Wurtemberg à la prière de Roger, pour venir partager ses travaux dans le Dauphiné;

c'était une recrue précieuse, car, à cette époque, Corteiz, Rouvière et Montbonnoux quittèrent cette province pour s'établir définitivement en Languedoc et seconder Court qui manquait de collaborateurs.

Ce fut dans ce temps-là que Roger reçut la visite d'un jeune homme qui devait travailler avec le plus grand succès au relèvement des Eglises du Vivarais. Pierre Durand était né le 12 septembre 1700, au hameau du Bouschet, paroisse de Pranles dans le Vivarais. Son père, Etienne Durand, était greffier consulaire, et destinait son fils au barreau. Mais celui-ci, témoin d'une scène de violence provoquée par les dragons, qui vinrent dissoudre, dans la maison paternelle, une assemblée qu'ils l'accusaient d'avoir présidée, et sachant d'ailleurs qu'il était décrété de prise de corps par l'intendant de la province, résolut de fuir la persécution et de passer à l'étranger. Il fut heureux d'apprendre qu'il se trouvait dans le Dauphiné un pasteur qui avait longtemps habité la Suisse. Il voulut le voir avant de partir pour lui demander des lettres de recommandation. Brunel l'accompagna, et c'est dans une maison isolée dans la campagne qu'eut lieu son entrevue avec Roger. Durand n'avait que seize ans; mais

l'épreuve avait mûri sa foi et il possédait déjà l'expérience d'un homme fait. Roger eut bien vite reconnu chez lui de précieuses dispositions pour le ministère évangélique qu'il le pressa fortement d'embrasser. Le jeune Vivaraisien suivit son conseil; il se livra dans ce but à des études préparatoires, sous la direction de Roger, qu'il accompagna quelquefois dans ses courses en qualité d'étudiant *ambulant*, et nous verrons plus tard l'apôtre du Dauphiné le consacrer au saint ministère.

Durand, de retour dans le Vivarais, envoya plusieurs exprès dans le Dauphiné, pour mettre en garde Roger contre les menées du traître Lapire, le même qui avait dressé un guêt-apens aux membres du synode. Il venait de faire arrêter Bernard, proposant du Vivarais, et un fidèle nommé Maisonnier; mais il n'était point satisfait aussi longtemps qu'il ne tenait pas Roger dans ses filets. Posté à Chabeuil, d'où il surveille tous les alentours, il apprend que Villeveyre est arrivé et qu'il accompagne Roger. Il se fait conduire aussitôt auprès d'eux par une jeune fille. Son dessein est habile: simulant le plus profond repentir et le visage inondé de larmes, il demande en grâce au pasteur de le prendre avec lui et de lui procurer

les secours de son ministère, afin qu'éclairé complétement sur les erreurs de l'Eglise romaine, il puisse se convertir au protestantisme. Roger le regarde en face comme pour lui faire comprendre qu'il a démasqué sa ruse; il cherche à éveiller quelques remords dans cette conscience endurcie; il lui rappelle les jugements de Dieu, qui ne peuvent manquer de fondre sur lui, s'il ne change de conduite, et, malgré les larmes et les supplications du traître, il rejette sa demande et a soin de mettre les fidèles en garde contre ses odieuses menées.

Ceux qui faisaient agir Lapire, apprenant l'insuccès de ses démarches et voyant que la ruse ne pouvait réussir, eurent recours à la violence. Ils s'adressèrent au comte de Médavid, commandant de la province, qui envoya, en janvier 1717, trois compagnies du régiment du Dauphin dans les environs de Valence et du côté de Die et de Bourdeaux, en ayant soin de les faire loger chez les protestants. Les soldats couraient d'un endroit à l'autre dans le but de faire sortir du royaume les prédicants; et le malheureux Lapire se tenait aux Echelles, dans les Etats Sardes, pour les arrêter au passage. Heureusement que pas un ne songea à quitter son poste.

Toutefois, leur position devenait de plus en plus précaire. Chose pénible à dire, leurs coreligionnaires ne leur offraient pas toujours l'asile dont ils avaient besoin, et des détachements *roulaient* toutes les nuits pour les surprendre. Pour mieux les éviter, Roger et Villeveyre prirent le parti de les suivre, s'arrêtant lorsqu'ils s'arrêtaient, continuant à marcher lorsque les soldats reprenaient leur course. Une fois ils durent passer trois semaines dans un bois. C'était pendant l'hiver, et il tomba presque sans interruption une pluie froide qui glaçait leurs membres. Privés de vêtements confortables, exténués de fatigue et de faim,, ces hommes intrépides furent sur le point de se laisser abattre : « Avouons-le, » s'écria Villeveyre, dans une heure de découragement, « notre position est bien triste ! » Mais ils puisèrent bientôt des forces nouvelles dans la prière et la lecture de la Parole de Dieu.

Le comte de Médavid avait donné l'ordre à ses troupes de ne point déloger de chez les réformés, qu'ils n'eussent auparavant promis de ne plus retourner aux assemblées, et de dénoncer même les prédicants s'ils les découvraient. Une seule Eglise refusa de prendre une semblable délibération. Elle courait le risque,

qui heureusement lui fut épargné, de voir tous ses membres jetés en prison. Mais la lâcheté des autres causa à leurs conducteurs spirituels la plus profonde douleur. C'est alors que leur œuvre leur parut sérieusement compromise. Ils n'osaient plus rappeler les décisions prises dans le premier synode ; les assemblées étaient suspendues, et, en attendant des jours meilleurs, ils n'avaient plus qu'une ressource : lever les yeux vers la montagne d'où leur viendrait le secours.

Cependant, les soldats se retirèrent, et les fidèles reprirent courage. Roger et ses collègues visitèrent ceux que les menaces n'avaient pu fléchir, ils tinrent de petites assemblées, et peu à peu ils purent rétablir les affaires dans leur premier état.

Mais ils avaient toujours à surmonter de nouvelles difficultés. A cette époque, une malheureuse fille, qui avait pris des vêtements d'homme, chercha à les trahir. Ayant trouvé Martel, elle lui offrit ses services et lui parla avec sympathie de Roger. Il se laissa prendre à ses paroles et la conduisit auprès de son collègue. Roger n'avait pas une grande confiance dans les inconnus; les dangers quotidiens auxquels il était exposé le rendaient très-circonspect à

leur égard. Il demanda son nom à cette personne, qui se mettait à sá disposition avec tant de désintéressement. « Je suis de Châteaudouble, » répondit-elle, « et je m'appelle Tourte. » Roger connaissait ce village et la plupart de ses habitants. Aussi n'eut-il pas de peine, au moyen de questions habilement posées, à convaincre ce personnage d'imposture. Cette fille ne continua pas moins de les espionner plus de huit jours encore, puis elle perdit leurs traces. Quelque temps après, elle fut prise en flagrant délit de vol. Elle avoua son sexe en même temps que la mission qu'elle avait reçue de vendre les ministres. Cette noble fonction plaida en sa faveur. Le châtelain de l'endroit la relâcha, et défendit, avec les plus grandes menaces, de lui faire aucun mal.

Ces dangers sans cesse renouvelés engagèrent Martel à passer la frontière. Meffre, qui avait jusqu'alors évangélisé avec beaucoup de zèle, causa une vive peine à ses amis. Il se livra à la boisson malgré les répréhensions fraternelles de Roger et de quelques anciens, et on dut le démettre de sa charge de proposant. Brunel et Durand traversaient quelquefois le Rhône pour visiter leurs frères du Dauphiné, mais à de longs intervalles; l'œuvre de restauration

sur la rive droite du fleuve réclamait tous leurs soins. Seuls, Villeveyre et Roger exerçaient un ministère suivi dans la province ; encore le premier ne faisait-il que lire dans les assemblées, expliquer le catéchisme aux enfants et diriger le chant des psaumes. Toute la fatigue de la prédication retombait sur Roger ; mais ils rachetèrent leur insuffisance et leur petit nombre par une activité infatigable. Des frontières du comtat Venaissin aux bords de l'Isère, et depuis Die jusqu'à Valence, ils visitaient les Eglises, encourageant les faibles, ramenant les égarés, présidant de nombreuses assemblées en plein air ou dans quelque maison retirée et réalisant ainsi la parole du prophète : « Qu'ils sont beaux sur les montagnes les pieds de ceux qui annoncent de bonnes nouvelles, qui procurent la paix et qui disent à Sion : Ton Dieu règne ! »

V

1718-1719

Assemblées nombreuses dans la vallée de Bourdeaux. — L'avocat de Reinier les calomnie. — Les habitants reçoivent des garnisaires. — Outrages et vexations ; maisons démolies ; protestants mis en prison. — Médavid triomphe. — Roger et Villeveyre collectent en faveur des victimes de la persécution.

Villeveyre fut reçu proposant et commença de prêcher en 1718. A cette époque Martel revint en France et nos trois prédicants recommencèrent leurs courses d'évangélisation. C'est aux environs de Bourdeaux qu'ils trouvèrent l'accueil le plus empressé. Pendant six mois ils convoquèrent, tant de jour que de nuit, de nombreuses assemblées qui réunissaient parfois de quatre à cinq mille personnes. On s'y rendait de Bourdeaux, de Saôu, de Poët-Célard, de Be-

zaudun, des Tonils, de Crupies et même de localités plus éloignées, telles que Vesc, Orcinas, Poët-Laval, Dieulefit. Mais quelques recommandations que fissent Roger et ses collègues, les fidèles manquaient trop souvent de prudence. Ils se disaient ouvertement les uns aux autres les lieux de réunion; aussi plusieurs catholiques assistèrent à leurs exercices de piété, quelques-uns par simple curiosité, mais le plus grand nombre dans un but évident d'espionnage.

L'agitation produite par ces assemblées ne pouvait manquer de donner l'éveil aux autorités. Les prêtres des environs les exploitèrent contre les protestants en les représentant comme des foyers de révolte. De Reinier, avocat au parlement de Grenoble, écrivit de son côté à la cour plusieurs lettres alarmantes qu'il fit signer au marquis de Vachères, gouverneur de la tour de Crest, ainsi qu'à plusieurs autres commandants de places du Dauphiné. Elles portaient qu'il s'y faisait de grands attroupements de religionnaires en armes, et que, sous prétexte de religion, ils ne cherchaient qu'à fomenter des soulèvements. Pour donner quelque créance à ces calomnies, le gouverneur d'Avignon annonçait à la cour qu'on avait expédié du Comtat plus de six mille fusils et plusieurs quintaux

de poudre pour la vallée de Bourdeaux. Le châtelain de cet endroit, appelé devant le parlement, « bien loin, » dit Vouland, « de justifier l'innocence, grossit le mal. » C'était un complice de l'avocat. D'ailleurs, nouveau converti, il avait à cœur de se faire pardonner, par le zèle qu'il déployait contre ses anciens coreligionnaires, le crime d'avoir été protestant. Enfin la cour, qui, paraît-il, ne voulait agir qu'à bon escient, envoya un hoqueton dans la province pour s'éclairer sur l'importance de ces bruits. De Reinier ne lui permit pas de recueillir, ailleurs qu'auprès de lui, des informations, et les insignes calomnies de l'avocat portèrent leurs fruits.

Au mois de janvier 1719, le comte de Médavid envoya à Bourdeaux un bataillon du régiment de Navarre renforcé d'un grand nombre de catholiques zélés. Les soldats arrivent le 13 près du village; aussitôt ils préparent leurs armes et s'apprêtent à recevoir les habitants avec une forte décharge de mousqueterie; mais il ne se présente que quelques personnes inoffensives, qui, bien loin de les attaquer, les accueillent avec bienveillance et les logent chez elles (1). Cette conduite, bien faite pour désarmer

(1) Les catholiques n'en firent pas moins courir le bruit que

des ennemis moins acharnés, exaspère les soldats. Ils traitent la vallée de Bourdeaux en pays conquis, maltraitant les hommes, faisant subir aux femmes les derniers outrages, et menaçant Bourdeaux, non-seulement du pillage, que les catholiques des environs attendent avec impatience, mais encore d'un massacre général.

C'étaient bien là les ordres qu'avait donnés le comte de Médavid, commandant de la province. Heureusement que M. de Mettral, lieutenant-colonel du bataillon, conservait encore quelques sentiments humains et qu'il en tempéra la rigueur. Touché des souffrances de ce pauvre peuple et témoin de sa soumission, il écrivit à la Cour que le roi n'avait pas dans tout le royaume de sujets plus fidèles. Il reçut néanmoins l'ordre de démolir soixante et douze maisons de la vallée, mais huit seulement furent sacrifiées.

Elles furent démolies le dimanche, 29 janvier, afin de consterner davantage les habitants. Les protestants eux-mêmes durent prêter leurs mains à cet acte de barbarie sous peine de la potence. Les propriétaires qui ne se doutaient

les protestants avaient écorché vif le commandant et qu'ils avaient cloué sa peau à la porte de l'église.

de rien ne purent rien emporter, et perdirent tous leurs effets. Voici les noms de quelques-uns d'entre eux dont les descendants habitent encore les mêmes communes : David Noyer, de Bourdeaux ; Daniel Borne ; Alexandre Mailhet ; Antoine Marcel ; Abraham Barnier, de Crupies ; Brunet, de Vesc.

Quand les troupes arrivèrent à Bourdeaux, un brouillard épais couvrait la vallée. Il favorisa l'évasion des plus compromis. Deux ou trois seulement furent arrêtés : Alexandre Mailhet et Antoine Marcel, ainsi que la veuve Bouchet, du Poët-Célard. Le comte de Médavid triomphait ; son expédition avait eu tout le succès désirable, et ce soulèvement, qui n'avait existé que dans son imagination, avait été promptement réprimé. « J'espère, » écrivait-il le 9 février à l'évêque de Gap, « que le châtiment que je viens de faire à ceux de la vallée de Bourdeaux servira d'exemple à tous ceux de la province et qu'ils se comporteront de manière à ne pas attirer chez eux nos missionnaires (1). » Etranges missionnaires, en vérité, que ces convertisseurs qui employaient du fer et du feu pour

(1) Charronnet, *Les guerres de religion et la société protestante dans les Hautes-Alpes*, p. 494.

démontrer l'excellence des dogmes catholiques. Encore y perdaient-ils leur temps et leur peine. Ils ne purent entraîner que trois ou quatre protestants à la messe, tandis qu'un nombre à peu près égal de personnes renoncèrent aux erreurs de l'Eglise romaine.

Les troupes séjournèrent trois semaines dans les environs de Bourdeaux. Elles y firent pour soixante et dix à quatre-vingt mille livres de frais, « Mais alors, » ajoute Vouland, « comme du temps des premiers chrétiens ceux qui avaient de l'argent en offraient à ceux qui n'en avaient plus, de sorte que personne ne fut dans la disette. » On avait même fait une collecte de trois à quatre mille livres que l'on voulut offrir comme présent au chef du bataillon dont l'intervention les avait garantis du pillage et du massacre, mais il les refusa noblement. Plus tard, il plaida la cause des réformés de Bourdeaux à Versailles, et il fut récompensé pour avoir prévenu la ruine de ce pays. Il paraît même que la cour, reconnaissant l'injustice des mesures prises contre les habitants de Bourdeaux, envoya au parlement une gratification pour les dédommager de leurs pertes; mais le parlement de Grenoble la garda pour lui.

Il suffit d'un an aux laboureurs de cette val-

lée pour réparer les pertes qu'ils avaient subies. « La cherté du blé était fort grande dans les environs, » poursuit le pieux narrateur qui nous fournit ces détails, « et eux en eurent la moitié plus qu'à l'ordinaire, à cause d'une pluie accompagnée de la bénédiction de Dieu dont les autres furent frustrés. J'ai entendu dire à des personnes de cet endroit qu'un homme qui avait d'ordinaire cinquante setiers, en eut cette année-là plus de cent. Cela montre que Dieu prend soin de ses fidèles, et que si nous perdons quelque chose pour l'amour de lui, il ne manque pas de nous en dédommager avantageusement. »

Que faisaient, pendant ce temps, Roger et ses compagnons d'œuvre? Ils se trouvaient, à l'arrivée des troupes, à l'extrémité de la vallée. Avertis, par des exprès, du danger qui les menace, ils partent aussitôt, et, pour éviter un passage qu'ils supposent gardé par les soldats, ils ne craignent pas de traverser une haute montagne et de s'engager dans des sentiers impraticables où ils ont de la neige jusqu'aux genoux. Il est facile de se représenter leurs perplexités et leurs souffrances. Ils se demandent si l'on va faire courir après eux des détachements comme dix-huit mois auparavant,

et le plus souvent ils ne savent où trouver un gîte pour la nuit. Cependant au milieu de leur détresse, ils n'oublient pas leurs frères plus infortunés. Dans les rares assemblées qu'ils président encore, ils font des collectes pour ceux dont les maisons ont été démolies, et, dès que les soldats se seront retirés, ils iront consoler leurs paroissiens dans le dénûment et leur apporter les offrandes des Eglises. Conduite touchante qui nous éclaire sur la profondeur de leur vie chrétienne! Ils avaient appris du Maître à s'aimer et à porter le fardeau les uns des autres.

VI

1719-1724

Les protestants du Dauphiné jugés par l'intendant de Grenoble. — Instruction pastorale de Basnage. — Réponse des pasteurs du Désert. — Lettre de Roger au marquis de Vachères sur la question des mariages célébrés au Désert. — Ses travaux dans le Vivarais. — Nouvelles mesures pour l'arrêter. — La peste ranime le zèle dans les Eglises. — L'œuvre de réorganisation se poursuit dans leur sein.

A ce point de notre récit, il ne sera pas sans intérêt de voir l'œuvre accomplie par Roger et ses compagnons d'œuvre appréciée par l'un de leurs plus chauds adversaires, Fontanieu, l'intendant de Grenoble. Voici comment il parlait, à cette époque, des protestants du Dauphiné, dans un rapport qu'il fit parvenir à Versailles et que nous résumons : « Malgré la

désertion provoquée par la révocation de l'édit de Nantes, il y a environ un quart de la population du Dauphiné qui est très-entêtée de ses erreurs. Les protestants sont cependant tranquilles, et ils n'ont pas tenté de se soulever dans deux circonstances assez critiques : la première en 1692 quand le duc de Savoie prit Embrun et vint brûler Gap, et la seconde au moment de la dernière guerre des Cévennes.

» On les appelle nouveaux convertis ; mais rien ne peut les obliger de faire un acte de catholicisme. Ils refusent d'envoyer leurs enfants aux instructions, et s'il fallait sévir contre tous les relaps, on ferait autant d'exemples qu'il y a de gens infectés de l'erreur. Ils promettent tous de faire abjuration au moment de leur mariage; mais le zèle aveugle et presque toujours excessif des curés les rebute et les oblige, ou bien à vivre dans le concubinage ou bien à aller se marier devant les ministres.

» Ils envoient, autant qu'ils le peuvent, car on les en empêche, leurs enfants à Genève pour les faire instruire, et ces enfants reviennent ensuite répandre le poison dont ils ont été nourris et des livres détestables qui servent à entretenir l'erreur.

» Mais ce qui contribue le plus à favoriser

l'instruction des protestants, ce sont les prédicants. Ces hommes fainéants et libertins viennent dans la province sous le prétexte d'un zèle apostolique. Une ou deux assemblées leur suffisent pour amasser une somme considérable par des quêtes présentées sous le voile de charité pour de pauvres frères honteux. Ces assemblées se tiennent dans les lieux écartés des bois et dans les cavernes des rochers, et le temps en est ordinairement les fêtes de Pâques et de la Pentecôte, ou le mois de septembre, temps auquel les religionnaires prennent la Cène. La moitié au moins de la noblesse est infectée de l'erreur et on ne peut pas espérer de la ramener parce qu'elle se croit plus instruite. Cependant, ni la noblesse ni même les gens au-dessus du commun, n'assistent jamais aux assemblées. Ils savent que les ministres de la religion prétendue réformée (1) n'approuvent pas la mission des prédicants. La noblesse est même très-attachée aux intérêts du roi; et les nobles engagent leurs vassaux à faire instruire leurs enfants. Le secret pour les assemblées est gardé avec une si grande fidélité, qu'on ne pourrait pas présumer tant de constance de

(1) Il s'agit des pasteurs réfugiés.

gens qui sont la lie du peuple. Tel est l'état présent et général des religionnaires (1). »

On le voit, malgré les insinuations calomnieuses de l'intendant, cette situation des Eglises ne manquait pas d'être satisfaisante, et faisait le plus grand honneur au zèle apostolique de Roger. Si du moins, en voyant l'insuccès de tous les moyens employés pour ramener les protestants, on avait cru à la pureté des intentions de leurs conducteurs spirituels! Ces pasteurs, qu'on traque comme des malfaiteurs, qu'on a le triste courage d'appeler « fainéants et libertins, » ne songent qu'à nourrir leurs troupeaux du pain de vie, et ne prêchent partout que l'obéissance au prince qui les persécute et qui est toujours pour eux l'oint du Seigneur. Un mot résume leurs exhortations : « Rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu. » Et pourtant, ces hommes, qui n'ont d'autre souci que celui d'édifier leurs frères, apparaissent à leurs persécuteurs, par un juste châtiment de Dieu, comme des perturbateurs de la tranquillité de l'Etat, des séditieux dont il faut se méfier et se débarrasser à tout prix. Ces craintes étranges allaient se ma-

(1) *Revue du Dauphiné*, t. III, p. 359 et suiv.

nifester avec force à l'époque où nous sommes arrivés.

Le cardinal Albéroni, ministre de Philippe V, roi d'Espagne, rêvait pour ce prince la domination universelle. Une alliance défensive fut conclue entre l'Angleterre, la Hollande et la France pour entraver ses projets ambitieux. L'habile ministre résolut, pour opérer une utile diversion, de rallumer la guerre des Camisards. Il fit dans ce but des propositions à Antoine Court et à ses collègues, qui les repoussèrent noblement. Le cardinal Dubois, inquiet de ces démarches, chargea Basnage de rédiger une instruction pastorale, pour exhorter ses coreligionnaires à demeurer soumis aux puissances établies.

Basnage entra dans les vues du cardinal. Retiré à La Haye depuis la révocation, le célèbre pasteur de Rouen avait réalisé ce mot de Voltaire, « qu'il était plus propre à être ministre d'Etat que d'une paroisse. » C'était lui qui avait ménagé, entre les trois puissances, l'alliance dont nous venons de parler; et, le 9 avril 1719, il fit paraître son *Instruction pastorale sur la persévérance en la foi et la fidélité pour le souverain.*

C'est avec une réelle sympathie que le réfu-

gié parle à ses coreligionnaires, et la plupart de ses conseils, marqués au coin du bon sens et d'une profonde piété, durent leur paraître excellents. Toutefois, le pasteur de La Haye, entouré de respect et d'affection dans sa nouvelle patrie, ne savait pas toujours se placer au point de vue des fidèles sous la croix. Il pensait un peu, avec Saurin et tant d'autres, que le devoir des pasteurs, après la révocation, était de sortir du royaume, et peut-être accusait-il, au fond, ceux qui restaient de *temporiser*. Sans discuter ici les raisons qui décidèrent tant de ministres à quitter la France, et qu'Elie Benoît a résumées dans l'*Apologie de la retraite des pasteurs*, écrite en 1687, nous demanderons simplement : que serait devenue l'Eglise réformée dans notre patrie, si des hommes comme Antoine Court et Jacques Roger n'avaient essayé d'en réunir les tronçons épars ? Au reste, voici la réponse des pasteurs sous la croix, datée du Désert le 30 juillet 1719. C'est Court qui la rédigea; mais elle exprimait bien les sentiments de ses collègues, et, en particulier, ceux de Jacques Roger :

« Nous sommes forcés, » disaient-ils, « de reconnaître que nos péchés sont la cause de nos malheurs; mais nous ne savons si ce fut

un décret absolu de Dieu ou une permission, qui, dans certains cas, ne justifie pas notre conduite, que tous les pasteurs aient abandonné leurs troupeaux. Nous croyons que plusieurs ont soupiré entre le porche et l'autel; leurs vœux et leurs soupirs sont montés jusqu'au ciel; mais n'aurait-il pas fallu, après ce que Jésus-Christ a dit sur le devoir d'un bon berger, que plusieurs, — nous ne parlons pas de tous, à Dieu ne plaise! — au lieu de répandre seulement des larmes eussent versé leur sang pour leurs brebis? »

Après ce préambule qui dut faire réfléchir Basnage et les autres pasteurs du refuge, leurs collègues de France poursuivaient : « Nous voulons, avec la grâce de notre Seigneur, jusqu'au dernier soupir de notre vie, en rendant à César ce qui est à César, rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu. Nos assemblées ne sont pas tumultueuses; on n'y porte point d'armes; on a soin de les défendre, non-seulement sous peine de lèse-majesté humaine, mais divine.

« La gloire de Dieu doit être la fin de tout, et la charité de notre Sauveur doit être l'âme de tout ce que nous disons ou faisons. Depuis que nous sommes privés, dans ce pays, du

saint ministère, si Dieu n'avait suscité qu
ques personnes pour réveiller la foi des p
ples et pour raviver leur zèle, il est cert
que presque tous les habitants de la campag
et la plupart même de ceux des villes qui so
sans lectures et privés de bons livres, serai
tombés dans une si crasse ignorance que no
ne doutons pas qu'ils n'eussent été semblabl
aux peuples chez qui la superstition règne
plus. Dieu, malgré nos péchés, n'a pas vou
nous abandonner entièrement. Après avo
transporté son chandelier dans d'autres climat
il a soufflé dans notre pays sur quelques lum
gnons fumants pour la consolation de plusieur
et nous attendons avec une espérance vive qu'
plaise à ce grand Dieu de compassion de re
mettre notre Jérusalem en un état glorieux su
la terre. »

Après avoir justifié leur présence dans l
royaume, les pasteurs font ensuite l'apologie
des assemblées : « Nous ne nous arrêteron
pas beaucoup à réfuter ceux qui, approuvant le
zèle de ceux qui annoncent l'Evangile, n'ap-
prouvent pourtant pas qu'on fasse des assem-
blées. Nous ne savons comment ces messieurs
conçoivent la chose. Supposons, pour un mo-
ment, que cinq ou six bergers eussent trente ou

rante mille brebis dispersées dans un vaste
s par des cloisons différentes, serait-il pos-
e que ces bergers pussent nourrir tant de
bis, s'ils n'en formaient de petits troupeaux
r leur donner tour à tour les choses néces-
es pour la vie? Nous n'ignorons pas que ce
; être avec toute la prudence possible et dans
lieux les plus à l'abri de la fureur des per-
ıteurs; nous usons si bien de cette méthode
, pour une assemblée qui est découverte, il
ı fait cent à l'insu de nos ennemis. Il est
i, quelques maisons ou granges ont été ra-
s, quelques personnes ont été condamnées
galères, plusieurs ont été mises en prison;
-peu ont souffert la mort; mais ignore-t-on
il y a des croix attachées à la profession de
angile, sans compter que mille et mille
sonnes sont édifiées et exemptes de ces sortes
preuves? »

Voici enfin la conclusion de ce document re-
quable, qui nous apparaît comme la voix des
ises du Désert, inébranlables dans leur foi
revendiquant leur place sur le sol de la
ie : « Nous protestons encore à tous ceux
ui il appartiendra, avant que de finir notre
re, et nous prenons le ciel et la terre à té-
in que nous voulons rendre à notre prince

tout ce qui lui est dû, mais nous croyons qu
ne nous est pas permis de négliger pour un p
de temps notre salut ni celui de nos frères. O
a beau nous alléguer la situation des affair
du royaume, il faut toujours servir Dieu
obéir à ses lois, n'y eût-il que trente jours d'i
terruption, comme du temps de Daniel. O
nous menace d'un côté et on nous donne d
espérances flatteuses de l'autre; mais nou
avons souffert depuis longtemps et nous som
mes prêts à souffrir — soutenus par la grâce
avec patience, toutes les conséquences de notr
prétendue rébellion, jusqu'à ce qu'il plaise
Dieu d'ouvrir les yeux des princes sur notr
innocence et sur leurs véritables intérêts (1).

Après cette lettre, les pasteurs du Désert re
prirent leur tâche avec un nouveau courage. A
de longs intervalles, il est vrai, quelque nou
veau compagnon d'œuvre venait grossir leurs
rangs; c'est ainsi qu'en 1720 Roger prit avec
lui Paul Faure, âgé de quinze ans, pour le
faire étudier. Ce jeune homme fut, après Durand,
du Vivarais, le second de ces écoliers ambu
lants, comme on les appelait alors, qui aban
donnaient la charrue ou l'atelier pour suivre

(1) *Bulletin*, t. V, p. 53 et suiv.

s pasteurs du Désert. Ils apprenaient d'eux les remiers éléments de la théologie, et, ce qui lait mieux encore, le secret du sacrifice et de héroïsme, et, après avoir *proposé* quelque mps la parole de Dieu, ils recevaient à leur ur l'imposition des mains.

La persécution faisait toujours des victimes. eux hommes, nommés Raffin, furent arrêtés à lirabel, près de Crest. Tout leur crime était 'avoir fait bénir leur mariage au Désert. On les nferma dans la tour de Crest où le plus âgé ourut bientôt ; l'autre n'obtint sa liberté qu'en isant réhabiliter son mariage. Trois ans auravant, le même fait s'était produit pour huit rotestants de Combovin, de Châteaudouble et Montélimar, qui étaient allés se marier à enève ou dont Roger avait béni le mariage. mprisonnés les uns à Valence, les autres à rest, ils ne sortirent de prison qu'après avoir romis de faire légitimer leurs unions par le ıré ; mais deux seulement tinrent parole.

Cette question des mariages bénis au Désert ait hérissée de difficultés. Pour que ceux des rotestants fussent reconnus par la loi, ils deıient se faire en présence du curé qui était officier civil de l'époque ; mais, au préalable, s conjoints étaient tenus de se confesser, d'as-

sister à la messe, de faire en un mot acte d catholicité. S'ils se décidaient à demander l bénédiction nuptiale au pasteur, leur conscienc était en paix; mais l'Etat ne reconnaissait pa la validité de ces unions, et par là se réalisai cette parole de Fontanieu, dans son rapport à la Cour de Versailles : « Il naît une infinit d'enfants sans autre état que celui de la bâtar dise, et l'on peut prévoir qu'il y aura dans l suite autant de procès qu'il y aura de succes sions ouvertes. »

Préoccupé des conséquences fâcheuses qu'en traînait à cet égard la rigueur des édits, Jac ques Roger prit le parti d'en écrire au marqui de Vachères, commandant de la tour et de l ville de Crest. Fontanieu, qui fit parvenir cett lettre à Versailles, ne craint pas de dire à so sujet : « On verra combien les prédicants flat tent les religionnaires de la protection de puissances protestantes, leurs discours sédi tieux, et par conséquent la nécessité de les répri mer. » Il fallait que le parti pris aveuglât singu lièrement l'intendant pour qu'il trouvât dans ce lignes écrites par un homme dont la tête étai mise à prix, autre chose que la revendication de droits les plus sacrés de la conscience. Au reste voici les principaux passages de cette lettre :

ès tout ce que les réformés ont souf-
lisait le pasteur du Désert au gouver-
Crest, « il n'y a pas apparence qu'ils
t de religion, et, la différence des deux
étant essentielle, il semble que per-
e devrait ignorer qu'il est impossible
:aindre les religionnaires à faire bénir
ıriages par les prêtres, sans les forcer
ıe temps, contre leur conscience, à
ıre ce qu'ils regardent comme un grand
ɔt même sans que ceux qui emploient
orité pour les y forcer ne s'en rendent
ıue façon responsables devant Dieu. »
vrai, » ajoute-t-il, « que personne ne
aucune manière favoriser le concubi-
ıais si les réformés observent de faire
er leurs mariages par des ministres de
gion, on ne peut pas les traiter comme
ıt les lois du mariage, et tout ce qu'on
eur dire à cet égard, c'est que si leurs
ces ne leur permettent pas d'aller vers
'es pour épouser, ils doivent du moins
quelque témoignage de quelque mi-
ıi ait solennisé leur union. En effet, les
ıes regardent le mariage comme un
nt et les réformés comme une simple
ıie instituée pour le bon ordre et l'union

des personnes dans la société et dans l'Eglise. Les uns et les autres regardent le mariage comme un acte public de religion; il est évident que l'on ne peut forcer les réformés à faire solenniser leurs mariages par des curés sans profaner la sainteté que l'on reconnaît être inséparable à un sacrement et sans les forcer à faire acte public de religion contre leur conscience. » Il y a plus, et Roger n'a pas de peine à montrer combien les exigences des prêtres dans ces occasions, deviennent blessantes. Que demandent-ils, en effet, à ceux dont ils vont bénir l'union? « De faire abjuration, de renoncer à leur baptême, de regarder leurs père et mère comme damnés, d'assister à la messe et de ne jamais retourner aux assemblées lors même que le roi accorderait le libre exercice de la religion. » Prétentions exorbitantes et qui font dire à Roger : « Tout le monde voit bien qu'ils ne peuvent rien tenir de tout cela, et que c'est une chose horrible d'attendre les gens au pas du mariage pour les faire devenir parjures et pour se rendre soi-même responsable devant Dieu du péché qu'on leur fait commettre; car pour n'en dire qu'un mot, les catholiques regardent la messe comme le plus saint, le plus haut et le plus sublime de tous les mystères,

t les réformés en ont horreur comme étant ntraire à la parole de Dieu et à la mort de ésus-Christ. Il semble donc que, si, d'un côté, réformé témoigne de la répugnance d'y as-ister, de l'autre côté l'intérêt du salut des rêtres et même de tous les catholiques, et ncore l'honneur de l'Eglise, devraient les en-ager indispensablement à ne pas souffrir que s réformés y vinssent sous quelque prétexte ue ce fût, crainte qu'ils ne profanassent ce ystère, hormis qu'ils ne parussent auparavant être très-persuadés. » Si les curés, » conclut oger, « solennisaient les mariages des réfor-és sans les faire aller à la messe et sans rien iger d'eux, ou s'ils permettaient qu'ils les lennisassent comme bon leur semblerait, se-n le mouvement de leur conscience, par là ni s réformés, ni les curés, ni les personnes ca-oliques, qui ont l'autorité, ne pourraient pas rendre responsables devant Dieu d'aucun ché. »

Le pasteur du Désert terminait ces observa-ns si fondées, en exprimant cette pensée, oins juste à la vérité que les précédentes, que roi, par ses arrêts, ne prétendait en aucune anière faire violence aux consciences. Il ajou-it que, si ces mesures de rigueur parvenaient

à la connaissance des puissances protes
qui avaient récemment traité alliance
Louis XV, elles ne manqueraient pas d
plaindre à la cour de Versailles, qui p
réprimer le zèle inconsidéré des intendar

Le curieux mémoire de Fontanieu, qu
tient cette lettre de Roger, nous fourni
quelques renseignements sur les courses
rales qu'il fit à cette époque. Après les
ments de Bourdeaux, il avait séjourné q
temps dans le Vivarais, et, accompagné c
tial, que Fontanieu appelle son diacre,
était en réalité un prédicant de ce pays, i
tenu des assemblées de mille à douze
personnes dans les environs de Privas,
voulte et du Pouzin. A Serrières, on lui
un ballot de livres qu'il faisait venir de
pour les Eglises du Dauphiné. Il revint
dans cette province, et trouva dans la va
Bourdeaux, avec le souvenir vivant des
tes persécutions, le même accueil que
demment. Il prêcha aussi à Loriol, et pa
nouveau dans le Vivarais.

On surveillait ainsi, avec le plus grand
les allées et les venues de Roger, « l'
plus célèbres d'entre les prédicants, »
de l'intendant de Grenoble. Ce dernier

même quelques protestants qui, dans l'espoir d'une forte récompense, s'engagèrent à l'instruire de la retraite de Jacques, — c'était le nom de guerre de Roger, — dès qu'il reviendrait dans le Dauphiné. De son côté, Dumolard, subdélégué de l'intendant du Languedoc pour le Vivarais, devait faire part à Fontanieu de ce qu'il apprendrait au sujet du pasteur. Fontanieu demandait enfin à la cour d'envoyer quelques compagnies du régiment de Vitry-Dragons, dans plusieurs quartiers de la province : à Châteaudouble, Chabeuil, Etoile, Saint-Jean-en-Royans, le Puy-Saint-Martin, Dieulefit, Romans, Valence, Montélimar, Crest et Die. « On peut ainsi compter, » ajoutait-il avec confiance, « que tout le Dauphiné sera tranquille. Il y a même apparence que Jacques n'est pas revenu sur les avis qu'il a peut-être déjà reçus des précautions que l'on prendrait pour le suivre. »

Malgré ces mille précautions, et contrairement aux espérances de Fontanieu, Roger était de retour au milieu de ses chères Eglises, sans qu'on sût où le prendre, et Dieu montra une fois de plus, au milieu de tous ces périls et de toutes ces difficultés, qu'il fait concourir toutes choses au bien de ceux qui l'aiment.

Ce fut, en effet, vers ce temps-là, que la peste qui sévit avec tant de force dans la Provence, étendit ses ravages jusque dans le Dauphiné, et répandit partout la désolation. Ces temps douloureux, qui rappelaient avec puissance à nos pères que Dieu règne, et que, selon la parole du prophète, il faut se préparer à sa rencontre, arrêtèrent, pour un moment, l'ardeur de la persécution, et furent le signal d'un réveil général dans les Eglises. Les assemblées furent plus fréquentes et plus suivies, et l'on chantait ouvertement, dans les villes et dans les campagnes, les louanges de Dieu.

Les années qui suivirent, sans être fécondes en événements importants, virent, toutefois, l'œuvre de restauration se consolider. Roger prit part aux délibérations de plusieurs synodes du Languedoc. Celui du 8 mai 1721 fixa la somme annuelle de 70 livres pour l'*entière couverture* des pasteurs, et dans celui du 20 septembre, on décida que « dans les villes ou autres lieux où il n'y avait pas d'anciens, on en établirait incessamment, et s'il y avait un refus de la part des fidèles, ils ne seraient pas visités par les pasteurs, ni avertis pour aller aux assemblées. » Mesure significative qui nous montre le prix que les Eglises commençaient à attacher

au culte public et au ministère des pasteurs régulièrement établis.

Pendant ce temps, Court était à Genève où il plaidait avec éloquence la cause des Eglises persécutées. « Je me suis occupé, » écrivait-il à Roger en 1722, « à déraciner de l'esprit d'une infinité de personnes, la fausse idée qu'ils se formaient des protestants. J'ai tâché de les leur faire envisager à leur véritable point de vue. » Il avait fait plus : il avait excité en leur faveur une très-vive sympathie. Calendrin, le père des confesseurs, était mort en 1721 ; mais d'autres avaient pris sa place : les Pictet, les Vial, les Maurice Turretin. « Désormais, » ajoute M. Hugues, « les Eglises sous la croix ne seraient plus abandonnées à leurs seules ressources (1). »

Le 22 janvier 1723, Louis XV, qui n'avait encore que treize ans, fut déclaré majeur par le Parlement. Cette année vit aussi mourir le Régent et son digne acolyte, le cardinal Dubois, ministre du jeune prince. Ils laissèrent le pouvoir au duc de Bourbon, « prince borgne, » dit un historien, « d'une figure hideuse, d'un caractère sauvage et d'une intelligence médio-

(1) Ouvrage cité, t. I, p. 232.

cre (1) ». L'un de ses premiers actes, fut d'accorder le bâton de maréchal au trop fameux comte de Médavid, qui avait fait peser un joug de fer sur les religionnaires du Dauphiné. C'était indiquer assez clairement la règle de conduite qu'il allait suivre à l'égard des protestants.

(1) Borrel, *Biographie d'Antoine Court*, p. 75.

VII

1724-1725

Edit du 14 mai 1724. — Roger reçoit une lettre de Court. — Ses conseils à Durand au sujet de sa vocation au saint ministère. — Il assiste à plusieurs synodes du Vivarais. — Alliance étroite conclue entre les trois provinces du Languedoc, du Vivarais et du Dauphiné. — Roger refuse de signer une formule de serment.

Nous touchons à une date néfaste dans l'histoire de nos Eglises. Le duc de Bourbon subissait l'influence de deux prélats : Lavergne de Tressan, évêque de Nantes, et Fleury, évêque de Fréjus. L'un et l'autre convoitaient depuis longtemps le chapeau de cardinal, et, pour l'obtenir, ils ne trouvèrent pas de voie plus commode que de provoquer une recrudescence dans la persécution. Bâville, le féroce intendant du Languedoc, leur apporta le concours de sa

vieille expérience ; ensemble ils rédigèrent dix-huit articles qu'ils firent signer au jeune prince, et, le 14 mai 1724, parut le nouvel édit. C'est une compilation sans ordre des mesures les plus vexatoires et parfois les plus contradictoires du règne précédent ; mais ce qui en fait l'unité, c'est la haine profonde pour l'hérésie, qu'elle respire d'un bout à l'autre.

« Nous voulons, » faisait-on dire au jeune roi, « 1° que la religion catholique, apostolique et romaine soit seule exercée dans notre royaume ; défendons à tous nos sujets de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, de faire aucun exercice de religion, autre que ladite religion catholique et s'assembler pour cet effet en aucun lieu et sous quelque prétexte que ce puisse être, à peine, contre les hommes, des galères perpétuelles, et contre les femmes, d'être rasées et enfermées pour toujours, avec confiscation des biens des uns et des autres ; même à peine de mort contre ceux qui seront assemblés en armes. »

Ce qui précède concerne les simples fidèles ; voici maintenant l'article qui vise les pasteurs :

« 2° Etant informés qu'il s'est élevé et s'élève journellement, dans notre royaume, plusieurs prédicants qui ne sont occupés qu'à exciter les

peuples à la révolte et à les détourner des exercices de la religion catholique, apostolique et romaine, ordonnons que tous les prédicants qui y auront prêché ou fait aucunes fonctions soient punis de mort, sans que ladite peine de mort puisse à l'avenir être réputée comminatoire. Défendons à tous nos sujets de recevoir lesdits ministres ou prédicants, de leur donner retraite, secours ou assistance, d'avoir directement ou indirectement aucun commerce avec eux; enjoignons à ceux qui en auront connaissance de les dénoncer aux officiers des lieux, le tout à peine, en cas de contravention, contre les hommes, des galères à perpétuité, et, contre les femmes, d'être rasées et enfermées pour le reste de leurs jours (1). »

Voilà pour ceux qui présidaient « les assemblées illicites; » mais l'éducation des enfants, la célébration des mariages et bien d'autres actes qui ne relèvent que de la conscience, étaient l'objet de mesures non moins sévères.

Cet édit, qui devait faire couler tant de larmes et tant de sang, fut accueilli avec des transports de joie par de Reinier, l'avocat au parle-

(1) L'édit est inséré tout au long dans la *France protestante*, t. X, p. 392.

ment de Grenoble. On se rappelle ses tentatives précédentes pour s'emparer de Roger et le rôle odieux qu'il joua dans l'affaire de Bourdeaux. L'édit fut pour lui le signal d'un redoublement de zèle et d'effort; il se vanta publiquement de faire main-basse sur le ministre, et dans ce but il obtint du gouverneur qu'il fît mettre en campagne un corps de troupes de quatorze cents hommes. Roger, averti, se tint sur ses gardes, et les assemblées furent suspendues. Les troupes, ne recevant aucun ordre de la cour, ne sortirent pas de leurs quartiers, et notre dévoué pasteur vit ce nouvel orage s'éloigner sans qu'il eût fondu sur lui.

On comprend que ces alarmes continuelles fissent négliger à Roger sa correspondance avec ses collègues. Court s'en plaint dans une lettre du mois de juin, qui nous montre l'accord de ces deux hommes dans les mesures à prendre pour relever l'Eglise et l'affection qui les unissait. « Je suis heureux d'apprendre, après un si long et si fatal silence, » disait Court à son ami, « que vous n'êtes pas mort, et que l'astre du jour éclaire encore une vie qui est aussi importante et si nécessaire que l'est la vôtre à un peuple trop longtemps malheureux. Il serait difficile de vous marquer le plaisir sensible que

j'ai goûté en recevant de vos chères nouvelles. Il y a longtemps que je soupirais après ce précieux avantage. Mais jusqu'ici la providence n'avait pas ajouté ce degré à mon bonheur, quelque soin et quelque attention que je me fusse donnés pour cela. Vous savez que je pris la liberté de vous écrire de Genève, pendant le séjour que je fis dans cette ville, pour vous inviter et conjurer tout ensemble de vouloir bien échanger des lettres entre nous pour nous communiquer les choses que nous jugerions être nécessaires et importantes. Mais j'eus la douleur d'apprendre que ma lettre n'était pas parvenue jusqu'à vous et quelle aurait même produit quelque mauvais effet à quelque personne peu sage et indiscrète : ce qui étouffa dans leur berceau toutes les bonnes espérances que j'avais conçues de notre future correspondance. Je suis heureux de sentir, par un commencement d'expérience, que mes espérances ne sont pas tout à fait éteintes.

» Je vois en vous un athlète qui court depuis longtemps dans la pénible mais noble carrière du ministère en France. Je voudrais entrer dans une intime sociabilité avec ceux qui, comme vous, combattent pour les mêmes enseignes et qui concourent au même but. J'en ai un

plaisir si parfait que les termes les plus expressifs ne sont pas assez énergiques pour en exprimer la moindre partie. Je n'aurais jamais douté et j'aurais été bien méchant de le faire — persuadé comme je l'étais de votre zèle et de votre piété — de vos bons sentiments ; mais j'étais affligé au dernier point de n'en voir pas les effets, ignorant ce qui pouvait empêcher que vous ne les eussiez manifestés. Je vois présentement que jusqu'ici vous avez eu des empêchements légitimes, mais que désormais vous allez franchir les obstacles les plus embarrassants et triompher des difficultés les plus embrouillées. Encore un coup, ma joie en est plus grande qu'il m'est possible de l'exprimer. Mon langage muet en dit beaucoup plus que ma plume.

» Je vois, dans un heureux avenir, des biens infinis que vont produire les divers règlements que vous allez établir dans les Eglises où vous exercez votre ministère. Vous le voyez aussi bien que moi ; aussi ce serait s'ériger bien avec témérité que de vouloir vous prouver la vérité et l'importance de l'établissement et de l'exacte observation d'une bonne et d'une sainte discipline. A Dieu ne plaise ! et il ne m'arrivera jamais de m'oublier jusque-là. Je suis trop convaincu et de l'excellence et de la vaste étendue

de vos lumières. Il ne me reste donc qu'à vous féliciter de vos bons desseins qui, pour n'avoir pas été jusqu'ici exécutés, n'en sont pas moins anciens, et qu'à vous conjurer de mettre sans plus tarder la main à l'œuvre. Je ne manquerai pas d'en informer tous nos frères qui, comme moi, en recevront un véritable plaisir.

» Je n'ose pas vous assurer que nos Eglises puissent vous envoyer un de nos prédicateurs avec le règlement. Cependant l'on tâchera de vous satisfaire. La moisson est grande, les ouvriers sont rares et surtout les bons ouvriers. Prions le Seigneur de la moisson qu'il en suscite de bons. Il y a longtemps que je ne cesse d'en demander aux pays étrangers; mais, hélas! la prospérité endurcit les entrailles de ceux qui pourraient nous en fournir. Nous, à qui le Seigneur a inspiré le noble dessein de rétablir les brèches faites à son Eglise et de porter le flambeau de son Evangile, au milieu d'une violente et rude persécution, bénissons-le de la grâce qu'il nous a faite et faisons valoir nos talents, à quelque prix que ce soit, persuadés, comme nous devons l'être, que le Seigneur ne manquera pas de donner des heureux succès à nos justes entreprises. Que Dieu nous protége dans nos plus difficiles combats et qu'il

couronne tous nos travaux de la gloire de son paradis. Ce sont l'objet de mes espérances et celui de mes vœux les plus ardents pour vous. »

Au nombre de ces bons ouvriers dont Court signalait à Roger la rareté, il convient de placer en première ligne Durand, proposant du Vivarais. Il travaillait puissamment au réveil des Eglises dans cette province, et les fidèles souhaitaient vivement qu'il pût remplir au milieu d'eux toutes les fonctions pastorales. Lui-même s'en ouvrit à Roger en l'invitant à assister au synode du Vivarais. « Vous me dites, » lui répondit son ami le 16 octobre, « que l'on vous conseille et qu'on souhaite que vous receviez l'ordination entière, mais que vous tremblez à l'idée de la hauteur de la charge. Vous avez raison pour l'étendue des importants devoirs qu'elle exige ; mais si l'on vous en a conféré une partie et que l'on vous ait jugé propre pour cela, quelle difficulté vous empêche d'en remplir l'autre ?... D'ailleurs, si vous regardez M. Court comme suffisant et votre assemblée synodale comme ayant non-seulement droit d'appeler mais aussi de donner vocation et que vous vouliez vous consacrer à un usage si saint, pourquoi ne pas profiter de l'occasion et chercher d'autres moyens que ceux que Dieu

nous présente? Cependant, souvenez-vous que soit que vous le receviez à présent ou que vous le renvoyiez à une autre fois, vous devez y apporter une grande application accompagnée de prières. » Ce ne fut, toutefois, que deux ans après que Durand reçut l'imposition des mains.

L'année suivante, l'étudiant Paul Faure fut reçu proposant; il fit à cette époque plusieurs voyages dans le Vivarais avec Roger pour assister à différents synodes provinciaux. Le plus important, par les mesures qui s'y prirent, fut celui que présida Roger le 21 juin (1). Il se composait d'un ministre consacré, de sept proposants et de quarante-cinq anciens. Depuis longtemps Roger désirait que des règlements communs groupassent entre elles les différentes Eglises du midi de la France. les seules *réveillées* pour le moment. « Il croyait, » dit Vouland, son biographe, « que pour mieux faire recevoir l'ordre dans cette province il n'y avait pas un meilleur moyen que de demander une lettre de sommation aux ministres du Languedoc pour le Dauphiné et pour le Vivarais, pour les engager à se soumettre à l'ordre, parce qu'un corps bien rangé serait mieux en état de

(1) Voir à l'*Appendice*.

se soutenir. » C'était aussi la pensée de Court. En présence des redoutables éventualités de l'avenir, il croyait indispensable de grouper en faisceau les forces dispersées du protestantisme. Il envoya donc Rouvière dans le Vivarais et le Dauphiné pour conférer sur ce point important avec Durand et Roger et assister à leur synode. Ce fut Roger qui le présida. Il proposa « de recevoir la sommation des Eglises sœurs comme un effet de leur soin charitable et de signer leurs règlements en signe de parfaite et éternelle union. » Cette démarche, toutefois, n'impliquait, de la part des Eglises que représentait le synode, aucun aveu d'infériorité. Il était bien entendu, quoique la sommation des Eglises du Languedoc eût une forme un peu absolue, qu'elles n'auraient aucune vue de domination sur les autres provinces. Mais Court calma les craintes de son collègue. « Nous ne sommes pas assez amis du superbe et aveugle Vatican, » lui répondit-il, « pour adopter ses maximes ni pour imiter sa conduite. » Les délibérations furent pleines de cordialité et l'on dressa deux articles qu'adoptèrent bientôt les Eglises des Cévennes, dans leur synode tenu le 13 septembre suivant. « Le premier, » dit Corteiz, « fut que le Languedoc ne recevrait

point, dans ses synodes ou autrement, des ministres sans le consentement des synodes du Vivarais et du Dauphiné et réciproquement. C'était pour empêcher que quelque proposant délinquant ne surprît les pasteurs de ces synodes et que le saint ministère ne fût exercé par des personnes indignes. Le second article portait que nous recevrions les quarante articles de la Confession de foi, que nous aurions même doctrine à l'égard des dogmes, mêmes règlements à l'égard de la discipline, et que nous nous donnerions mutuellement les secours nécessaires dans tous les cas, sans qu'il y eût jamais rien qui pût avoir le moindre air de rébellion contre la couronne du roi (1). »

L'accord qui venait de se conclure entre les différentes Eglises du royaume eut d'excellents résultats, et l'établissement définitif de l'ordre et de la discipline, qui en fut la conséquence, porta dans le Dauphiné le dernier coup au fanatisme et aux prétendues révélations.

(1) *Mémoires de Pierre Carrière dit Corteix, pasteur du Désert*, p. 55.

VIII

1725-1726

Duplan est nommé député général des Eglises. — Manière dont Roger comprend cette mission. — Accusations dirigées contre Duplan. — Plaidoyer de Roger en sa faveur. — Duplan est remplacé par Court.

Les Eglises du Désert, malgré l'alliance précieuse qu'elles venaient de conclure entre elles, avaient besoin, pour prospérer, de ne pas être abandonnées à leurs seules ressources, et de pouvoir compter sur l'appui des frères étrangers. Elles l'avaient compris de bonne heure, et l'on a vu Roger aller, en 1711, défendre, en Suisse et en Allemagne, leurs intérêts. Toutefois, la nécessité d'un député général, qui se consacrât exclusivement à cette œuvre, se faisait de plus en plus sentir; et, le 1er mars 1725,

les Eglises du Languedoc en confièrent le titre et la responsabilité à Duplan. Il devait se rendre auprès des puissances protestantes pour leur demander des secours pécuniaires, et les prier de plaider, auprès du cabinet de Versailles, la cause des Eglises persécutées.

Duplan descendait d'une famille noble d'Alais. Ami d'Antoine Court, il avait applaudi l'un des premiers à son œuvre de restauration. Il fut même l'un de ses aides les plus utiles; présidant des assemblées, visitant les malades, ouvrant généreusement sa bourse, pour subvenir aux besoins de ses frères, et composant même, paraît-il, des traités apologétiques pour les défendre. Le synode tenu dans le Vivarais, le 21 juin, approuva sa nomination. « Je vous dirai, » écrivait Roger à Court le 30 juin, « qu'après avoir nommé le sieur Benjamin Duplan député auprès des puissances protestantes, lequel doit agir au nom et par l'ordre de tous les corps synodaux, lesdits corps restent engagés, d'autre côté, d'aider et fournir à proportion, selon ses besoins, et qu'ainsi vous devez l'en avertir, tant à l'égard du Vivarais que du Dauphiné.

» Je trouverais à propos qu'il écrive encore aux rois de Suède et de Danemark, à l'im-

pératrice de la Grande-Russie, au landgrave de Hesse-Cassel, aux hautes puissances de Hollande et aux autres grands princes protestants, en gardant les mêmes mesures qu'il a gardées envers les rois d'Angleterre et de Prusse, et aux grands consistoires de tous ces pays, et en gardant les mêmes mesures qu'il a gardées envers l'archevêque de Cantorbéry (1). »

Duplan se fixa à Londres, et ses démarches furent couronnées de succès. Il obtint, à différentes reprises, des secours pour les protestants du Midi. Cependant, la malveillance ne tarda pas à compromettre une œuvre qui portait déjà d'heureux fruits. On accusa le député général d'avoir noué des relations avec les prophètes cévenols, réfugiés à Londres, et de chercher à relever le fanatisme expirant. Roger comprit bien vite les dangers que ces bruits, s'ils venaient à s'accréditer, feraient courir à la députation, et, pour les conjurer, il prit avec chaleur la défense du gentilhomme d'Alais, dans une lettre qui fait revivre l'énergique physionomie de ce pasteur du Désert, et nous montre le

(1) C'était le célèbre William Wake, primat d'Angleterre.

zèle ardent qui l'animait pour le bien de l'Eglise (1) :

« Je ne saurais vous exprimer, » disait Roger ses collègues, « la satisfaction que les consistoriaux de nos dix petits corps d'Eglises, soumises à l'ordre, ont fait tous les jours paraître de votre charitable sommation, et de l'acte solennel de l'union traité avec vous. Mais cette satisfaction, qui augmentait tous les jours par la vue des lettres de M. Duplan et d'autres personnes distinguées, que je leur communiquais, se trouve sur le point d'être troublée, puisque j'apprends, par une lettre de lui-même, et d'une autre personne distinguée par son rang et par sa piété, que l'on a répandu des calomnies sur son compte comme s'il favorisait le fanatisme, et que sur cela on parle de lui retirer les témoignages qu'on lui a envoyés, et de lui refuser les 500 livres qu'on lui avait adjugées au dernier synode des Cévennes, ce qui m'a extrêmement surpris, et ce que je n'ai pas jugé à propos de communiquer à nos consistoires.

» En effet, comme il n'y a rien de plus cer-

(1) Lettre aux pasteurs, proposants et anciens des synodes et Eglises du Languedoc et des Cévennes, du 30 mars 1726.

tain que M. Duplan, par son esprit éclairé et par ses soins, a mis notre justice en évidence, nous a fait un très-grand nombre de bons amis, et obtenu des secours bien considérables, nous ne pouvons que fonder une grande espérance pour le soulagement et même l'entière délivrance de nos Eglises, si Dieu continue, par sa grâce, à répandre ses bénédictions sur sa députation. Quelle douleur de voir que l'ennemi du repos de l'Eglise vienne traverser une entreprise d'une aussi grande importance, qui avançait à vue d'œil la grande gloire de Dieu et le salut de tant de pauvres âmes! Quoi! parce que M. Duplan reconnaît, avec tous les savants, qu'il faut que Dieu seconde extraordinairement les faibles instruments dont il se sert pour conserver la pureté chrétienne dans ce royaume, faut-il le traiter de fanatique? Parce que, selon les exemples et les principes de Jésus-Christ et des apôtres, il soutient qu'on doit ramener les égarés par la douceur, ce dont tous les savants conviennent, qu'on doit éprouver toutes choses et retenir ce qui est bon, faut-il l'accuser de favoriser le fanatisme? Il faudrait pour cela renverser entièrement l'essentiel et trahir sa conscience, étant certain que ces maximes se trouvent gravées dans le cœur de tout homme

de bien, anssi bien que clairement enseignées par Jésus-Christ et les apôtres.

» D'ailleurs, M. Duplan vous était parfaitement connu avant sa députation, et nous, persuadés que vous n'aviez rien fait témérairement, avons suivi votre exemple. Quelle douleur et mortification pour nous, si nous avions le malheur de vous voir révoquer cette nomination sur des prétextes si injustes, et surtout après que tout le monde réformé se trouve convaincu des merveilleux effets de ses soins ! Non ! cela ne peut entrer en aucune manière dans ma pensée, et je m'assure qu'il se trouve parmi vous un assez grand nombre de pasteurs, de proposants et d'anciens éclairés qui ont la bonne cause à cœur, et que tous unanimement voudrez soutenir ce que vous avez si dignement fait, et que vous ne voudrez pas vous exposer, ni faire exposer tous vos corps synodaux à une semblable honte qui ne pourrait qu'être fatale à toutes nos Eglises. »

Roger, après avoir rappelé qu'une telle conduite ne pourrait qu'irriter Dieu, qui les abandonnerait à leur malheureux sort, ajoute :

« Je ne sais d'où sont venus ces funestes calomnies, ni quels sont ceux qui ont formé le dessein de nous frustrer des douces espérances

que nous avions justement conçues de cet
députation, par les fruits qu'elle avait déjà pr
duits; mais nous vous conjurons, par les con
passions du Seigneur Jésus, par l'intérêt qu
vous devez avoir à avancer le règne de Dieu
à rappeler le repos de nos chères Eglises, et l
égards que vous devez avoir de l'honneur
nos corps synodaux, de confirmer M. Dupl
dans sa députation, et de remplir les engag
ments que vous avez pris à son égard, et
reconnaissant qu'il est une personne véritabl
ment pieuse et sincère, pénétrée d'une sincè
charité et d'un cœur pur, éclairé, nous vo
conjurons de faire sentir à ceux qui le calom
nient l'horreur de leur crime, et à ceux q
s'opposent à sa députation, combien leur pr
cédé est préjudiciable au repos tant désiré
nos pauvres Eglises. »

Le pasteur parle ensuite des difficultés péc
niaires qui pesaient sur les Eglises du Da
phiné. La régie réclamait les arrérages
vingt-trois ans, et menaçait les biens de ce
qui s'étaient mariés au Désert ou qui avaie
fui à l'étranger. « Nonobstant un si grand in
convénient, » ajoute Roger, « j'ose vous ass
rer que nous faisons selon nos petits pouvoir
promettant encore, que si Dieu nous fait

grâce de voir augmenter nos frères, nous augmenterons aussi, dans une juste proportion, ce que nous nous flattons de faire infailliblement toucher au sieur Duplan; car nous devons tous reconnaître qu'il ne peut que faire des dépenses beaucoup au-dessus de ses moyens. » Puis, il termine par ces considérations élevées : « Il ne demande que ce qu'on lui a adjugé selon nos faiblesses; pourquoi le lui contesterions-nous encore contre notre honneur et nos propres intérêts? Non, mes très-chers frères, je m'assure tellement au Seigneur, que, comme l'exemple de votre piété, que nous proposons tous les jours à nos Eglises, en fait revenir un très-grand nombre, vous vous produirez encore comme exemple d'émulation à cette bonne œuvre, et que, passant par-dessus tout ce que quelques malintentionnés pourraient avoir suggéré, vous demeurerez fermes dans vos sentiments et mûres délibérations, en sorte que Dieu, secondant nos faibles efforts des uns et des autres, nous fera la grâce de nous féliciter en pleine liberté de nous être attiré l'admiration de tous ceux qui aiment le Seigneur Jésus. »

Cet éloquent plaidoyer ne pouvait manquer de réussir. Le député fut maintenu à son poste. Malheureusement, les bruits qui avaient couru

sur lui n'étaient pas tous dénués de fondement. Ils se confirmèrent en s'aggravant. De sérieuses remontrances lui furent adressées par les pasteurs du Désert. Elles ne firent que l'irriter. Il crut se disculper en les accusant à leur tour. Il prétendait qu'Antoine Court perdait son temps auprès de sa femme et à la chasse, qu'il aimait passionnément. Court eut aisément raison de ces calomnies. Il se borna à raconter en détail, à son accusateur, une tournée d'évangélisation qu'il fit en juin 1728. Il terminait ainsi son récit : « Dans l'espace de trente jours, j'ai présidé trente-deux assemblées ; j'ai administré les sacrements ; j'ai parcouru, au péril de ma vie, cent lieues de pays montagneux. Voilà comment je perds mon temps à la chasse et auprès de ma chère Rachel (1). »

Quelque temps après, lorsque Antoine Court se rendit à Lausanne pour y prendre la direction du séminaire, les Eglises du Désert, appréciant de plus en plus ses services, le nommèrent leur député général à la place de Duplan.

(1) Puaux, *Histoire de la Réformation française*, t. VII, p. 127.

IX

1726-1727

Besoins religieux dans le Dauphiné. — Jeûnes mensuels. — Premier synode national du Désert. — Roger le préside. — Travaux de l'assemblée. — Roger consacre Durand et bénit son mariage. — Remontrances de Court à Roger. — Création d'un *Conseil extraordinaire*. — Nouveau synode national. — Roger est nommé modérateur. — Décisions synodales.

L'année 1726 s'ouvrit pour le Dauphiné sous d'heureux auspices. Des besoins religieux se manifestaient de toute part, et Roger ne pouvait suffire à la tâche. « Nos affaires ne vont » pas mal, » écrivait-il à Court le 1er janvier, « et nous pourrions tous les jours nous étendre ; mais nous aurions besoin du secours de quelques-uns de vos habiles et éclairés proposants ; et il serait aussi chéri que qui que ce

fût de nous-mêmes. Sur l'état que j'ai envoyé à notre avocat, je lui ai fait voir que nous aurions besoin d'être dix ou douze; et si nous étions une fois un pareil nombre, nous aurions encore besoin de redoubler, tant la moisson est grande (1). »

Au reste, Roger mettait parfois tant d'application dans l'exercice de son ministère, qu'il s'attirait les remontrances de son ami. « Je loue votre zèle, » lui écrivait ce dernier le 9 octobre, « mais je ne sais pas s'il ne va pas un peu trop loin. Je m'explique: rien de plus nécessaire, dans un temps de crise et de désolation tel que le nôtre, que le jeûne; mais un acte de religion très-propre à enflammer la dévotion peut perdre beaucoup de son efficace par une trop grande réitération. Selon moi, deux ou trois l'année devraient suffire pour le général. Permis à chacun de le célébrer souvent en particulier; mais de faire venir le général une fois tous les mois et à un même jour, tout cela, outre qu'il a un peu l'air pharisaïque, ce qui ne serait pas une grande question, me paraît revenir trop souvent. »

C'est la même année 1726 que se réunit

(1) *Lettres de Court*, t. III, p. 505.

le premier synode national du Désert. La dernière assemblée de ce genre s'était tenue à Loudun en 1659. Depuis longtemps déjà, la cour, dominée par les Jésuites, ne cessait de porter quelque atteinte à la liberté religieuse des protestants. On put juger, à ce synode, que sa malveillance à leur égard n'avait pas diminué. Dans une des séances, le commissaire du roi annonça que Sa Majesté avait jugé à propos de suspendre indéfiniment la tenue des synodes nationaux, et « qu'elle n'en rassemblerait plus que lorsqu'elle le jugerait expédient. » Le célèbre Daillé, modérateur de l'assemblée, répondit noblement : « La tenue de nos synodes nous est d'une nécessité absolue. Il est impossible que notre religion puisse se conserver sans ces sortes d'assemblees. Les supprimer, c'est renverser entièrement la discipline de nos Eglises (1). »

Nos pères du dix-huitième siècle pensaient de même. Aussi, lorsqu'ils virent le zèle et la piété se réveiller dans les Eglises et qu'ils eurent reconnu, dans leurs courses d'évangélisation, que la population protestante, tant du Languedoc que du Dauphiné et des autres

(1) De Félice, *Histoire des synodes nationaux*, p. 238.

provinces, était plus considérable qu'ils ne l'avaient cru, les pasteurs résolurent, d'un commun accord, la tenue d'un synode national. Ils voulaient réunir en un faisceau les forces vives de l'Eglise et dresser des règles communes auxquelles on se soumettrait par devoir. C'est ainsi qu'après soixante-cinq ans d'interruption, les corps synodaux allaient de nouveau fonctionner. Les hommes du Désert renouaient la chaîne brisée des traditions et reconstituaient sur ses antiques bases l'Eglise réformée de France par un acte viril d'indépendance et de foi.

Le synode se réunit, les 16 et 17 mai, dans un vallon solitaire du Vivarais. Ses membres avaient bravé, pour s'y rendre, les plus grands périls et dû prendre des chemins détournés. Heureusement l'éveil ne fut pas donné, et le synode put poursuivre en paix ses travaux.

Il ne ressemblait aux précédents ni par le nombre de ses membres ni par leur illustration. Ici, point de théologien éminent, point de gentilhomme occupant des charges de cour. Il ne s'y trouvait que trois pasteurs sans grande culture intellectuelle, mais qui, par leur dévouement absolu à la cause de la Réforme, ont mérité l'éternelle reconnaissance des protes-

tants. Nous les connaissons déjà. C'est d'abord Jacques Roger. Agé de cinquante et un ans, il est dans la pleine maturité de ses forces, qu'il conservera jusqu'à un âge avancé. A soixante et dix ans, lorsque, à la suite de leurs travaux multipliés, ses collègues, plus jeunes que lui, seront brisés de fatigue, il les remplacera et tiendra seul la campagne. C'est le plus ancien pasteur du Désert, et nous savons le zèle et la fidélité qu'il déploie au service de son Maître. Les membres du synode l'appelèrent d'une voix unanime à l'honneur de les présider. A côté de lui, c'est Antoine Court, l'âme de cette réorganisation dont Roger et Pierre Corteiz sont les bras. A peine âgé de trente ans, il jouit de la plénitude de ses rares facultés et continue à prendre sur les Eglises cet ascendant qu'il fera tourner à leur bien. Les intendants ont mis sa tête à prix, et leur police essaie, mais en vain, de s'emparer de lui. Voici le curieux signalement qu'elle nous a laissé de cet homme dangereux : « Taille de 5 p. 4 p., assez bien fait, portant ordinairement perruque courte, un peu marqué de la petite vérole, visage plein, nez aquilin, les yeux noirs; il porte d'ordinaire un bouton d'or ou d'argent à ses habits sans galons; il a toujours un chapeau bordé, portant l'épée et une

canne (1). » Il fut nommé modérateur-adjoint. Enfin, Pierre Corteiz, que nous appellerions volontiers le Farel du dix-huitième siècle, intrépide comme lui, et possédant cette éloquence populaire qui captive les masses et les entraîne. Autour de ces trois pasteurs vinrent se grouper huit proposants et trente-six anciens.

Voilà le fidèle résumé que M. de Félice nous a donné des travaux de cette assemblée (2) :

« Le premier acte du synode fut, comme dans toutes les assemblées antérieures, de lire et d'approuver la confession de foi et la discipline. Nul n'avait alors la pensée d'y contredire. C'était le fondement sur lequel nos pères voulaient tout relever.

» Après les obligations du chrétien, celles du citoyen. Ordre est donné aux fidèles d'être soumis aux puissances supérieures, au roi, aux gouverneurs, aux magistrats, et de faire pour eux des prières publiques et particulières. Admirable spectable de les voir, à une époque où ils étaient hors la loi, proclamer et confirmer,

(1) *Bulletin*, t. XIX, p. 367.

(2) Ouvrage cité, p. 260 et suiv. M. Hugues a reproduit en entier les actes de ce synode, ouvrage cité, t. I, *pièces et documents inédits*, p. 107.

comme l'un de leurs premiers devoirs, le respect de la loi du prince et de ses ministres dans tout ce qui ne touchait pas à l'obéissance envers Dieu.

» Rétablissement du culte public partout où l'on pourra, en y observant les usages traditionnels. Défense d'appuyer ses exhortations sur des inspirations surnaturelles et particulières. Silence aux femmes dans les exercices religieux. Injonction aux pasteurs de ne prêcher que l'Ecriture, seule règle de foi, et ce qui en sort, par des raisons claires et simples. Prudence et réserve, sous la surveillance des anciens, dans la convocation des assemblées. Nul éclat, ni bruit, ni bandes trop nombreuses. Pressante admonition aux fidèles sur le devoir de sanctifier le jour du Seigneur. Ni voyages pour affaires le dimanche, ni divertissements profanes.

» Quand le culte public est impossible, célébration du culte domestique avec quelques voisins. On a conservé la prière qui se faisait dans ces réunions du foyer. « Grand Dieu, » disaient nos pères, « nous sommes sans temples, mais remplis cette maison de ta glorieuse présence. Nous sommes sans pasteurs, mais sois toi-même notre pasteur. »

» Règles sévères pour l'admission des proposants et des ministres, et exhortations à s'acquitter fidèlement de leur charge. Quiconque troublait l'ordre ecclésiastique devait être censuré, et, s'il persistait, déposé.

» Invitation aux anciens de veiller à la sûreté des pasteurs, de leur fournir des guides et de leur préparer des retraites. La mission des laïques n'était guère moins périlleuse que celle des ministres. Pour ces derniers, s'ils étaient découverts, le supplice du gibet; pour les premiers, la peine des galères.

» Graves censures contre ceux qui feraient bénir leurs mariages ou baptiser leurs enfants dans l'Eglise romaine. Ils devaient, avant d'être reçus à la table du Seigneur, demander publiquement pardon à l'Eglise d'une si coupable lâcheté, et promettre de n'y pas retomber. Cette rigueur s'explique. Sans elle, la timidité des uns, les calculs des autres, le mauvais exemple de plusieurs auraient menacé de tout perdre. Chacun était libre de sortir de sa communion; mais tant qu'on voulait y rester et participer à ses sacrements, il ne pouvait pas être permis de la renier.

» Réunions aussi fréquentes que possible des consistoires et synodes provinciaux, ainsi que

des proposants et pasteurs, afin de s'avertir et de s'encourager mutuellement dans la fidélité chrétienne.

» Aumônes et autres secours aux frères jetés en prison ou au bagne, pourvu qu'il n'y eût pas de leur faute. Ceux qui se faisaient arrêter par témérité ou imprudence n'y avaient aucun droit.

» Pour cet objet une caisse de réserve était établie avec des boursiers spéciaux, par chaque synode provincial. Les collectes servaient aussi à fournir la pension d'un député général qui était chargé de solliciter des subsides pour les Eglises du Désert auprès des cours protestantes.

» Quiconque était traduit devant la justice devait dire aux magistrats la vérité tout entière sur ce qui le concernait personnellement, mais non consentir à être le dénonciateur de ses frères. La sincérité toujours, la trahison jamais. »

« Tels furent, » ajoute M. de Félice, « les principaux articles adoptés dans le premier synode national du Désert. Il ne dura que deux jours parce qu'on avait à craindre d'être surpris ou vendu. » Les détachements de la maréchaussée *roulaient*, » dit Antoine Court, « et

leurs recherches étaient d'autant plus actives qu'on leur payait quelque chose pour chaque tête de prisonnier. »

Avant de se séparer, toutefois, les pasteurs du Désert s'adjoignirent un nouveau collègue. Pierre Durand, qui proposait depuis sept ans la Parole de Dieu à l'approbation générale, avait demandé l'imposition des mains. Les pasteurs lui firent subir un examen qui les satisfit pleinement, et le synode fit droit à sa demande. Ce fut le soir que la chaire se dressa au Désert, au milieu d'un concours imposant de fidèles. Ils étaient venus de plusieurs lieues à la ronde pour assister à une cérémonie qui se renouvelait encore si rarement. Roger prononça le sermon de circonstance. Il n'eut pas besoin d'employer les ressources de l'éloquence humaine pour émouvoir les cœurs. L'heure et le lieu de la réunion, les précautions qu'on avait dû prendre pour s'y rencontrer et surtout la solennité de l'acte qui allait s'accomplir parlaient assez haut. Avec quels accents pénétrants l'apôtre du Désert dut montrer à son jeune ami les périls en même temps que l'excellence et la douceur du ministère évangélique et appeler sur lui les lumières et l'assistance de l'Esprit-Saint! et l'auditoire, saisi par cette parole sympathique

dans sa rudesse, ne se doutait pas que l'intolérance religieuse devait, à quelques années d'intervalle, dresser la potence du nouveau pasteur et de celui qui l'introduisait dans la carrière.

Après la prédication, Durand se mit à genoux et promit par serment « de n'enseigner rien qui ne fût contenu dans l'Ecriture sainte ; d'exhorter les peuples à l'obéissance et de ne favoriser aucune sédition ; » puis, les trois pasteurs lui imposant les mains, Roger dit à haute voix : « Pierre Durand, nous te donnons permission, au nom de Jésus-Christ et par l'autorité de notre assemblée synodale, de prêcher la parole de Dieu, d'administrer les sacrements et d'exercer la discipline (1). »

Voici l'acte de consécration signé des pasteurs et proposants du synode, et dont nous avons la minute sous les yeux :

« Aux lecteurs, paix et bénédiction de Dieu.

» Pierre Durand, du lieu du Bouschet, paroisse de Pransles, en Vivarais, ayant proposé l'espace d'environ sept ans dans les Eglises qui s'assemblent sous la croix, en Vivarais,

(1) Meynadier, *Pierre Durand, pasteur du Désert et martyr*, p. 78.

à la grande édification de tous les fidèles, avec beaucoup d'érudition, de piété et de zèle ; et lui ayant été adressée la vocation au saint ministère par une assemblée synodale le 11 septembre 1724, continuée aux assemblées synodales du 21 juin et du 29 août 1725, s'est enfin présenté par l'ordre du synode national, tenu en Vivarais le 16 mai 1726, pour être examiné et reçu dans le saint ministère; à quoi nous, les soubsignés, ayant acquiescé, il a été examiné dans la vie et dans les mœurs et par un examen en théologie, en présence des députés à ce nommés et, après avoir heureusement proposé de la parole de Dieu en notre présence, nous avons demeuré très-satisfaits de l'un et de l'autre, et avons reconnu que le Seigneur lui avait départi des talents considérables pour l'édification de son Eglise. C'est pourquoi nous lui avons conféré, à la face d'une assemblée publique, l'ordination, selon la manière de l'imposition des mains reçue dans nos Eglises, pour remplir toutes les fonctions du saint ministère, soit dans la prédication de la parole de Dieu, l'administration des saints sacrements, soit dans l'exercice de la discipline ecclésiastique et dans tout ce qui en dépend, et lui avons donné la main d'association.

» Qu'il plaise à Dieu que, par son Saint-Esprit, l le sanctifie et fortifie dans la vérité, qu'Il le remplisse de ses grâces et qu'Il fasse réussir son ministère, à la gloire de son saint nom et à l'avancement du règne de Jésus-Christ.

» Au désert, le 17 mai 1726.

» En foy de quoi nous nous sommes signés : Roger, pasteur député des Eglises du Dauphiné et modérateur du présent synode; A. Court, pasteur député des Eglises du Languedoc et Cévennes et modérateur adjoint; Corteiz, pasteur et député des Eglises de Languedoc et Cévennes. »

Suivent les signatures de sept proposants qui approuvent ce certificat (1).

Le jeune pasteur reprit ses travaux avec un nouveau courage, et, malgré le péril des temps, il songea à se donner une compagne. Il se fiança le 26 décembre à Anne Rouvier, de la paroisse de Saint-Etienne-du-Serre, et désira que le pasteur qui l'avait introduit dans la carrière pastorale bénît son union. Roger se ren-

(1) *Recueil des actes des synodes tenus en la province du Vivarais, de* 1721 *à* 1793, p. 19. Ce recueil précieux est manuscrit et appartient aux archives du consistoire de Lavoulte (Ardèche).

dit à son désir, et la célébration du mariage eut lieu le 10 mars de l'année suivante. Voici le certificat que Roger délivra aux deux époux à cette occasion. C'est le seul que nous ayons pu retrouver de tous ceux que rédigea l'apôtre du Dauphiné, et c'est à ce titre que nous le publions.

« Je soussigné déclare, atteste et certifie qu'ayant vu un contrat de mariage passé entre Pierre Durand, fils légitime de sieur Estienne, expert, et de feu Glaudine Gamonet, du lieu du Bouschet, paroisse de Pransles, et damoiselle Anne Rouvier, fille aussi légitime de feu sieur Jacques, notaire royal, et damoiselle Isabeau Sautel, du lieu de Craux, paroisse de Saint-Etienne-du-Serre, le tout diocèse de Viviers, sous le consentement de leurs pères et mères, selon qu'il paraît par leurs signatures et celles des témoins irrévocables, et les susdites parties m'ayant requis de bénir leur mariage, selon la forme et liturgie de la religion chrétienne et réformée, je le leur ai aussi béni ce dix mars dix-sept cent vingt-sept, après l'exercice du soir, conformément aux devoirs de mon ministère, et selon l'autorité qui m'a été conférée dans un colloque au Wurtemberg, par l'imposition des mains qui me fut alors

accordée; et m'ayant requis que je leur donnasse un certificat de ce fait, je le leur ai aussi donné, d'autant que témoignage de vérité n'en doit point être refusé, afin qu'ils puissent s'en servir où besoin sera; et me suis signé.

» Ce 11 mars 1727, Roger, pasteur. »

Suivent les signatures de trois proposants présents à la cérémonie.

Le lendemain de cette fête intéressante, Court écrivit à Roger. Il répondait à une lettre de ce dernier que nous n'avons pu retrouver, mais qui renfermait sans doute quelques expressions un peu vives qui lui avaient fait de la peine. Il s'éleva plus d'une fois entre eux — nous aurons l'occasion d'y revenir — des dissentiments sérieux qu'explique le caractère un peu absolu de ces hommes, jaloux des droits de leurs Eglises respectives, et inquiets de la prépondérance religieuse que telle province aurait voulu, dans telle circonstance donnée, exercer au détriment des autres. Roger en particulier ne reconnaissait au Languedoc aucune suprématie sur le Dauphiné, et il en écrivait parfois, nous l'avons déjà vu, très-vivement à Court. Celui-ci, plus calme et plus mesuré dans ses expressions, sermonnait son collègue. Les hom-

mes les plus dévoués et les plus pieux ont leurs faiblesses et leurs misères qu'un biographe impartial doit relever à côté de leurs qualités. Au reste, Court donnait à son collègue des conseils qui sont toujours de saison, et qui sans doute étaient motivés. « Il y a très-longtemps, » lui disait-il, « que j'ai reçu une de vos lettres. J'y aurais fait réponse sur-le-champ, nonobstant certains endroits un peu durs que vous aviez mal digérés sans doute, ou pour ne pas bien me connaître ou pour n'être pas bien informé des choses sur lesquelles vous m'écrivez. J'aurais dû vous répondre sur-le-champ si j'avais eu une adresse sûre; mais, faute d'en avoir, j'aimais mieux demeurer dans le silence que de risquer ma lettre. Je le fais aujourd'hui, mais en laissant dans un éternel oubli ce qui pourrait me fâcher. Je souhaiterais seulement pouvoir vous représenter sans vous déplaire qu'il est important, avant que d'écrire, d'être bien informé des sujets sur lesquels on écrit, et de les arranger de telle sorte qu'on ne blesse ni la vérité ni la charité. Vous savez, mon cher frère, que nous devons être des modèles de douceur, d'humanité et de charité, que toutes nos paroles et tous nos discours doivent être assaisonnés de sel avec grâce, que nous

devons, autant qu'il dépend de nous, entretenir entre nous une union ferme et indissoluble, tendre et empressée, avoir de l'amour, de l'attachement et du support les uns pour les autres, nous corrigeant doucement et charitablement les uns les autres, lorsqu'il nous arrive, ce qui n'est que trop souvent, de tomber dans quelque faute, nous souvenant que nous sommes appelés à cela et qu'il n'y a pas de moyen plus propre à nous faire veiller et travailler plus efficacement au grand ouvrage pour lequel Dieu nous a faits. » « Dieu veuille rendre efficace, » ajoutait Court, « le ministère de ses serviteurs et faire triompher l'Evangile de son Fils en tout lieu. » Puis il terminait par ces paroles, qui montrent qu'il ne gardait pas rancune à son collègue et qu'il croyait à son affection : « Adieu, mon cher frère, aimez-moi toujours. »

Le synode provincial des Cévennes, tenu le 26 avril de l'année précédente, avait décidé la création d'un *Conseil extraordinaire*, à l'imitation du *Conseil général*, créé en 1594, sur l'initiative de Duplessis-Mornay. Il devait résoudre les questions importantes qui pourraient se présenter dans l'intervalle des réunions synodale. Cette mesure excellente, dont Corteiz fut

le promoteur, avait le tort grave d'avoir été pris sans l'avis de toutes les Eglises. Court, lui même, n'en fut averti, que lorsqu'elle eut été vo tée. Cette innovation souleva quelques murmu res, et Roger, toujours jaloux des droits de Eglises, ne l'approuva pas sans réserve. Dan une lettre, du 4 avril 1727, il la trouve « con traire aux droits des synodes, » et dans un autre, du 3 juillet, il se plaint : « de ce qu'o n'a pas consulté et recueilli les voix dans u cas de cette nature (1). »

Un nouveau synode général se tint dans l Dauphiné, le 11 novembre de cette année. Il s composait de trois pasteurs : Jacques Roger Pierre Durand et Jean Martel ; de cinq propo sants : Paul Faure, Villeveyre, Bernard, Boyer député général des Eglises du Languedoc et de Cévennes, et Fauriel, député des Eglises d Vivarais, et de trente-cinq anciens. Jacque Roger fut nommé modérateur, Durand modé rateur adjoint, et Boyer secrétaire. Le premie article porte : « Que les proposants qui ont ser et signé sous le nom de proposants, se nomme ront et signeront, désormais, prédicateurs. Une autre mesure plus importante fut de dé

(1) *Bulletin*, t. II, p. 240.

fendre le port d'armes dans les assemblées, sous peine de censure publique et même de suspension de la Cène. Nos pères se rappelaient que « les armes de notre milice ne sont point charnelles, » et voulaient ôter ainsi tout prétexte aux accusations de rébellion qu'on ne cessait de lancer contre eux. La convocation annuelle des synodes nationaux, décidée l'année précédente, étant jugée impraticable, la création du *Conseil extraordinaire*, dont il est question plus haut, et qui avait à peu près les pouvoirs d'une commission exécutive, fut maintenue ; mais on eut soin d'en préciser avec détail les attributions et la durée. On en fit de même pour les pouvoirs du député général qui siégeait à Londres. Il ne devait agir que d'après les instructions du synode national, et ne rien faire qui pût porter atteinte à la puissance du roi et à son gouvernement.

C'est ainsi que les Eglises sous la croix prenaient de plus en plus conscience d'elles-mêmes, et se préparaient, par une action commune, aux jours d'épreuves qu'elles devaient encore traverser. Au milieu de difficultés sans cesse renaissantes, « elles se parlaient l'une à l'autre, » comme les contemporains de Néhémie, et imploraient ensemble le secours d'En-

Haut. Leur attente ne fut pas trompée, et elles réalisèrent au milieu des persécutions la parole de Pascal : « Bel état de l'Eglise, lorsqu'elle n'est plus soutenue que de Dieu ! »

X

1727-1729

Création du séminaire de Lausanne. — Consécration irrégulière de Boyer et de Roux. — Mécontentement de Roger. — Un colloque du Dauphiné approuve la consécration. — Dissentiments entre les Eglises du Dauphiné et celles du Languedoc.

A mesure qu'ils voyaient le succès couronner leurs efforts et s'étendre leur champ de travail, les pasteurs du Désert sentaient le besoin de fonder une école qui fût pour les Eglises une pépinière de conducteurs capables et dévoués. En effet, la persécution décimait leur nombre déjà si restreint. En 1728, le jeune proposant, Alexandre Roussel, avait souffert le martyre à Montpellier, et ces vides, aucun pasteur réfugié ne venait les remplir. Ils préféraient l'hospitalité de la terre étrangère aux

persécutions de la mère patrie, et auraient volontiers répondu comme Saurin : « Nous trouvons dans les pays étrangers un dédommagement universel aux sacrifices que nous avons faits pour notre religion. » Roger et ses amis, nous l'avons vu dans leur réponse à Basnage, pensaient autrement. Ils se réunirent pour délibérer sur cette grave matière, et voici l'acte qu'ils dressèrent à cette occasion. « Ce dimanche, 15e jour du mois de mai 1729, a été convenu entre nous, pasteurs et prédicateurs du Désert, en France, qu'à l'avenir, nous donnerons permission à tous nos frères, qui aspirent au saint ministère, et en qui nous trouvons les qualités requises, de se faire recevoir dans les académies du pays étranger, supposé que la Providence les y conduisît munis de nos attestations, et nous sommes signés : Corteiz, Court, Claris, Roux, Roger, Maroger, Betrine, pasteurs; Rouvière, Bourbonnous, prédicateurs (1). »

Ce n'était là qu'un premier pas vers la fondation du séminaire de Lausanne. Les Etats protestants vinrent en aide à ce projet par leur appui moral et leurs secours pécuniaires. Wil-

(1) Ch. Coquerel, ouvrage cité, t. I, p. 196.

liam Wake, archevêque de Cantorbéry, et le professeur Turretin, de Genève, s'y employèrent activement, et à la fin du mois d'août, Court, désigné par la voix unanime de ses collègues, se sépara, non sans déchirement, de ses chères Eglises, pour prendre la direction du séminaire de Lausanne. Cet utile établissement, qui fut ouvert de 1730 à 1809, devait fournir environ quatre cent cinquante pasteurs aux Eglises réformées de France.

Un événement qui ne fut pas étranger à la pensée de fonder un séminaire, et qui faillit compromettre la bonne harmonie des Eglises, reçut à cette époque une heureuse solution. Un jeune protestant du Languedoc, Jacques Boyer, servait dans les troupes du roi, lorsque, poussé par son zèle, il se mit à parler dans les assemblées du Désert. Ses exhortations furent goûtées à tel point, que les Eglises de Lasalle, Durfort et Monoblet lui adressèrent vocation. Elles se cotisèrent pour lui fournir les 200 livres dont il avait besoin pour se libérer; et lorsqu'il fut au milieu d'elles, Boyer, à peine âgé de vingt-deux ans, et qui d'ailleurs n'avait fait aucune étude préparatoire, fut reçu au nombre des prédicateurs sans que le synode provincial en fût averti. Court et Roger, qui travaillaient de-

puis si longtemps au rétablissement de la discipline, virent avec une profonde douleur cette infraction aux règles établies. Leur mécontentement fut porté à son comble lorsque Boyer et un autre proposant, nommé Roux, qui se trouvait dans la même situation que lui, allèrent, de leur propre chef, demander et recevoir à Zurich l'imposition des mains. Cette affaire provoqua un échange de lettres entre Roger et les pasteurs du Languedoc. Voici ce qu'il leur écrivait le 9 mai 1729 : « Messieurs et très-honorés frères, j'ai reçu votre lettre, par laquelle vous me prévenez que MM. Roux et Boyer ont reçu l'ordination à l'Académie de Zurich. Vous alléguez des raisons de nos amis du pays étranger. Je veux convenir de la vérité de tous ces faits ; mais il me semble que vous êtes bien retenus pour ne pas me communiquer aucune des raisons de ces Messieurs nos amis, moi qui ai pour eux tant de déférence. Mais revenant au sujet pour lequel vous me demandez notre approbation, — la consécration des deux pasteurs, — cela étant directement contraire à un article du national, je n'y puis rien dire. D'ailleurs, comme je devrais répondre pour tout notre corps, je me trouve indispensablement obligé de demander leur consentement ; et tout

ce que je puis vous dire, c'est qu'il serait nécessaire que ce fût le National qui en décidât. Vous faites paraître une surprise qu'il paraisse quelque mésintelligence entre vous et nous. Je vous dirai que si cela vous est inconnu, les indiscrétions de M. Boyer en sont les principales causes. » Et plus loin : « Vous me permettrez, au reste, que je vous avoue, avec le respect que je vous dois, que dans ce que vous faites, qui peut influer sur tout le corps de nos Eglises, vous faites paraître un peu trop de supériorité pour l'union des parties qui ont chacune leur droit particulier. On doit faire paraître un peu plus d'égard à ce qui a donné lieu au mémoire dont notre synode vous a envoyé la substance. C'est en qualité de frère que je prends la liberté de vous dire mon sentiment. »

Cette lettre est sévère et montre bien la peine que Roger dut éprouver en présence de cette grave infraction à la discipline qu'il avait tant contribué à rétablir. Il paraît que les professeurs Turretin et Maurice de Genève, ainsi que Vial de Beaumont, ancien pasteur de Grenoble, avec lesquels il eut occasion de correspondre, parvinrent à lui montrer combien son opposition, quelque légitime qu'elle fût, pourrait

avoir de funestes conséquences (1). Les pasteurs du Languedoc, Court et Corteiz, décidèrent de leur donner la main d'association : « vu la confession que ces frères ont faite d'avoir violé notre discipline et d'être coupables pour avoir manqué à demander notre consentement pour la vocation qu'ils ont reçue. » Ils voulaient seulement obtenir l'approbation de leurs collègues du Dauphiné et du Vivarais, Roger et Durand ; Roger ne persista pas dans son opposition, et un colloque qu'il présida au mois de juillet suivant, et dont Villeveyre fut le secrétaire, accorda en ces termes l'approbation demandée :

« Nous pasteurs, prédicateurs et anciens du Dauphiné, députés des cinq premières Eglises qui ont reçu l'ordre dans le Dauphiné, assemblés en colloque, ayant examiné la confirmation que nos très-chers frères les pasteurs et prédicateurs du Languedoc ont accordée à la vocation que nos très-chers frères Roux et Boyer ont obtenue dans le pays étranger, et vu les représentations charitables de Messieurs nos amis, avons, par voix unanime, approuvé cette confirmation, qui a été faite le 16 mai

(1) Haag, *France protestante*, art. *Durand*.

dernier, les regardant comme vrais pasteurs légitimement appelés en cette qualité, notre pasteur Roger leur donnant la main d'association, et avons conclu qu'à notre premier synode provincial, nous ferions enregistrer la présente approbation, et [que] notre modérateur et secrétaire ne feraient faute de l'envoyer au plus tôt à Messieurs nos très-chers et bien-aimés frères sus-nommés. »

Roger notifia le jour même cette décision aux pasteurs du Languedoc, en la faisant suivre de ces remarques : « N'ayant pu tenir notre synode à cause des difficultés de la saison, nous nous sommes assemblés en colloque, ce 9 juillet, non tant pour nos affaires particulières que pour répondre à votre lettre du mois dernier envoyée à notre pasteur, et parce que les sujets qu'elle aborde sont de la dernière importance. Nous convenons que M. Roger a très-bien fait de ne pas vouloir décider la chose de son chef. »

« Après avoir tout considéré, » ajoutent-ils, « nous avons pleinement approuvé la vocation reçue par nos très-chers et bien-aimés frères et la confirmation que vous en avez faite; mais nous souhaiterions que puisque cela regarde toutes les Eglises soumises à nos règlements,

le national et chaque provincial le ratifiassent, non pour y apporter aucun changement mais pour une plus ample confirmation et afin que personne ne puisse la contester; car pour la réception au saint ministère, nous sommes assurés que chaque corps particulier, qui fait partie de notre sainte communion, a un plein droit d'y appeler ceux en qui on trouve les qualités nécessaires. Les circonstances présentes et les apparences de l'avenir rendant impraticable l'article qui restreint les impositions au national, nous trouvons qu'il est absolument nécessaire de l'annuler entièrement. » En même temps Roger et ses amis conseillaient d'accorder ce droit aux synodes provinciaux, en laissant les candidats libres de se faire consacrer par le synode de leur ressort ou d'aller, munis d'attestations suffisantes, recevoir ailleurs l'imposition des mains. Ils demandaient seulement que, lorsqu'il y aurait une consécration, les pasteurs des autres provinces en fussent avertis, afin qu'il leur fût loisible de s'y rendre.

Au reste, toute cette lettre respire un mécontentement général à l'égard des Eglises du Languedoc. Sans doute, ces dissentiments ne portaient que sur des points secondaires. Nous ne lisons pas moins avec peine ces phrases qui

us étonnent : « Il serait nécessaire, quand us envoyez des prédicateurs à l'étranger afin y perfectionner leurs études, que vous fissiez raître plus d'égard aux droits des autres rovinces que vous n'avez fait paraître par le assé ; ou bien que cela fût réglé de manière ue personne ne puisse se plaindre. Si on ne ègle pas et si on n'observe pas les égards que ous indiquons, nous prévoyons qu'il n'y aura ue trop lieu à la division, nonobstant la ré- olution des nationaux. »

L'année suivante, nous voyons percer les êmes reproches dans une lettre adressée par oger et ses collègues au synode qui se tint ns le Vivarais le 27 décembre. Ils se plai- ient « qu'à certains endroits on a voulu pa- ître en maîtres et s'attirer tous les bénéfices ns égard aux droits des autres. » Ils ajoutent ie « les fruits devraient être communs, qu'il 'est pas juste d'envoyer à l'étranger prédica- ur sur prédicateur pour s'y perfectionner, ndis que d'autres y ont les mêmes droits ; que est en vain que le Languedoc prétend faire des is de son propre mouvement ; qu'il faut que s affaires soient communiquées (1). »

(1) Ch. Coquerel, ouvrage cité, t. I, p. 203.

On le voit, le tableau des Eglises du Dés[ert] présente des ombres et nous n'avons pas son[gé] à les atténuer. Au début de la réforme ecc[lé]siastique les protestants du Languedoc appor[tè]rent peut-être, dans leurs relations avec ce[lles] des autres provinces, quelques prétentions [à] supériorité qu'expliquent, sans les justifier, le[ur] nombre imposant et la grandeur de leurs souf[f]rances. Leurs frères en conçurent de légitime[s] inquiétudes. La forme presbytérienne synodale adoptée dès l'origine par nos réformateurs consacre en effet l'égalité absolue des Eglises entre elles. Point de métropole dans leur sein. C'est au synode national qu'appartient l'autorité suprême, et, composé comme il l'est des délégués des synodes provinciaux dont les membres à leur tour sont choisis parmi les ministres et les anciens des paroisses, il constitue en réalité le gouvernement de l'Eglise par l'Eglise. C'est cette organisation essentiellement libérale et démocratique que Roger voulait sauvegarder. Au reste, des points de vue différents et parfois opposés ne pouvaient manquer de se produire dans cette œuvre difficile et complexe de réorganisation dont nos pères avaient à rassembler tous les matériaux sons pouvoir toujours se concerter et combiner leurs efforts.

Lorsqu'ils se retrouvaient dans leurs réunions synodales, les explications fraternelles avaient lieu, les préventions se dissipaient. Ils resserraient dans la prière les liens affectueux qui les unissaient et l'on se séparait plus fort pour aller au-devant des difficultés qui renaissaient à chaque pas.

1729-1735

Opinion de l'évêque de Valence sur les nouveaux convertis. — Lettre de Roger à Corteiz. — Il demande à Court des livres de piété. — Synode du 11 novembre 1730. — Paul Faure est reçu ministre. — Formation de quatre nouveaux corps d'Eglises. — Durand préside le troisième synode national. — Sa capture. — Son martyre. — Arrestation d'Allard et de Chambon. — Nouvelles persécutions.

Si les ministres de Louis XV avaient compté sur les mesures de rigueur pour réduire les protestants, ils devaient être pleinement édifiés sur l'efficacité de pareils moyens. Bien loin de rétablir l'unité de culte, la persécution avait achevé d'éclairer nos pères sur les erreurs d'une Eglise qui empruntait au bras séculier ses meilleurs arguments. Les *nouveaux con-*

vertis n'avaient point persévéré. Fontanieu, l'intendant de Grenoble, vaincu par l'évidence, avait dû l'avouer dans son rapport à la cour ; et ce que monseigneur de Milon, évêque de Valence, disait en 1731 de ceux de Beaumont, était vrai de tous les autres. « Ils participent rarement aux exercices du culte, travaillent les jours de fête, vivent la plupart en concubinage et meurent en huguenots. Indociles et entêtés, ils refusent d'envoyer leurs enfants à l'école, se réunissent en assemblées, reçoivent des ministres prédicants, quêteurs adroits, qui, sous prétexte de secourir des frères honteux, leur extorquent des sommes considérables (1). »

Roger et ses collègues, que l'évêque de Valence a le triste courage d'assimiler à des escrocs, n'en continuaient pas moins avec succès, à travers les calomnies et les souffrances, leur ministère béni. A cette époque, le pasteur du Dauphiné envoya un état des protestants de la province à Corteiz. Ils se comptaient par milliers. « Mais on m'a fait entrevoir, » disait-il, « que si l'on faisait un dénombrement, le nom-

(1) L'abbé A. Vincent, *Notice historique sur Beaumont-lès-Valence*, p. 51.

bre en serait beaucoup plus considérable. » D toute part, en effet, les timides et les indéc levaient la tête.

Un moyen d'atteindre les protestants encor en dehors de son influence, c'étaient les livre de piété. Il tâchait d'en pourvoir tous les en droits qu'il ne pouvait visiter régulièrement. « Si vous donniez ordre de nous envoyer de livres pour le public, » écrivait-il à Court « nous jugerions à propos que ce fût en grand partie de petits livres comme des prières, ca téchismes, cantiques, psaumes, pour faire teni aux lieux où nous ne dominons point afin qu cela leur donne occasion de nous mieux recevoi et de se conformer à nos règlements, lorsqu nous nous trouverons en état de les revoir. Dans la même lettre, il lui accusait réceptio d'un envoi de ce genre. « Nous avons reçu l marchandise de la main de M. Gras. Comm elle consiste presque toute en *Lettres à un pr testant de France* (1) ou en Testaments, nou avons résolu d'envoyer à nos frères du Viva

(1) Voici le titre complet de cet ouvrage : *Lettres à un pr testant français, touchant la déclaration du roi*, par un pas teur de l'Eglise réformée. 2 vol., chez Thomas Litonne, Lon dres, 1725. Il en parut une seconde édition en 1733.

ais, environ cinq douzaines de ces exemplaires, avec deux des paraphrases de l'Apocalypse et des Psaumes et les autres de les distribuer aux Eglises que nous servons, et pour les Testaments d'en faire tenir dans les endroits où nous ne sommes pas établis. » Il ajoutait : « La *Théologie* de M. Pégorier, nous la gardons pour l'usage de notre école, et si vous pouviez nous faire tenir la *Logique* de M. de Crouzat, elle nous serait aussi fort utile. Jusqu'à présent, nous n'avons eu que trois jeunes hommes à l'étude. Dans quelques jours nous allons augmenter de deux, et nous espérons qu'ils feront des progrès, en sorte que dans un an, ils pourront nous aider, et, dans deux années d'études, seront en état de fournir des pasteurs. » « Procurez-nous, » disait-il en terminant, « les moyens de servir tout le pays de cette province, ce que notre petit nombre nous met dans l'impossibilité de faire. C'est ce que je m'assure que vous aurez le soin de faire dans toutes les occasions et dans tous les lieux où vous cheminerez, sous la sage direction de l'adorable Providence et pour le bien de toutes les Eglises déchues de ce royaume. Nous prions tous Dieu de rendre vos voyages fructueux pour sa plus grande gloire et

pour le salut de plus d'un million de pauvres âmes (1). »

Le 11 novembre 1730, les pasteurs du Dauphiné avaient tenu un synode provincial au Désert. Grande joie pour Roger : Paul Faure, qui proposait depuis cinq ans avec succès dans les Eglises, y fut reçu ministre. On pouvait constater les progrès réjouissants de l'œuvre. Dans le courant de l'année, quatre nouveaux corps d'Eglises, parmi lesquels celui de Die, avaient adopté les règlements. De plus, Roger avait entrée dans un pays considérable, sans doute le val de Trièves, où il put organiser cinq Eglises, et ces nouveaux frères étaient pleins d'ardeur. Dans une lettre à Court, qui renferme tous ces détails, Roger ne cache pas les espérances qu'ils lui font concevoir. On le réclamait aussi dans le Comtat et dans la Provence, mais comment répondre à tous ces appels ? Les ouvriers faisaient défaut. Le synode en demanda un au Vivarais, et il résolut d'inviter les jeunes gens bien disposés à prendre le Désert. Ils recevraient des leçons de Roger ou de Faure, et, en accompagnant ces hommes de foi dans leurs courses incessantes, l'occasion ne leur manquerait pas

(1) Lettre du 9 mai 1731.

d'unir la pratique à la théorie. Trois articles furent dressés pour régler ce point, et nous avons vu Roger demander à Court des ouvrages pour l'éducation de ses élèves ambulants.

Pierre Durand avait été le premier d'entre eux. Ses dons éminents lui acquirent de bonne heure une grande influence, et il fut chargé de présider le synode national de 1730. « Il fait plus de mal dans le Vivarais, » disait un catholique, « que Calvin n'en a fait en France, en Angleterre, ni ailleurs. » On offrit mille écus à celui qui le livrerait. Son père, vieillard septuagénaire, fut enfermé dans le fort de Brescou; et sa délivrance, subordonnée au départ de son fils pour l'étranger. Cette nouvelle brisa le cœur de ce dernier, mais il resta à son poste. Il eut soin, toutefois, d'envoyer sa femme et ses deux enfants à Lausanne. Là, du moins, ils seraient en sûreté.

A cette époque, Durand faisait des courses fréquentes dans le Dauphiné. « Il va souvent, au lieu de Beaumont, près de Valence, » disait le subdélégué de cette ville, dans un mémoire adressé à M. de Bernage, intendant du Languedoc. « On croit qu'il loge chez la veuve du nommé Fusier. Il a marié Louis Fusier, fils de cette veuve, et plusieurs autres, et il a baptisé,

dans le mois de septembre 1731, un enf
nommé Bost, fermier du sieur de Beauli
nommé Pouchoulin, aussi du même l
Beaumont, est soupçonné d'avoir été so
deur, et de recueillir des contributions
lui sert, tant audit Beaumont, que d
lieux circonvoisins... On n'a point découv
il loge. On le soupçonne aussi d'avoir é
vent aux lieux de Gigors, Beaufort, Bour
Espenel et Pontaix, diocèse de Die. » Et
moire ajoutait : « On pourrait savoir par
que sont devenus les nommés Court,
thias et Jacques, aussi prédicants, et c
leurs retraites (1). » — On se rappelle q
ques était le nom de guerre de Roger.

Des recherches aussi activement pour
ne devaient que trop aboutir. Surpris
nuit du 12 au 13 février 1732, sur la rc
Saint-Jean-Chambre à Vernoux, le fidè
teur répondit à l'officier qui lui demanc
était M. Durand : « Oui, monsieur, je l
et je connais aujourd'hui que mon hei
venue pour passer de ce monde au P
esprits. » On l'enferma dans les prisc
Tournon, et c'est de là qu'il écrivit à u

(1) Meynadier, ouvrage cité, p. 70.

« Au reste, mon cher frère, ma course sera bientôt finie. Dieu aidant, je scellerai l'Evangile que j'ai prêché. Je vous prie de prier le Seigneur en ma faveur, qu'il me pardonne mes péchés, qu'il me sanctifie par son Saint-Esprit, et qu'il me soutienne dans toutes mes épreuves. Grâce à Dieu, j'ai rendu témoignage de ce que je crois; Dieu m'a donné la force de confesser librement qui je suis. Je prie le Seigneur de me faire la grâce de finir mes jours dans son amour et dans sa crainte (1). »

La nouvelle de cette capture excita à Versailles des transports de joie, et la cour approuva « qu'on fît payer, sur le fonds des amendes, les 4,000 livres de gratification qu'on avait promises pour ceux qui feraient prendre cet homme. » Mais ce qui faisait la joie des ennemis de l'Evangile plongeait dans la désolation le troupeau du fidèle pasteur. Il y eut trois jours de jeûne pour implorer en sa faveur l'assistance divine; « et, enfin, on poussa l'extravagance, » ajoute M. La Devèze, « jusqu'à prendre le deuil » pendant ces trois jours. » Détail touchant et qui honore à la fois la mémoire du pasteur et des paroissiens.

(1) Meynadier, ouvrage cité, p. 55.

Trop de charges pesaient sur le prévenu, pour que l'issue du procès fût douteuse. Après avoir rendu, dans son interrogatoire, un viril témoignage à sa foi, Durand la scella de son sang, à Montpellier, le 22 avril. Il avait trente-deux ans. Sa femme courba la tête, sans murmurer, en apprenant la fatale nouvelle. « Dieu me l'avait donné, » dit-elle, « Dieu me l'a ôté. Que son saint nom soit béni! » Elle ajoutait toutefois : « Il me manque tant (1)! »

Les poëtes des bords de l'Erieu chantèrent dans leurs vers incultes, mais pleins de ferveur religieuse, cette mort qui causa dans tout le Vivarais une impression profonde. Nous n'avons pas trouvé moins de quatre complaintes inédites sur le martyre de Durand. L'une d'entre elles est particulièrement intéressante. Après avoir parlé des efforts tentés par les Jésuites pour lui arracher une abjuration, le poëte continue en ces termes :

Il leur dit qu'aux puissances,
Par ordre du Seigneur,
Devons l'obéissance,
Le respect et l'honneur.

(1) Puaux, ouvrage cité, t. VII, p. 155.

C'est ce dont je m'acquitte
En rendant en tout lieu,
Au roi ce qu'il mérite
Et la gloire à mon Dieu.

Au pied de la potence
Il se mit à genoux,
Priant avec instance
Jésus-Christ, son époux;
En voyant qu'il l'appelle
Au séjour bienheureux,
D'abord monta l'échelle
Avec un air joyeux.

Au plus haut de l'échelle,
Un prêtre le suivait.
Sa ruse, son faux zèle,
Sans doute l'animaient.
Mais, bien loin de l'attendre
Le patient lui criait
Qu'il n'avait qu'à descendre,
En le poussant du pied.

Cher martyr, ton supplice
T'a fait passer en paix
De la peine au délice,
Qui ne finit jamais,
De la mort à la vie
Par la main du bourreau.
Ton âme est recueillie
Au banquet de l'Agneau.

Imitons ce fidèle
Jusqu'aux derniers abois,

Et si Dieu nous appelle
A porter notre croix,
Pensons que cette plaie
Ne fait pas déshonneur,
Puisque c'est la livrée
Des enfants du Seigneur.

Quelle impression fit sur Roger le martyre de son élève, de son ami, de celui qu'il avait quelques années auparavant introduit lui-même dans la carrière pastorale? Il dut, sans doute, en redoublant d'activité, former le vœu du prophète : « Que je meure de la mort du juste et que ma fin soit semblable à la sienne ! »

Au reste, c'était l'heure pour Roger et ses compagnons d'œuvre de ceindre leurs reins et de tenir leurs lampes allumées. Le zèle des persécuteurs toujours en éveil allait faire de nouvelles victimes. Au mois d'août 1733 ils arrêtèrent deux amis de Roger : Chambon et Matthieu Allard, des Petites-Vachères, près de Die. Ce dernier était un élève de son école ambulante. Ils avaient présidé la veille une assemblée à Aucelon et traversaient une montagne accompagnés d'un guide lorsqu'ils furent arrêtés par deux seigneurs du voisinage, Bernard de Volvent et Dupuy la Marne, et le curé de Lesche, nommé Barral, qui étaient partis de grand ma-

tin pour la chasse. Enfermés d'abord dans le château de Volvent, les deux prédicants furent conduits par la maréchaussée de Die dans la conciergerie de Grenoble. Leur procès paraît avoir traîné en longueur, mais ils firent preuve l'un et l'autre d'une inébranlable fermeté. Chambon mourut en prison l'année suivante au mois d'août, et Allard, qui n'avait que vingt ans, « condamné à vie, par un arrêt du Parlement en date du 16 février 1735, pour avoir été à l'école des ministres, » fut mis à la chaîne et conduit à Marseille pour y ramer sur les galères du roi (1). Deux protestants, emprisonnés pour cause de religion, Boyer d'Establet et Brachet de la Motte-Chalançon, moururent aussi à cette époque. La fille du dernier, enfermée pour avoir chanté des psaumes, put s'évader, ainsi qu'un nommé Magnan, de la Charité. Condamnés par contumace aux galères perpétuelles, ils trouvèrent un refuge à Genève.

Quels étaient à cette époque les collaborateurs de Roger? Tout d'abord Villeveyre, qui parta-

(1) Lafond, pasteur du Désert dans la Provence, et qui visitait quelquefois les galériens pour cause de religion, nous a laissé cette note sur Allard : « Moins misérable, ayant un métier qui lui rend quelque chose. » A. Coquerel fils, *Les Forçats pour la foi*, p. 341.

geait depuis 1716 son apostolat et ses périls; Paul Faure, son ancien élève, et maintenant son fidèle collègue; Redon, dont le nom n'a pas encore paru dans cette histoire et qui devait quitter le Dauphiné cette même année; Bouvier, dit Lachaud, des environs de Vernoux, dans le Vivarais: élève de Pierre Durand, il devait se montrer digne de son maître. A cette époque Faure donnait des leçons à deux jeunes gens qui exercèrent plus tard leur ministère dans le Dauphiné. Ils s'appelaient Roland et Vouland. Il n'y avait donc, en 1733, que cinq prédicateurs et deux étudiants dans la province; mais ce nombre, déjà si restreint, la persécution allait le réduire encore.

On avait trouvé sur Allard et son compagnon la liste des maisons qui servaient de retraites aux pasteurs. Un grand nombre de personnes compromises furent ajournées devant le Parlement, et la plupart condamnées à de fortes amendes. On comprend dès lors combien la situation de Roger et de ses amis devenait précaire. Ils étaient poursuivis d'un endroit à l'autre avec le plus grand soin, et ce n'est qu'à force de prudence qu'ils déroutaient des recherches habilement conduites. Jean-Louis Cheyssière dit La Blache s'était fait le dénon-

ciateur en titre des prédicants. Il ne réussit que trop dans son œuvre de ténèbres. Au mois de juin 1735, il se mit, à la tête de quatre archers, à la poursuite de Faure et de ses deux élèves, et faillit les surprendre. « Ils ne nous manquèrent que de deux cents pas, » écrit l'un d'eux ; mais grâce aux avis bienveillants d'une jeune fille, ils purent, en se tenant cachés dans les bois, déjouer leurs recherches. — « Ce traître, » continue Vouland, fit courir les maréchaussées de Die et de Valence pendant une partie de l'été, pour nous attraper ; mais il ne put pas venir à bout de ses desseins. Il avait découvert toutes nos loges, de sorte que nous ne savions pas où nous tenir. »

Moins heureux que Faure et ses élèves, Villeveyre et Lachaud étaient tombés quelques jours auparavant entre les mains du traître.

XII

1735

Arrestation de Villeveyre et de Bouvier. — L'évêque de Valence annonce leur capture au cardinal de Fleury. — Belles réponses qu'ils font à leurs juges. — Témoignage que leur rend le subdélégué du Dauphiné. — Ils sont condamnés aux galères. — Mort de Bouvier.

C'est le 15 juin que nos deux prédicants furent arrêtés par les soins de La Blache, dans la vallée de Quint. Voici en quels termes l'évêque de Valence, qui l'avait préparée, annonçait, deux jours après, cette précieuse capture au cardinal de Fleury : « J'envoie par le courrier, à M. le cardinal, une dépêche importante au sujet de deux ministres que je viens de faire arrêter. Je n'entrerai ici, Monseigneur, dans aucun détail, attendu que j'écris sur cela fort au long à Son Eminence. Je désire fort que vous

approuviez ma conduite et que vous vouliez bien me faire la grâce de m'honorer de vos ordres, auxquels je dois être plus fidèle que personne et par reconnaissance et par devoir et par affection (1). »

Jean Villeveyre avait alors cinquante-cinq ans, et depuis dix-neuf ans il secondait Roger dans le Dauphiné. Ce pieux Cévenol rachetait par un zèle infatigable l'instruction qui lui manquait. Il avait rempli longtemps les fonctions de lecteur dans les assemblées, puis celles de catéchiste et de proposant, à la pleine satisfaction des Eglises, et plusieurs synodes provinciaux l'avaient nommé secrétaire. Il fut même question de lui accorder l'imposition des mains, à moins qu'il ne s'agisse, dans la lettre suivante de Roger à Court, que de son admission dans le corps des prédicateurs : « A l'égard de M. Villeveyre, si l'on doit procéder sur son compte à la prochaine reçue, je souhaiterais qu'il fût averti auparavant du sujet qu'on lui donnera, parce qu'alors on n'aura pas le loisir de lui accorder le temps nécessaire, outre qu'il pourra être beaucoup interrompu. Or, il se faut proposer d'avoir des égards pour lui au-

(1) *Bulletin*, t. XII, p. 87 et suiv.

tant et plus qu'on en a eu pour nous (1). » Villeveyre ne dément pas la confiance de Roger. Le jour même de son arrestation, il comparut à Die devant Daniel Izoard, avocat au Parlement de Grenoble, qui remplissait les fonctions de subdélégué de l'intendant; et son interrogatoire, rédigé par le greffier, et par conséquent d'une fidélité scrupuleuse, nous donne une preuve nouvelle de sa fermeté inébranlable.

Après avoir dit qu'il y avait environ trente-cinq ans qu'il avait quitté la France, Villeveyre répondit au subdélégué, qui lui demandait où il avait séjourné depuis ce temps et quelle était sa profession : « Je suis resté environ quinze ou seize ans en Suisse ou en Allemagne, et depuis lors dans la province du Dauphiné, où je suis venu pour gagner ma vie en travaillant de mon métier de cardeur de laine et de moissonneur. »

Voici du reste la suite de cet interrogatoire, que nous reproduisons presque en entier :

— Quelle religion professez-vous?

— Je suis dans la religion protestante, et je la professe en particulier, puisqu'il n'est pas permis de la professer publiquement.

(1) Lettre du 1er novembre 1725.

— De quelle religion étaient vos père et mère, et sont-ils décédés?

— Ils étaient de la même religion que moi, et ils sont décédés depuis longtemps.

— Dans quel endroit avez-vous été arrêté et par qui?

— J'ai été arrêté dans la vallée de Quint, ne sachant le nom du hameau, par les cavaliers de la maréchaussée, de résidence en cette ville, accompagnés de quatre sergents de quartier.

— Dans les assemblées où vous avez assisté, y avait-il beaucoup de monde?

— Je ne dis ni oui ni non.

— Ceux qui assistaient avec vous aux assemblées étaient-ils armés?

— Je n'ai point vu d'armes, et il ne s'en porte point dans les assemblées.

— N'avez-vous pas résidé pendant quelque temps aux Petites-Vachères?

— Je ne veux pas dire les endroits où j'ai passé.

— Connaissez-vous beaucoup de gens dans la vallée de Quint et villages circonvoisins?

— Je ne veux rien dire.

— Avez-vous assisté aux assemblées au lieu de Lamotte et villages circonvoisins?

— Je n'ai rien à dire à ce sujet.

— Connaissez-vous depuis longtemps le nommé Jean, et n'avez-vous pas discouru sur la religion protestante plusieurs fois ensemble?

— Je ne veux rien dire.

— Après les assemblées, ne faisiez-vous pas vous-même la cueillette?

— Je ne peux pas le dire.

— Après la cueillette faite, ne partagiez-vous pas avec le prédicant, et n'avez-vous pas ramassé, dans une seule assemblée, plus de 150 livres?

— Je ne sais pas que dans aucune assemblée il se soit ramassé une aussi forte somme; mais tout ce qu'on pouvait ramasser était pour les pauvres.

— Dans les différentes tournées que vous avez faites, n'avez-vous pas été présent à quelque mariage fait hors de l'Eglise romaine, soit par ledit Jean, soit par d'autres prédicants?

— Je n'ai rien à dire là-dessus.

— Avez-vous vu baptiser plusieurs enfants hors de l'Eglise?

— Je n'en dis rien.

— Dans les endroits où vous avez passé, vous a-t-on défrayé de votre dépense en considération de vos sermons?

— J'ai prêché quelquefois : tantôt on m'a

défrayé, tantôt j'ai payé moi-même ma dépense.

— Dans quels endroits avez-vous prêché?

— Partout où j'ai trouvé des fidèles assemblés au nom de Jésus-Christ.

— Dans quel village avez vous prêché?

— Il est inutile que vous me le demandiez, parce que je ne veux pas vous le dire.

— N'est-il pas mal fait de prêcher la religion protestante contre les ordres du roi?

— Si les hommes le défendent, Dieu le permet.

— Dans quel endroit faites-vous votre principale demeure?

— Je n'ai de domicile en nulle part.

— Quelle somme vous donne-t-on pour l'ordinaire pour chaque sermon?

— Je ne dis rien de cela.

— Dans les assemblées que vous avez convoquées, n'est-il pas venu jusqu'à deux cents personnes de différents villages, et la plupart n'avaient-elles point des armes?

— Je ne les ai pas comptées, et elle ne sont venues armées que de la foi.

— Qui vous a donné la mission pour prêcher?

— Ce sont les ministres du Désert.

— Qui sont ces ministres du Désert?

— Je n'en dis rien.

— Vous envoie-t-on souvent des livres de nève ?

— Je ne veux rien dire là-dessus.

— Quel nombre de prédicants y a-t-il, d la province du Dauphiné, avec vous ?

— Je ne veux rien répondre.

— Avec quelles personnes commercez-v ordinairement ?

— Avec tout le monde, également.

— N'avez-vous jamais été à la messe ?

— J'y ai été dans mon jeune âge, parce j'y étais forcé, et c'est ce qui m'a obligé à q ter mon pays.

— Des rétributions que vous tirez de vos mons, en envoyez-vous une partie, de m que vos camarades, aux ministres de Genèv de Suisse ?

— Non.

— Quel usage en faites-vous ?

— J'en garde pour vivre et m'entretenir je donne le reste aux pauvres.

— Avez-vous du bien de chez vous ?

— Non : les dettes l'ont tout emporté.

— Aviez-vous quelque argent quand on v a arrêté ?

— On ne m'a pas demandé l'argent

ais, et je n'en ai point d'autre que celui que iens de vous remettre tout présentement sur able, consistant en 4 écus de 6 livres, 2 de vres, 5 pièces de 12 sols et 26 pièces de 2 l.

– Avez-vous vos sermons par écrit?

– Je ne veux pas le dire.

– Avez-vous quelque linge et quelque habit s la maison de Planel, où vous avez été ar- ?

– Je ne le sais pas : je le laisse tantôt ici, tan- à.

– Y a-t-il longtemps que vous n'avez pas ché ?

– Il y a environ une quinzaine de jours.

– En quel endroit avez-vous fait votre der- sermon ?

– Je ne veux pas le dire, et j'ai prêché par- t où j'ai trouvé des fidèles assemblés au nom Jésus-Christ.

– N'invitiez-vous pas vous-même les habi- ts à se trouver aux assemblées, et ne prê- ez-vous pas de nuit dans des lieux écartés ?

– Je ne veux plus rien dire.

– Faisiez-vous le catéchisme aux enfants ?

– Je l'ai fait partout où je me suis trouvé.

On le voit, dans ces réponses à la fois calmes

et fermes, le prédicateur de l'Evangile ne s
pas un seul instant à taire ses convictions.
connaît qu'il a fait les fonctions de prédi
malgré les peines sévères édictées contre
mais lorsqu'il s'agit de donner un rense
ment qui pourrait compromettre ses frères,
renferme dans un silence prudent, selo
décisions prises à cet égard dans les syn

Jean Bouvier, dit Lachaud, avait été a
aux Bournats, hameau de Saint-Julien-en-Q
le même jour que Villeveyre. Il n'avait
vingt-quatre ans; mais il montra, malg
jeunesse, la même fermeté que son compa
de captivité. Il refusa, seulement, de dir
nom de famille, sans vouloir s'explique
dessus :

— De quelle religion êtes-vous ? lui dem
Daniel Izoard, l'avocat au parlement.

— Je suis, répondit le jeune confesseu
la religion de Christ.

— Quelle est votre profession ?

— Je n'en ai point d'autre que celle de
cher l'Evangile dans sa pureté.

— Ne professez-vous pas la religion pr
due réformée ?

— Je professe la religion contenue dans l'
ture sainte.

— N'avez-vous jamais entendu la sainte messe?

— Je l'ai entendue dans mon jeune âge; mais, depuis que j'ai connu la vérité, je ne l'ai plus entendue.

— Qui vous a obligé de ne plus entendre la messe?

— C'est parce que saint Paul m'a appris, dans son épître aux Hébreux, que Jésus-Christ ne s'offre pas plusieurs fois (1).

— N'avez-vous pas sollicité ou fait solliciter les habitants de ladite vallée pour s'assembler de nuit, et ne leur avez-vous pas prêché?

— Je n'ai rien à dire là-dessus.

— Connaissez-vous l'homme qui a été arrêté avec vous?

— Je n'ai rien à dire là-dessus.

— Qui vous a donné la mission de prêcher?

— J'ai été inspiré par les mouvements de ma conscience, et je crois être obligé de rendre raison de la vérité à ceux qui me la demandent.

— Assistait-il beaucoup de monde à vos sermons, et les faisiez-vous de nuit ou de jour?

— Tantôt il y en avait peu et tantôt beaucoup. Je ne prêchais que de nuit, et, dans mes

(1) Epître aux Hébreux, ch. VII, v. 27.

sermons. j'exhortais le peuple à être fidèle à S Majesté.

On avait trouvé trois livres dans la chamb où il couchait : La *Théologie chrétienne* et *Science du salut*, de Bénédict Pictet, le Nou veau Testament revu et conféré sur les texte grecs, par les pasteurs et professeurs de l'Egli de Genève, et les *Sermons* de Gérieux. Il dit qu le Nouveau Testament lui appartenait, mai qu'on lui avait prêté les autres volumes ; et, enfin, comme l'avocat du Parlement lui deman dait : « S'il n'est point mal de contrevenir aux ordres du roi et de former des assemblées illici tes, » Bouvier répondit, comme Villeveyre : « Je crois être obligé d'obéir à Sa Majesté pour ce qui regarde le temporel et même pour le spirituel, autant qu'il est conforme à la Parole de Dieu, et je ne crois pas avoir convoqué d'assemblées illicites; dans celles que j'ai convoquées, on n'a rien fait qui soit contraire à l'Ecriture sainte. »

Les juges devaient être édifiés sur la fermeté de leurs prisonniers. On revint, cependant, à la charge pour obtenir d'eux une rétractation ou des aveux compromettants pour leurs frères, mais sans plus de succès ; et ils furent conduits dans les prisons de Grenoble, où leur procès allait s'instruire.

Ils tiennent toujours le même langage, » ivait le subdélégué général du Dauphiné au dinal de Fleury, le 23 juin, « quoique on it pas oublié de leur faire toutes les ques- ns qui pouvaient servir à la découverte de rs émissaires, des lieux où ils ont puisé sprit de fanatisme qui les conduit et de ceux ils ont pu en faire usage : les menaces ni les omesses n'ont rien opéré dans une séance de ès de cinq heures, tantôt en conversation, ıtôt en les interrogeant en forme. » On ne uvait faire d'eux un meilleur éloge.

La condamnation de ces obstinés n'était point ıuteuse. Si, par une faveur spéciale, ils ne rent pas condamnés à mort, ils allèrent, du oins, grossir, sur les galères de Marseille, le ımbre des forçats pour la foi. Ils furent mis à chaîne au mois de septembre 1736. Ville- yre, qui avait été impliqué dans le procès de ıambon et d'Allard, fut sans doute condamné vie. Quant au jeune Bouvier, il ne put sup- rter longtemps le régime odieux des galères, il rendit son âme à Dieu, après quelques ɔis de souffrances chrétiennement endurées. Tel fut le sort de ces deux compagnons d'œu- e de Jacques Roger; mais le Parlement de enoble, non content de leur avoir fermé la

bouche, voulut étouffer, dans les contré
avaient parcourues, le germe des mauva
trines. Un homme de confiance fut env
la vallée de Quint. Il devait, sous pré
faire des achats de moutons, étudier l
esprits et en instruire le subdélégué,
ce dernier pût agir en conséquence.

XIII

1736-1744

Vouland et Faure se réfugient en Suisse. — Martyre de Dortial. — Placet présenté au comte de Saxe. — Synode du 7 mai 1744. Assemblées convoquées le jour. — Lecture d'un faux édit de tolérance attribuée à Roger. — Lettre du comte d'Argenson. — Réponse de Roger. — Divers protestants sont ajournés devant le parlement de Grenoble. — La persécution ranime le zèle dans les Eglises.

Nous n'avons pu recueillir que fort peu de renseignements sur Roger depuis l'arrestation de Villeveyre et de Lachaud jusqu'à l'année 1744. Deux de ses compagnons les plus dévoués, Faure et Vouland, sans cesse poursuivis par la maréchaussée, se réfugièrent en Suisse, en 1736. Il devaient en revenir quelque temps après. Roger resta seul chargé, avec un proposant, du fardeau du ministère. Il continua à se

dépenser comme auparavant pour le service des Eglises au milieu de difficultés sans cesse renaissantes. De 1738 à 1740, il y eut, dans le Dauphiné, de nombreux enlèvements d'enfants. Quelques personnes, accusées d'avoir assisté aux prédications du Désert, durent comparaître devant le Parlement de Grenoble. En certains lieux, le peuple se rua même sur ces assemblées inoffensives. En 1741, la guerre de la succession d'Autriche vint apporter quelque adoucissement au sort des protestants. Un des compagnons de Roger n'en fut pas moins arrêté, le 1er juillet de cette année-là, avec sa femme et ses deux fils, dans les îles du Rhône, en face de Lavoulte.

Cette nouvelle victime des persécutions religieuses était un vieillard de soixante et dix ans, nommé Jean-Pierre Dortial, de Chalancon, dans le Vivarais. Son nom figure, dans le registre des synodes de cette province, parmi ceux des proposants. Sans être consacré et n'ayant d'ailleurs reçu qu'une instruction très-incomplète, il présidait depuis longtemps déjà des assemblées, et il avait souvent accompagné Roger dans ses courses missionnaires. Il passait même, aux yeux de l'intendant de Grenoble, pour le diacre du pasteur du Dauphiné. Enfermé d'abord dans

château de Beauregard, d'où son fils aîné par-
nt à s'évader, puis transféré, cinq mois après,
vec sa femme et son autre enfant, dans les
risons de Nîmes, Dortial n'en sortit que pour
omparaître devant ses juges, le 31 juillet 1742.

Lorsque le vieillard entra dans la chambre du
onseil où devait avoir lieu l'interrogatoire, il
ta son chapeau et sa perruque, et, levant les
eux au ciel, il s'écria : « Maître de la nature,
ui tiens tous les hommes à ta disposition,
aintenant que tu veux m'éprouver, veuille me
onner les forces qui me sont nécessaires. Fais
ue ton Saint-Esprit soit sur moi, afin que je sois
anctifié. Veuille encore présider au jugement
ue les hommes vont rendre contre moi, je t'en
upplie, au nom et par les mérites de ton cher
ils, mon Rédempteur. » Ensuite, s'adressant
ux juges, il leur dit : « Messieurs, prenez garde
u jugement que vous allez rendre. Je ne suis
oupable d'aucun crime. » Il n'en fut pas moins
ondamné à être pendu, et son gibet fut dressé
même jour sur la place de l'Esplanade. Il
écria, en voyant l'instrument du supplice :
Grand Dieu, dresse mes mains au combat, et
es doigts à la bataille. » Il entonna ensuite le
saume XXVe, et, après avoir demandé à Dieu,
ans une fervente prière, qu'il pût édifier par sa

mort ses pauvres frères, qui gémissaient sous la tyrannie de l'Antichrist, il monta l'échelle avec courage. Ses dernières paroles furent celles du Sauveur expirant : « Père, je remets mon esprit entre tes mains. » Deux hommes, arrêtés avec lui, furent condamnés aux galères. Quant à sa femme et à son fils, ils ne tardèrent pas à recouvrer leur liberté (1).

Ces exécutions capitales, qui navraient le cœur des protestants, n'arrêtaient point cependant le réveil général des Eglises. Elles étaient pleines de confiance dans l'avenir, et un événement qui pouvait avoir des suites heureuses pour le protestantisme sembla justifier leurs espérances. Maurice de Saxe, dont l'épée avait rendu des services signalés à la France, venait d'être promu au grade de maréchal. Luthérien et resté fidèle à ses convictions religieuses, on pouvait espérer qu'il prendrait en main la cause de ses frères persécutés. Aussi nos pères s'empressèrent-ils de lui adresser un placet : « Soixante ans, » lui disaient-ils, « ont déjà coulé sur nos misères. Nos temples démolis, nos pasteurs proscrits, nos troupeaux fugitifs ou errants dans les campagnes ou dans les déserts; des dragons éri-

(1) *Bulletin*, t. IX, p. 288 et 341; t. X, p. 102.

gés en missionnaires, des ecclésiastiques souvent plus cruels que les dragons mêmes, ne nous laissant ni vivre ni mourir sans nous contraindre à faire des actes dont nos consciences ont horreur; les galères et les prisons regorgeant de nos martyrs, nos mariages souillés par des sacriléges ou des actes d'hypocrisie, nos enfants enlevés à leurs pères et mères, nos livres sacrés brûlés par la main des bourreaux, nos biens confisqués ou chargés d'amendes : tels sont les principaux traits de nos malheurs. En travaillant à obtenir pour nous cette liberté spirituelle, souvenez-vous, en même temps, de nos galériens et de nos prisonniers. S'ils ont désobéi aux ordres du roi, c'est en la même sorte que les apôtres et les premiers chrétiens désobéissaient aux ordres des empereurs romains. C'est par un principe de religion qui, en toute autre chose, les oblige à sacrifier à Sa Majesté leurs biens et leurs vies; et, fussent-ils véritablement coupables, et la grandeur et la durée de leurs souffrances seraient capables d'expier les plus grands crimes (1). »

Avant d'attendre l'effet de cette requête, Roger et ses collègues convoquèrent, le 7 mai

(1) *Bulletin*, t. IX, p. 434.

1744, un synode provincial dans le Dauphiné. Après avoir pris certaines mesures concernant la discipline, l'administration des deniers des pauvres, l'ordre et la bienséance qui devaient présider aux exercices de piété, il résolurent, en dernier lieu, de convoquer des assemblées en plein jour, comme cela se pratiquait dans plusieurs provinces. Leur but était de montrer à la cour la droiture de leurs intentions, la pureté de leur doctrine et de leur culte et de couper court aux imputations calomnieuses qu'on dirigeait contre leurs assemblées de nuit. Des réunions religieuses furent donc convoquées en plein jour où les fidèles se rencontraient pour chanter ensemble des cantiques et lire la Parole de Dieu, mais sans le concours des pasteurs. Des catholiques s'y rendaient sans que leur présence fît ombrage. Ils pouvaient rendre témoignage à la spiritualité du culte protestant; mais il s'y glissa aussi des esprits brouillons et malintentionnés qui ne devaient pas manquer de le présenter sous un jour défavorable.

Ces assemblées n'étant pas inquiétées, bientôt les pasteurs s'y montrèrent. Les deux premières s'étaient tenues à Nyons et à Beaumont près de Valence. Le 24 mai, jour de Pentecôte, Roger en présida une très-nombreuse à La-

baume-Cornillane. Il y distribua la cène, assisté de Vouland, qui était revenu de la Suisse. Nos deux pasteurs n'écoutaient que leur zèle et leur désir de montrer à tous la pureté de leurs intentions. Ils n'en commirent pas moins une grave imprudence. Le Parlement de Grenoble sévissait toujours avec la même rigueur; il venait de faire arrêter, le 23 avril précédent, la femme Bouvat et sa fille. Mais nos pères, qui ne s'aveuglaient pas sur les dangers qu'ils couraient, voulaient montrer, en agissant de la sorte, qu'ils n'étaient pas, comme on en faisait courir le bruit, « une misérable poignée de fanatiques. »

Cette démarche si loyale coïncidait, en outre, avec deux faits qui ne pouvaient manquer d'exaspérer la cour : le premier fut la conversion au protestantisme de plusieurs catholiques de marque, et le second la publication de faux édits de tolérance qu'on donnait comme émanant de Louis XV ou du Dauphin de France. Le Dauphiné, en particulier, en fut inondé. D'où provenaient ces pièces apocryphes? Les catholiques les mirent naturellement sur le compte des protestants et ce fut pour les prélats l'occasion d'exhaler leur haine vertueuse contre les perturbateurs du repos public. « Les hommes

de ténèbres, » s'écriait, deux ans plus tard, l'évêque de Valence, « les ministres protestants avaient publié sur les toits ce qu'ils ne disaient auparavant qu'à l'oreille; par de vaines espérances d'un prochain rétablissement, ils en avaient allumé les plus violents désirs; et ils ne rougissaient pas, pour se donner plus de créance, de fabriquer de fausses lettres et de les répandre avec ostentation sous les noms les plus respectables (1). »

Que les proscrits, forts de leur bon droit, eussent l'espoir de voir leur innocence bientôt reconnue et de reprendre leur place au foyer de la famille française, quoi de plus naturel et de plus légitime? Mais pour les supposer capables d'employer des moyens détournés pour atteindre ce but, il fallait bien mal connaître les principes élevés qui les dirigeaient. Ils n'avaient point démérité des réformés du seizième siècle dont l'honnêteté était passée en proverbe. Au reste, leurs délibérations synodales sont là pour nous éclairer sur leurs sentiments. Ces lettres étaient le fruit d'une manœuvre déloyale de leurs adversaires, et n'étaient dues qu'à la plume complaisante des Jésuites. Malheureuse-

(1) Ch. Coquerel, ouvrage cité, t. I, p. 342.

nent cette œuvre de fraude pieuse devait avoir les conséquences les plus déplorables.

La guerre de la succession d'Autriche se prolongeait depuis quatre ans, et, après des alternatives de succès et de revers, le sort des armes nous était de nouveau contraire. Les Anglais avaient battu nos troupes à Dettingen, sur le Mein. Louis XV, espérant ramener la victoire sous ses drapeaux, vint prendre lui-même le commandement de son armée. Il se trouvait devant la ville d'Ypres, en Flandre, lorsqu'il apprit qu'un ministre protestant avait lu, dans une assemblée tenue au Désert, un faux édit de tolérance qu'il disait émaner du roi et dont l'effet immédiat avait été de donner aux nouveaux convertis une plus grande assurance, de sorte qu'ils violaient impunément les ordonnances dirigées contre ceux de la religion. Grande, on la conçoit, fut son irritation. Elle éclata dans la lettre qu'il fit écrire aussitôt par le comte d'Argenson, ministre et secrétaire d'Etat, à M. de Piolenc, premier président du parlement de Grenoble. Voici le texte de ce document qui fut imprimé sur un placard in-folio, portant en tête les armoiries royales et répandu avec profusion dans le Dauphiné.

« Au camp devant Ypres, 22 juin 1744.

» Le roy est informé, Monsieur, que le 7 de ce mois, le nommé Roger, prédicant, ayant assemblé plusieurs religionnaires du lieu de Pojols (*sic*) dans le Dyois, y aurait fait lecture d'un prétendu édit ou indult, daté du 7 may, et scellé d'un sceau qu'il assurait être celui de Sa Majesté, par lequel il paraissait qu'elle donnait à ses sujets la liberté de conscience et celle de s'assembler. Comme cette pièce est absolument fausse et supposée et que le Roy n'a jamais eu l'intention de déroger aux lois établies en ces matières par le feu Roy son bisayeul et par Elle, l'intention de Sa Majesté est que vous désabusiez les peuples de l'impression que cette pièce aurait pu faire sur eux; et qu'en démasquant l'imposture du prédicant, vous fassiez sentir les risques qu'ils courraient en se livrant à la conduite de pareils pasteurs.

» Sa Majesté vous permet, pour cet effet, de faire imprimer cette lettre et d'en répandre des exemplaires partout où vous le jugerez nécessaire. Elle désire, au surplus, que vous fassiez contre ledit Roger toutes les poursuites convenables pour parvenir à l'exemple qu'exige la gravité du cas.

» Je suis avec un parfait attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» Signé : D'ARGENSON (1). »

Cette lettre parvint à Roger dans une des nombreuses cachettes qui le mettaient à l'abri de ses ennemis. Les menaces ne l'intimidaient guère ; mais il ne voulut pas rester sous le coup d'une imputation calomnieuse ; et il répondit sur-le-champ à d'Argenson. Rien de plus facile pour lui que d'établir son *alibi*. Le 7 juin, ce n'est pas à Poyols qu'il se trouvait, mais à Pontaix, près de Die, c'est-à-dire à plus de 30 kilomètres de là, et il n'avait pas visité depuis dix ans le premier de ces villages ; mais il préféra en appeler dans sa lettre aux mobiles élevés qui dirigeaient sa conduite. « Je suis persuadé, » disait-il au ministre, « que la procédure qu'on a faite contre moi à Grenoble, en conséquence de vos ordres, me justifie pleinement de ce qu'on m'impute, d'être l'auteur d'avoir fait lecture d'un prétendu édit de Sa Majesté. J'ai cru néanmoins qu'une calomnie si énorme demandait que je déclarasse à Votre Grandeur, de la ma-

(1) *Bulletin*, t. III, p. 312.

nière la plus expresse, que si cette pièce supposée a existé, ce que je ne crois pas, je ne l'ai lue ni en particulier, ni dans les assemblées, que je ne l'ai pas même vue, et que je n'en ai rien su que par la lettre que Votre Grandeur a écrite à ce sujet et que l'on a rendue publique. Je sais que toute falsification est un crime qui mérite un châtiment sévère ; mais qu'une falsification qui a pour objet le sceau du prince est un crime de lèse-majesté au second chef. En qualité de chrétien, j'ai de l'horreur pour le mensonge; en qualité de sujet, je respecte tout ce qui émane de l'autorité de mon souverain ; et en qualité de pasteur, j'inspire à mes ouailles la même horreur pour tout ce qui blesse la vérité et le même respect pour l'autorité royale. Quelque ardent que soit le désir que les protestants ont, en général, pour la liberté de leurs consciences ; quelque naturel et quelque légitime que ce désir leur paraisse, ils peuvent assurer Votre Grandeur qu'il ne les portera jamais à donner aucune atteinte à la fidélité qu'ils doivent à leur auguste monarque. Nous attendons cette liberté précieuse avec une entière résignation ; nous ne la demandons que par nos prières et par nos larmes, et nous n'espérons l'obtenir qu'en récompense d'une entière résignation

à ses ordres, en tout ce qui relève de son empire, et en sacrifiant nos biens et nos vies pour son service. Nous lui devons cette soumission et ce sacrifice par un principe de religion; mais la qualité de père de ses sujets qu'il s'est acquise à si juste titre, lui assure dans nos cœurs un hommage volontaire d'autant plus glorieux pour lui qu'il ne le doit qu'à lui-même. Si l'on nous attribue quelque pièce ou quelque démarche qui ne soit pas marquée à ce coin, comme on ne l'a déjà que trop fait, Votre Grandeur peut en conclure que c'est l'ouvrage de la calomnie.

» Les auteurs de ces impostures nous noircissent pour nous rendre odieux et indignes du support de Sa Majesté; mais ce n'est pas là le seul motif de celui qui m'a accusé d'avoir supposé un édit de liberté de conscience. Sa malignité l'a porté à vouloir découvrir, par cette indigne voie, la façon de penser de Sa Majesté sur nos exercices de religion. Si sa maligne curiosité a été satisfaite à ce dernier égard, j'ose espérer qu'il ne triomphera pas longtemps de l'opprobre dont son imposture m'a couvert aux yeux de Votre Grandeur, et qu'en voyant éclater mon innocence dans la procédure même qui a été faite pour prouver le crime affreux dont on

me charge, vous rendrez à l'accusateur et à l'accusé la justice qui leur est due (1). »

En même temps que Roger faisait parvenir cette lettre à d'Argenson, les protestants du Dauphiné envoyaient un placet à Desmarcieux, gouverneur de la province, pour disculper leur pasteur. « Plût à Dieu, » lui disaient-ils, « que Sa Majesté voulût nous accorder tant de grâces; mais qui serait si hardi que de le supposer faussement? » Et ils protestaient à leur tour de la fidélité du ministre et des troupeaux à leur souverain.

Ni la lettre si ferme et si mesurée de Roger, ni le placet que ses coreligionnaires avaient écrit en sa faveur ne pouvaient convaincre des esprits prévenus. Les poursuites dirigées contre Roger n'en furent pas moins actives. Les protestants du Dauphiné furent, durant toute cette année, dans de perpétuelles inquiétudes, et leur condition s'aggrava de jour en jour. Un grand nombre d'entre eux durent comparaître devant

(1) Ant. Court, *Mémoire historique*, faisant suite au *Patriote français et impartial*, p. 20 et suiv. Cet ouvrage contient plusieurs de ces pièces apocryphes, entre autres un *Cantique nouveau* qu'on accusait les protestants de chanter dans leurs assemblés particulières pour demander à Dieu l'heureux succès des armes britanniques.

le parlement. Les questions que leur adressait M. de Tréviol, l'un des conseillers, sont significatives. L'imagination du juge s'y donne libre carrière, et ses craintes absurdes sont le premier de ses châtiments. « Vos ministres, » leur demandait-il, « ne vous ont-ils pas fait lecture d'un prétendu édit qui leur permet de prêcher publiquement? Ne vous sollicitent-ils pas à user de violence, à enlever les enfants des couvents, à égorger les religieuses? Ne vous ordonnent-ils pas de prier pour la reine de Hongrie et pour la prospérité des armes du roi d'Angleterre? Tel notaire n'exige-t-il pas le contrôle des mariages que vous faites bénir au Désert? Ne continuez-vous pas, dans vos assemblées, de baptiser et de marier? »

On comprend quelles réponses provoquaient de pareilles questions. Elles ne pouvaient qu'étonner des hommes qui, bien loin de se laisser conseiller par les mauvais sentiments qu'on leur prêtait si gratuitement, n'obéissaient qu'à leur conscience. Aussi leur silence était-il interprété défavorablement. « On permit toutefois à chacun de se retirer, » raconte Armand de la Chapelle, « moyennant une requête présentée au procureur du roi et que l'on payait bien cher, sans compter les étrennes qu'il fal-

lait donner au secrétaire de M. de Tréviol, outre les frais de voyage. La liberté ne fut déniée qu'à Antoine Julien, du lieu de Trescléoux, diocèse de Gap, et à Jacques Gontard, du même lieu; et l'on croit que cette différence vint de ce qu'étant menuisiers de leur profession, ils avaient fait une espèce de plancher dans une vieille masure où les protestants allaient faire la prière en temps de pluie (1). »

Toutes ces tracasseries n'empêchaient point les fidèles de se grouper autour de leurs conducteurs. La persécution ranimait le zèle. Le ministère des pasteurs était réclamé de toute part, et ils devaient se multiplier pour répondre à tous les besoins. « Je vous donne avis, » écrivait Roger à Paul Rabaut, le 24 septembre, « que l'on continue d'appeler des personnes à Grenoble, et que même l'on en a retenu quatre ou cinq. On en a enfermé une à Die, et les mesures se renouvellent. Mais, nonobstant tout cela, presque tous font bénir leurs mariages et baptiser leurs enfants par les ministres, et les assemblées sont aussi fréquentes que nombreuses, ce qui cause tant de fatigue à nos mes-

(1) *La Nécessité du culte public parmi les chrétiens*, t. II, p. 249 et suiv.

sieurs, que la moitié en a la santé altérée, sans pouvoir prendre du repos (1). »

(1) Ch. Coquerel, ouvrage cité, t. I, p. 345.

XIV

1744

Quatrième synode national du Désert. — Roger et Louis Ranc y représentent le Dauphiné. — Affaire Boyer. — Intervention d'Antoine Court. — Roger fait partie de la commission chargée de statuer sur l'affaire Boyer. — Jugement arbitral. — Roger consacre, près de Beaufort, Louis Ranc, Rozan et Roland.

Malgré les nombreux obstacles qu'elle rencontrait, l'œuvre de restauration avançait lentement mais sûrement. Le mouvement de réveil et de réforme gagnait les provinces les plus reculées. Dans le Rouergue, le Béarn, le Poitou, la Normandie, partout se levaient des prédicateurs pleins de zèle, qui, après un séjour de quelques années au séminaire de Lausanne, venaient grouper autour d'eux leurs coreligionnaires dispersés. Désireux d'unir leurs efforts,

ils résolurent la tenue d'un nouveau synode national.

Il se réunit, le 18 août, près de Lédignan, dans le bas Languedoc. Treize provinces y furent représentées par dix pasteurs et vingt et un anciens. Celle du Dauphiné y députa Jacques Roger et un jeune proposant nommé Louis Ranc. Jamais assemblée délibérante aussi considérable n'avait été convoquée au Désert. On nomma pour modérateur Michel Viala, du Pont-de-Montvert, homme de tête et de cœur, qui exerçait un ministère béni dans le haut Languedoc. Paul Rabaut lui fut adjoint pour la présidence. Il n'avait alors que vingt-six ans, et n'exerçait que depuis un an les fonctions pastorales; mais les dons remarquables qu'il avait reçus faisaient déjà concevoir de lui les plus belles espérances. Il sut les réaliser et rendre pendant près d'un demi-siècle les plus grands services aux Eglises sous la croix. Pierre Peyrot, du Vivarais, fut élu secrétaire, et Jacques Roger, secrétaire-adjoint.

On était alors au plus fort de la guerre pour la succession d'Autriche. La France combattait à la fois contre l'Angleterre, la Hollande et le Piémont, et rien n'était plus incertain que l'issue de la lutte. Aussi le premier acte du synode

fut-il de témoigner de sa fidélité au prince et de faire des vœux pour le succès de ses armes. « Après avoir lu la Parole de Dieu, » portent les actes du synode, « et imploré le secours du Saint-Esprit, tous les membres du synode ont fait les protestations les plus sincères et les plus soumises de leur inviolable fidélité à Sa Majesté, et ils ont déclaré qu'ils ne s'assemblaient que dans le dessein de s'affermir de plus en plus dans cette fidélité, d'éloigner entre eux toute désunion qui pourrait tendre à troubler la tranquillité publique et leurs Eglises, comme aussi d'y faire des règlements. » Il fut résolu qu'on célébrerait un jeûne solennel dans toutes les Eglises réformées du royaume : « pour la conservations de la personne sacrée de Sa Majesté, pour le succès de ses armes, pour la cessation de la guerre et pour la délivrance de l'Eglise (1). »

Les autres mesures auxquelles s'arrêta le synode étaient également commandées par les nécessités du temps. En voici quelques-unes : « On adressera au roi une requête au nom de tous les protestants du royaume. Trois pasteurs seront chargés de rédiger une apologie pour jus-

(1) Ch. Coquerel, ouvrage cité, t. I, p. 289.

tifier les assemblées ecclésiastiques, les baptêmes et les mariages célébrés au Désert. Aucune démarche auprès du monarque, pour des affaires qui regardent le corps des Eglises, ne doit avoir lieu que collectivement. Les prédicateurs doivent s'abstenir de prêcher sur des points de controverse ; ils ne doivent parler aussi qu'avec réserve des maux que les Eglises ont soufferts. On ne pourra répondre à une lettre de controverse sans l'autorisation de deux pasteurs et du consistoire de la principale Eglise de son ressort. » Le sixième article portait que les fidèles seraient exhortés à souffrir patiemment tous les mauvais traitements auxquels ils pourraient être exposés pour la religion, et à éviter, dans leurs conversations, tout sujet de controverse. Enfin, le dernier article avait trait aux assemblées de jour : « Comme il y a encore plusieurs provinces où l'on fait les exercices de religion pendant la nuit, le synode, tant pour manifester de plus en plus la pureté de nos intentions que pour garder l'uniformité, a chargé les pasteurs et les anciens des diverses provinces de se conformer, autant que la prudence le permettra, aux Eglises qui font leurs exercices en plein jour. »

On le voit, la mesure qu'avaient prise Roger

et ses collègues tendait à se généraliser; les assemblées devenaient plus fréquentes, et ceux qui les convoquaient redoutaient moins la publicité.

Au reste, toutes ces délibérations respirent, avec la plus entière soumission au roi, — le souverain empire de Dieu, comme disaient nos pères du seizième siècle, demeurant toujours en son entier, — une ferme confiance dans l'avenir. Soumission qui sera mise plus d'une fois encore à une rude épreuve! Confiance que les événements qui se préparent vont cruellement démentir! Mais quel plus beau spectacle que celui que nous offre à cette heure cette assemblée qui délibère au Désert! Ils sont là ces pasteurs proscrits, entourés de l'élite de leurs paroissiens voués comme eux au martyre. Ils semblent oublier les périls qu'hier encore ils ont affrontés pour se réunir de tous les points du royaume. En vain leur tête est mise à prix; en vain, d'un moment à l'autre, la maréchaussée peut les surprendre, leurs délibérations ne portent aucune trace d'acrimonie ou de passion. Sans peur comme sans reproche, ils ne savent ni se révolter ni fléchir. Ils prennent le ciel à témoin de la droiture de leurs intentions; et bien décidés à servir Dieu selon les mouve-

ments de leur conscience, tout en rendant à César ce qui appartient à César, ils appellent de leurs vœux l'aurore de jours meilleurs qui ne se lèveront que sur leurs tombes.

Antoine Court vint assister aux travaux du synode. Dans une assemblée du Désert qu'il présida, un auditoire de dix mille personnes se groupa autour des neuf pasteurs qui y prirent part. Ce fut avec une émotion profonde que ces protestants venus de plusieurs lieues à la ronde entendirent ce nouveau Néhémie qui, encore adolescent, avait dit à ses frères : « Venez et rebâtissons les murs de Jérusalem, afin que nous ne soyons plus en opprobre. » Il exhorta ses anciens paroissiens à persévérer dans leur fidélité à l'Evangile, reprocha à quelques-uns d'entre eux leur timidité, et les engagea à se rassembler au grand jour et dans les villes. Il pensait que la cour, dans l'impuissance de les réduire, cesserait bientôt de sévir contre eux. Illusion généreuse inspirée par cette charité qui croit tout, et partagée d'ailleurs par un grand nombre de ses coreligionnaires...

Après avoir réglé les affaires de l'Eglise, les membres du synode se livrèrent aux douces effusions de l'amitié. Que de nouvelles n'avaient-ils pas à se communiquer ! Court se réjouit des

progrès accomplis depuis trente ans, et il intéressa vivement ses amis en leur parlant de ses travaux, de ses démarches auprès des puissances étrangères, de ses espérances. L'avenir paraissait moins sombre. Peut-être que leur fidélité finirait par lasser les persécuteurs! Ce fut le cœur plein d'espérance qu'ils se séparèrent, en bénissant Dieu de l'entrevue qu'il leur avait ménagée. Court reprit le chemin de Lausanne, et les pasteurs du Désert, plus confiants, poursuivirent avec une ardeur nouvelle leurs travaux d'évangélisation.

De retour dans le Dauphiné, Roger consacra au saint ministère trois proposants dont les Eglises avaient appris à connaître la piété : Rozan, surnommé Dunoyer, Roland et Louis Ranc. Cette cérémonie eut lieu dans un bois, près de Beaufort, le 18 octobre, et attira de tous les environs une foule avide des émotions religieuses que lui promettait cette fête. Assisté de ses deux collègues Daniel Vouland et Paul Faure, Roger fit subir aux candidats un examen sur les matières de théologie; puis, s'inspirant de sa vieille expérience, il les entretint de la grandeur et des périls de leur vocation, et les exhorta à combattre jusqu'à la fin le bon combat de la foi. Qui pouvait penser, dans l'auditoire,

e l'année suivante ce vieillard vénérable scel-
ait de son sang ces vérités qu'il exposait avec
ıt de force? mais Louis Ranc, l'un de ces
ınes candidats qu'il introduisait dans la car-
ıre, devait le précéder de deux mois dans la
ɔire. Racontons avec quelques détails la fin
ématurée de ce confesseur de vingt-six ans.

XV

1719-1745

Louis Ranc. — Ses travaux dans le Dauphiné. — Son arrestation à Livron. — Il comparaît à Valence devant le subdélégué de l'intendant. — Le premier président de Grenoble réclame sa condamnation à mort. — Sérénité du prévenu. — Son martyre à Die. — Noble conduite d'une dame catholique. — La tête de Ranc est exposée à Livron. — Fin tragique de ses persécuteurs. — Impression que cette mort produit dans les Eglises.

A deux lieues environ de Privas, dans les montagnes du Vivarais, se dresse, sur une hauteur, le village d'Ajoux. C'est là qu'était né Louis Ranc, dans le courant de l'année 1719. D'une famille aisée, il pouvait, selon les lois du temps, prétendre, en sa qualité de fils aîné, à tout l'héritage paternel; il était, de plus, assuré de la succession d'un oncle fort riche et sans

enfants. L'avenir s'offrait donc à lui sous les plus riantes couleurs ; mais les impressions sérieuses qu'il avait reçues au sein d'une famille pieuse se développèrent avec l'âge. A mesure qu'il apprit à connaître les souffrances des Eglises du Désert, sa piété s'affermit et il conçut, de bonne heure, le dessein de se consacrer à leur service.

C'est à dix-sept ans qu'il commença à se préparer au ministère sous la croix. Il fallait certes à un jeune homme de cet âge du courage pour prendre cette résolution. La persécution sévissait alors dans toute sa rigueur. Le célèbre édit de 1724 n'était pas une lettre morte; le supplice de Pierre Durand l'avait bien montré. Mais le caractère de Ranc était d'une trempe peu commune. Les difficultés, bien loin de l'arrêter, ne faisaient qu'exciter son ardeur, et il traversa le Rhône pour suivre Jacques Roger comme écolier ambulant.

Le restaurateur du protestantisme dans le Dauphiné eut bientôt remarqué la vive intelligence et la profonde piété du jeune vivaraisien. Il le prit en affection, et les Eglises ne tardèrent pas à apprécier les qualités et le zèle de ce nouveau proposant. Elles lui donnèrent une marque de leur confiance en le députant, en même

temps que Roger, au synode national de 1744. Notre jeune délégué y apporta, avec une pensée mûrie avant le temps, une entente profonde des affaires; aussi fut-il vivement sollicité par les Eglises du Midi, de se mettre à leur service; mais c'est en vain qu'on lui offrit des avantages considérables. « Je dois, » dit-il, « rester où la Providence m'a placé; » et il ajoutait qu'il n'était pas convenable de chercher à lui faire abandonner des Eglises dont il était venu défendre les intérêts.

Après sa consécration à Beaufort, le nouveau pasteur reçut pour champ de travail le quartier de la plaine, c'est-à-dire les Eglises disséminées sur les rives de la Drôme, depuis Aouste jusqu'à Loriol. Il se rendait souvent dans les environs de Chabeuil. Il trouvait, dans les collines boisées de la Raye, des endroits propices pour la tenue des assemblées. Un jour il y courut un grand danger. Déjà les fidèles étaient groupés autour de leur pasteur qui se disposait à leur annoncer l'Evangile, lorsque, par cette espèce de seconde vue dont les annales du Désert offrent plus d'un exemple, il conseille à ses auditeurs de se cacher. Il était temps. Bientôt les hommes de la maréchaussée arrivent à l'endroit même ou devait se tenir l'assemblée, mais,

trompés par le silence qui y règne, ils se retirent et les protestants reprennent leur culte interrompu.

La dernière réunion que présida Louis Ranc se tint dans le vallon des Combes, à quelques minutes de Livron. C'était tout près du château de la Rolière, où Henri III fixa, dit-on, son quartier général lorsqu'il assiégea Livron en 1574 et qu'il s'attira cette fière réponse des huguenots rangés sur la muraille : « Ah! massacreurs, vous ne nous poignarderez pas en nos lits, comme vous avez fait l'Admiral et les autres (1)! » Sans doute, les nombreux fidèles qui se rendirent à l'assemblée du Désert n'évoquèrent pas ces souvenirs. Leur position, toutefois, différait-elle beaucoup de celle de leurs pères et ne seraient-ils pas allés ramer sur les galères de Louis XV s'ils avaient été surpris?

Louis Ranc fut arrêté quelques jours après. Il se rendait, dans la matinée du dimanche, 14 février, dans un endroit solitaire, situé entre Loriol et Cliousclat, où son frère Alexandre avait convoqué une assemblée, lorsqu'une crue subite de la Drôme, qu'il fallait traverser, lui fit rebrousser chemin. Il revint au logis de la

(1) *France protestante*, art. Roësse.

Croix-Blanche, chez un coreligionnaire, Jacob Claissac, dont l'hôtellerie a été depuis transformée en maison d'école. Il se disposait à en repartir le lendemain, lorsqu'il apprit qu'un enfant protestant venait de naître pendant la nuit, et qu'on le priait de rester pour le baptême. Il présida cette cérémonie pendant la soirée. Mais le curé de Livron, M. de Montresse, était aux aguets. Sachant que bientôt la célébration d'un baptême nécessiterait à Livron la présence d'un ministre, il avait mis sur pied ses émissaires. Dès qu'il eut appris que Ranc était dans le village, il dépêcha son vicaire à Valence pour chercher la maréchaussée. Ranc, toutefois, aurait pu s'évader. La fille de Jacob Claissac, son hôte, avertie par des catholiques chez qui elle travaillait à des ouvrages de couture, instruisit ses parents des dangers que courait le pasteur. Mais ce dernier se contenta de se cacher sous un tonneau couvert par des javelles de chanvre, après avoir fait disparaître quelques livres et des papiers qui auraient pu le compromettre, et il attendit les événements.

Cependant les soldats arrivent de grand matin. Conduits par le curé, ils se livrent, dans la maison de Claissac, aux plus actives recherches. Peine inutile. Le temps passe sans ame-

r la découverte du pasteur. Ils vont se reti-
r, lorsqu'une paire de pantoufles, oubliées
ns un coin, frappe leurs regards. Sans doute
les appartiennent au ministre, et, sûrs dé-
rmais que le prédicant est dans la maison, ils
viennent sur leurs pas.

Louis Ranc avait suivi, avec une émotion plus
ile à comprendre qu'à décrire, tous les inci-
nts de cette poursuite dont il était l'objet.
rsqu'il entendit les pas s'éloigner, il crut le
ril conjuré, et pour se rendre compte du
nps qu'il avait passé dans les ténèbres, il eut
malheureuse idée de faire sonner sa montre
répétition. Ce bruit acheva de le trahir, et
de la Tuilière, commandant du détache-
nt, mit la main sur lui. C'était le mardi,
février, à six heures du matin.

Le prisonnier fut aussitôt conduit à Valence,
ec le fils de son hôte, et il dut comparaître
vant Chaix, le subdélégué de l'intendant. Il
onnut loyalement qu'il avait rempli toutes
fonctions du saint ministère.

> On lui demande son nom
> Et même sa profession,

une des complaintes qui furent composées
son martyre :

Leur répond : Je suis ministre,
Je m'appelle Louis Ranc,
Avec sa face riante,
Sans aucun étonnement.

Il alla même jusqu'à dire, avec l'imprudente hardiesse de son âge et sans s'apercevoir qu'il compromettait une coreligionnaire, qu'il avait béni le mariage d'une femme présente à son interrogatoire et qu'il avait omis de lui délivrer un certificat; et il le rédigea, séance tenante, sur la demande du subdélégué.

Tant de grandeur d'âme ne toucha point ce dernier. Aveuglé par le fanatisme, Chaix se laissa aller envers son prisonnier aux plus coupables violences. Il le chargea de chaînes et le fit jeter dans une basse-fosse. Aussi redoutable aux témoins qu'au prisonnier lui-même, il leur posait des questions insidieuses qu'il accompagnait d'injures et de menaces, et il dictait lui-même à son greffier leurs réponses qu'il arrangeait à sa façon.

Aux souffrances que causèrent à Louis Ranc les procédés iniques du subdélégué, s'ajoutèrent bientôt les tracasseries mesquines et cruelles des Jésuites. Ils vinrent le trouver dans son cachot, comptant sur une conversion facile et qui les couvrirait de gloire. Il les écouta

patiemment et les réfuta avec un à-propos remarquable. En vain, ils répandirent le bruit qu'il avait eu la bouche fermée par leurs arguments. Un abbé plus sincère écrivit à ses parents, qui habitaient Charpey, près de Chabeuil : « Ranc est un homme d'esprit, et il est impossible qu'il soit devenu si savant au Désert. » C'est ainsi que la malveillance elle-même était obligée de s'incliner devant lui.

Ranc ne resta que quelques jours à Valence. Il en partit le 27 février pour Grenoble, où il arriva le 1er mars.

Cependant la triste nouvelle avait rempli de consternation les Eglises du Dauphiné. Jacques Roger, qui avait pour Ranc l'affection d'un père, lui écrivit dans sa prison une lettre touchante : « Pauvre enfant, » disait-il souvent en parlant de lui, « que je voudrais être à sa place ! » Ses collègues et lui firent tous leurs efforts pour sauver le jeune pasteur. Vouland en écrivit à Court, à Lausanne. Il priait le député général des Eglises de s'adresser à Osterwald, pasteur, à Neuchâtel, le célèbre traducteur de la Bible, pour qu'il intéressât au sort du prisonnier le roi de Prusse, alors allié de la France. On envoya aussi des suppliques au comte Maurice de Saxe ; mais le procès de Ranc fut conduit avec

une trop grande rapidité pour permettre à ces démarches d'aboutir.

Le lendemain de son arrivée, Ranc sortit de la conciergerie pour comparaître devant ses juges. Le conseiller à la cour, chargé de rapporter son procès, dit que l'accusé avouait avoir rempli toutes les fonctions de son ministère, tenu des assemblées, administré les sacrements et béni des mariages; mais, gagné par les qualités morales du prisonnier, il plaida en sa faveur les circonstances atténuantes, et se fondant sur la jeunesse de Ranc qui pouvait lui faire ignorer les ordonnances du roi, il conclut aux simples galères. Un moment son avis sembla prévaloir. Un des juges alla même jusqu'à dire que s'il s'agissait de condamner à mort un jeune homme de vingt-six ans, il ne donnerait point sa voix et se retirerait; ce qu'il fit. Il est doux de rendre hommage à ces sentiments d'humanité; mais ils ne purent prévaloir. Le premier président, M. de Piollenc, réclama avec instance une condamnation capitale et il l'obtint. Il avait promis auparavant la vie sauve au ministre s'il abjurait; mais il n'avait reçu pour toute réponse qu'un silence plein de dignité. Voici les termes mêmes de cet arrêt, qui fut imprimé et affiché dans tout le Dauphiné :

« *Arrest de la souveraine cour de parlement, aydes et finances du Dauphiné, du 2 mars 1745, qui condamne à mort le nommé Louis Ranc, prédicant.*

» Entre le procureur général du roi demandeur en cas de contravention aux édits et déclarations de Sa Majesté, concernant l'exercice de la religion prétendue réformée, et assemblée illicite d'une part, et le nommé Louis Ranc, prédicant, se disant ministre de ladite religion prétendue réformée, accusé et détenu dans la prison de la Conciergerie du palais, d'autre;

» Veu, etc. Ouï sur ce le rapport de notre amé et féal Alexandre de Roux de Gaubert, comte de Laric, conseiller à ladite cour;

» La cour a déclaré ledit Ranc atteint et convaincu d'avoir fait les fonctions de prédicant dans diverses assemblées de religionnaires et en divers lieux de la province, pour réparation de quoi l'a condamné d'être livré entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, mené et conduit la hart au col en la ville de Die, pour, dans la place principale de ladite ville et à une potence qui sera dressée à cet effet, être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort naturelle s'ensuive. Ordonne que la tête dudit Ranc sera coupée et portée au lieu de Livron, pour être

mise sur un poteau au-devant de la maison du nommé Gleysat (*sic*). Ordonne pareillement que les livres retenus au greffe et trouvés dans la maison dudit Gleysat, seront brûlés par l'exécuteur de la haute justice, au pied dudit poteau; a condamné ledit Ranc à l'amende de cent livres envers le Roy et aux dépens et frais de justice, pour lesquels, ensemble pour tous ceux faits contre les contrevenants aux édits et déclarations de Sa Majesté, sur le fait de la religion, est décerné contrainte solidaire sur ses biens.

» Fait en parlement, le 2 mars 1745 (1). »

Ranc n'assista pas au prononcé de son jugement; mais lorsqu'il l'apprit, loin de se laisser abattre, ce jeune confesseur manifesta sa joie d'être jugé digne de souffrir pour son Sauveur. Il pouvait dire avec saint Paul : « Christ est ma vie et la mort m'est un gain. »

Ranc partit de Grenoble avec deux protestants du Dauphiné, condamnés aux galères perpétuelles. C'étaient Antoine Riaille, d'Aouste, et Etienne Arnaud, de la Charce. Le premier, surpris dans une assemblée, dut, pour ce délit, ramer trente ans sur le banc des forçats; il

(1) *Bulletin*, t. XIII, p. 335.

ne fut libéré qu'en 1775, grâce aux efforts de Court de Gébelin. Le crime du second était d'avoir appris aux enfants de Dieulefit le chant des psaumes. Avant de subir sa peine, il fut exposé à un poteau sur la place de cette ville, et ses livres furent mis au carcan à côté de lui. On plaça ces trois condamnés dans un chariot infect, tandis que, par un dernier raffinement de cruauté, le cheval du ministre, qu'on avait pris en même temps que son maître, à Livron, était monté par un soldat de la maréchaussée.

Ranc fut conduit de Grenoble à Die par Valence. Durant toute la route il provoqua les regrets des protestants et les édifia par l'expression de paix répandue sur sa physionomie et par le chant de ses cantiques. A Crest, il voulut se faire raser et soigner les cheveux, qu'il avait fort beaux. « Cet air de propreté, » dit Armand de la Chapelle, « lui parut nécessaire pour montrer mieux la sérénité qui régnait dans son âme et le mépris qu'il faisait de l'injuste mort qu'il avait à subir (1). » Un moine franciscain vint le visiter pendant les quelques heures qu'il séjourna à Crest; mais il n'eut pas lieu de se

(1) Ouvrage cité, t. II, p. 261.

féliciter du tour que prit la discussion et il dut reconnaître que, « quoique Ranc ne sût pas les langues, il possédait fort bien la théologie. » La sentinelle qui le gardait assistait à l'entretien. Elle déclara que le ministre avait confondu le moine. Ce dernier s'essuyait le front en se retirant, et son hôtesse lui ayant demandé s'il avait pu embarrasser le pasteur par ses arguments, il avait gardé le silence.

Quelques cavaliers et une centaine de grenadiers l'escortèrent sur le chemin de Die, et le livrèrent ensuite au bataillon de cette ville, qui vint à leur rencontre.

Il existait dans les Eglises du Désert une coutume touchante renouvelée de la primitive Eglise. Lorsqu'un pasteur était arrêté, ses collègues députaient un fidèle chargé de le voir aussi souvent que le permettait la surveillance des gardiens, de l'encourager par sa présence, de recueillir ses moindres paroles comme un héritage précieux, et de raconter ensuite aux Eglises les derniers moments du martyr. Celui qui avait reçu cette pieuse mission ne perdit pas de vue un seul instant le condamné de Grenoble pendant cette longue marche. Il le vit, durant les haltes, prendre ses repas comme à l'ordinaire et faire preuve d'une très-grande tran-

quillité d'âme. Quand il reprenait sa route, il recommençait à chanter des psaumes, en particulier le CXLII[e] : *Vers Dieu dans les derniers abois...* qui répondait si bien à sa position, et il ne cessa que lorsqu'il fut à Die.

Ce fut le lendemain de son arrivée qu'il entendit pour la première fois la lecture de son jugement. On l'avait logé dans une hôtellerie, en attendant son supplice. Les moines et les prêtres ne tardèrent pas à l'y harceler. Il leur répondit avec dignité :

— J'ai bien le temps de disputer avec vous ! Je désire employer les courtes heures qui me restent encore à la prière et à l'adoration.

Et lorsque, revenant à la charge, ils le pressaient de renoncer à sa foi, il se bornait à leur dire :

— J'ai choisi la bonne part, qui ne me sera point ôtée.

Sa dernière heure allait sonner. Comme pour s'y préparer, il chanta les sept premiers versets du psaume CXVIII[e], l'hymne des martyrs, et répéta deux fois le verset 11 :

La voici l'heureuse journée
Qui répond à notre désir,
Louons Dieu qui nous l'a donnée,
Faisons-en tout notre plaisir.

Grand Dieu! c'est à toi que je crie,
Garde ton oint et le soutiens.
Grand Dieu! c'est toi seul que je prie,
Sauve ton peuple et le maintiens.

Vers trois heures de l'après-midi, d'Audifret, commandant du Diois, le fit sortir, *la hart au col*, comme le portait la sentence, et passer par toutes les rues de la ville, escorté d'un fort détachement de soldats. Dix tambours ne cessaient de battre la mascarade; mais le jeune pasteur, comme étranger à ce qui se passait autour de lui, avait les yeux fixés au ciel, à l'exemple d'Etienne, et semblait contempler Celui qui est invisible.

Arrivé au pied de l'échelle, il se mit à genoux, implora une dernière fois la miséricorde de Dieu, repoussa du geste le prêtre, qui, jusqu'au dernier moment, le fatigua de ses obsessions, et monta l'échelle avec courage, au milieu du bruit assourdissant des tambours. Ses yeux ne quittèrent pas le ciel, qui s'ouvrit bientôt pour lui. Ce tragique événement se passait le vendredi, 12 mars 1745.

Nous voudrions pouvoir supprimer les détails qui suivent; mais il nous faut raconter jusqu'au bout cette navrante histoire. Après la strangulation, la tête de Ranc, qu'on sépara

du tronc, fut portée à Livron et exposée sur un poteau devant l'hôtellerie de Claissac. Les juges l'avaient ainsi ordonné; mais le commandant du Diois et le grand vicaire de l'évêque ne craignirent pas d'aggraver les peines édictées par le parlement. Ils firent traîner le corps dans les rues de la ville et l'abandonnèrent aux outrages de la populace. Ils contraignirent même un jeune homme protestant, qui n'avait pu retenir ses larmes à la vue de tant d'héroïsme et de cruauté, à se joindre au bourreau pour traîner le cadavre, qui fut jeté dans un égoût. Une dame catholique, dont nous voudrions pouvoir citer le nom, eut la pudeur de l'en retirer et lui fit donner une sépulture honorable.

Telle fut la fin triomphante de ce jeune martyr de vingt-six ans. Dieu lui avait accordé des dons remarquables. Les Eglises fondaient sur lui de grandes espérances; les qualités éminentes de son esprit et de son cœur lui avaient gagné toutes les sympathies. Cette affection profonde se trahit dans les chants populaires composés sur sa mort :

Pleurez, gens du Dauphiné!

dit l'un d'eux;

Pleurez, maintenant, pleurez!

Ils ont pris, dans nos villages,
Le ministre Louis Ranc.
Il faut plaindre sa personne,
Car il était très-savant.

« Tous ceux qui l'ont connu, » disent à leur tour les relations inédites du temps, « lui rendront le témoignage d'avoir toujours tenu une conduite véritablement chrétienne et *sortable* au saint ministère. »

On vient de voir la mort du martyr. Il ne sera pas sans instruction de connaître celle des persécuteurs. Chaix, le subdélégué de Valence, qui l'avait traité avec si peu d'humanité, eut, quelque temps après le supplice de Ranc, une attaque de paralysie accompagnée d'une espèce de démence. Il se livrait à des actes de violence sur ses domestiques et sur tous ceux qui l'approchaient, vomissait contre Dieu les plus horribles blasphèmes, et injuriait jusqu'aux personnes qui l'exhortaient à la patience. Les protestants virent, dans cet horrible état où il était réduit, comme un châtiment du Seigneur. Le bedeau de Livron, qui avait exposé sur un poteau la tête de Ranc après l'avoir promenée dans les rues de ce bourg, passa aussi par de terribles angoisses avant de mourir, et il s'écriait souvent : « Ranc, Ranc, viens à mon secours, viens me déli-

vrer ! » Quant au curé de Montresse, on lui accorda une pension annuelle de 400 livres. Ce fut le prix du sang !

Le martyre de Louis Ranc fit une impression profonde sur les protestants du Dauphiné. Il inspira aux poëtes des bords de la Drôme plusieurs complaintes moins remarquables assurément par leur valeur littéraire que par les sentiments religieux qu'elles expriment, comme aussi par les données historiques qu'elles renferment. Nous en avons retrouvé trois. La première, dont on a lu déjà deux strophes, en renferme vingt-deux ; elle est encore assez connue dans la vallée de la Drôme, où on la chante durant les longues veillées d'hiver. Nous avons souvent entendu citer ces vers que le poëte inconnu met dans la bouche de Louis Ranc.

Monsieur Ranc dit en mourant :
Bon courage, mes enfants,
Que rien ne vous épouvante !
Qui vaincra jusqu'à la mort
Aura la couronne de vie ;
C'est là le meilleur trésor.

La seconde complainte est plus longue ; c'est tout un petit poëme de quarante-cinq strophes. Elle ne paraît pas du même auteur que la précédente et ne manque pas d'une certaine ori-

ginalité. Elle se termine par cette apostrophe touchante :

Cher martyr, on peut bien dire,
On admire
Ta sagesse et ta douceur.
Tu as quitté la misère
De la terre
En triomphant et vainqueur.

Tu as fini ta carrière,
En prière,
Tes peines et tes travaux,
Laissant ton corps de poussière
A la terre,
Pour aller dedans les cieux.

Tu es dans la compagnie
Infinie
De tous les gens bienheureux.
Tu jouis de la victoire
Dans la gloire,
Pour toujours dedans les cieux.

Quant à la troisième, elle ne contient que quatorze strophes et ne présente rien de remarquable; mais la poésie la plus intéressante qu'ait inspirée le martyre de Ranc est un acrostiche que nous avons trouvé dans un vieux papier jauni par le temps. Est-ce lui-même qui l'a composé, comme semblerait l'indiquer la suscription : *Vers de Louis Ranc*, ou faut-il plutôt

l'attribuer à un auteur inconnu qui fait parler lui-même le martyr? Quoi qu'il en soit, ces vers, dans le goût du dix-huitième siècle, dénotent une plume exercée et sont remarquables par les sentiments qu'ils expriment. On ne peut les lire sans émotion :

Le crime est le bourreau que le sage redoute.
On veut trancher mes jours : ils ne sont plus à moi.
Un prince veut mon sang qui coule goutte à goutte :
Il ne le voudrait pas, si je suivais sa loi.
Mon serment fait mon sort; mais toi, Dieu qui m'écoute,

Rends justice à mon zèle et soutiens mon bon droit.
Admis, je vais tracer une terrible route;
Ne vous écartez pas, mais soyez sans effroi.
Coule mon sang pour vous beaucoup plus que pour moi.

Comme il arrive presque toujours pour les événements qui produisent une impression profonde sur les esprits, la tradition a brodé sur l'histoire, et la légende s'en est mêlée. Elle raconte que lorsque Ranc eut la tête tranchée à Die, sur la place de la Cathédrale, la rage de ses ennemis fut si violente, qu'ils jetèrent son cadavre contre les murs de l'église. Ses mains ensanglantées y laissèrent leur empreinte. Elle y reste gravée comme un témoignage accusateur contre les meurtriers, malgré les efforts

qu'on a faits pour l'enlever, et ni les ondées de pluie qui frappent sur ce mur ni les rayons de soleil ne peuvent l'effacer. Cette légende, qui rappelle la tache de sang de lady Macbeth, est significative et marque les protestations de la conscience. Elle nous plaît moins cependant que cette autre : Sur la tombe où repose la dépouille mortelle de ce héros de la foi, on voit s'épanouir, chaque printemps, des fleurs gracieuses, sans que la semence en ait été confiée à la terre. Quelle image pouvait mieux nous dire que cette vie, tranchée dans sa force et dans sa beauté, ne s'est pas flétrie pour toujours, mais que, selon la belle expression du Psalmiste, « plantée dans la maison de l'Eternel, elle fleurit dans les parvis de notre Dieu ! »

Ce douloureux événement n'arrêta point le zèle des pasteurs du Dauphiné. L'un d'eux, qui avait prononcé à cette occasion un sermon sur le martyre de saint Etienne, écrivait à Antoine Court : « Je sais, à n'en pouvoir douter, qu'il y a un nombre considérable d'espions à mes trousses. Je sais, de plus, qu'ils se tiennent tous les soirs aux endroits où ils s'imaginent que je dois passer ; qu'ils y restent bien avant dans la nuit. Mais si, après toutes les précautions que je prends pour éviter de tomber en-

tre leurs mains, Dieu m'appelle à souffrir pour son nom, j'y suis tout résolu. Je suis convaincu que la mort me serait meilleure que la vie. Heureux celui qui peut empoigner de bonne heure la couronne de justice que le Dieu de vérité a promise à son serviteur. »

Le 19 mars, Antoine Court écrivit à Paul Rabaut la triste nouvelle, et sa lettre renferme quelques détails qui méritent d'être relevés : « J'ai appris diverses nouvelles qui m'affligent infiniment, » disait-il à son ami, « et qui doivent vous obliger à prendre les mesures les plus efficaces pour votre conservation. M. Ranc n'est plus. Il fut arrêté le 16 février, conduit d'abord dans les prisons de Valence, transféré de là dans celles de Grenoble, où il ne fut que trois jours. Ce court espace suffit pour l'instruction de son procès et pour l'émanation d'un arrêt qui le condamna à perdre la vie sur un gibet... Quelques amis lui ayant fait savoir qu'ils se préparaient à l'enlever, il leur fit répondre qu'ils se gardassent bien de commettre aucune violence ni de recourir à aucune voie de fait ; qu'il était tranquille et résigné, bien résolu de rester fidèle à sa religion et à son ministère jusqu'à son dernier soupir. Il montra la constance et la ferveur des premiers martyrs lors-

qu'on le conduisit au supplice. On dit qu'après l'avoir pendu, on lui coupa la main droite et la tête... On assure que, bien loin que ce supplice ait intimidé nos frères de l'endroit, ils n'ont été que plus affermis dans la grâce de Dieu, et qu'il se tint, dès le lendemain de l'exécution une assemblée de près de quatre mille âmes dans le voisinage. »

XVI

1745

Recrudescence de la persécution. — Roger est arrêté aux Vachères. — Belle réponse qu'il fait au commandant de la maréchaussée. — Il est conduit à Valence, puis à Grenoble. Lettres à son sujet de Corteiz à sa femme et de Vouland à Court. — Le parlement le condamne à mort. — Joie qu'il éprouve à la pensée de son martyre. — Ses adieux touchants aux détenus protestants. — Sa fin triomphante. — Son corps est jeté dans l'Isère. — Beau témoignage rendu à Roger.

L'année 1745, qui vit mourir Louis Ranc et Jacques Roger, s'était ouverte pour les protestants du Dauphiné sous les plus fâcheux auspices. « Au mois de janvier, » raconte Antoine Court, « les maréchaussées du Diois, escortées de gros détachements, furent détachées à la quête du ministre Roland, qu'elles ne purent pourtant pas découvrir; mais, chemin faisant,

elles laissèrent partout de tristes monuments de leur passage, faisant beaucoup de prisonniers et commettant beaucoup de désordres. Toute la garnison de Nyons fut logée chez des protestants du lieu ; ceux de Vinsobres, au retour d'une assemblée, furent obligés de loger les soldats à discrétion. A Volvent, la troupe fut grossie par le seigneur du lieu, nommé Bernard de Volvent (1), qui, autorisé par M. d'Audiffret, commandant du Diois, se mit à la tête de ses paysans pour prêter main-forte à ceux qui poursuivaient les ministres. Ce fut la nuit du 6 au 7 février qu'il commença ses expéditions par un village nommé Tonils, dans le val de Bourdeaux, où l'on croyait que le ministre Roland s'était retiré et où, ne le trouvant point, il pilla tous les habitants et leur enleva tout ce qu'il put emporter. Il s'acharna surtout sur la maison du sieur Jean Meffre, du lieu d'Arnayon ; parce qu'il y supposait d'argent caché, il la renversa sens dessus dessous. A Pontaix, une compagnie entière de soldats resta

(1) Nous l'avons déjà vu concourir à l'arrestation de Chambon et d'Allard. « C'était, » disent les frères Haag, « un apostat qui cherchait à signaler son zèle de néophyte par des actes de cruauté et de barbarie. »

gée chez les protestants tout un mois; ils aient obligés de donner à chaque soldat qua- e livres par jour. A Bourdeaux, Beaufort, Gi- ors, Plan-de-Blax, à la vallée de Quint, à aint-Dizier, à La Motte, Montmeyran, Com- ovin, Châteaudouble, Charpey et autres lieux u Dauphiné, les soldats ont été logés chez les rotestants à pure perte, y ont commis beau- oup de désordres et porté partout la désola- on (1). »

Pendant que la maréchaussée tenait la cam- agne à la recherche des ministres, la cour ne essait de fulminer contre eux et leurs parois- ens. Le 16 février, le jour même de l'arresta- on de Louis Ranc, parut une nouvelle ordon- ance concernant ceux de la religion prétendue éformée. Non-seulement elle renforçait les dis- ositions hostiles des précédentes déclarations, ais les mesures de rigueur y étaient poussées squ'à l'absurde. C'est ainsi que l'article 8 por- it : « Attendu que les prédicants qui viennent pays étrangers ou s'élèvent dans le pays, et ui sont les principaux auteurs de toutes les semblées, ne trouvent le moyen de les entre- nir que par la facilité des retraites que les

1) Ant. Court, *Mémoire historique, etc.*, p. 100 et suiv.

nouveaux convertis leur donnent dans leurs maisons, Sa Majesté ordonne que *tous les nouveaux convertis* des communautés d'un arrondissement, dans l'étendue desquelles un prédicant pourra être arrêté, seront condamnés à trois mille livres d'amende applicables au dénonciateur qui en aurait procuré la capture, et ce, indépendamment du procès qui sera fait et parfait, suivant la rigueur des précédentes ordonnances, à celui dans la maison duquel le prédicant aura été trouvé (1). »

Les autres articles respirent la même fureur aveugle, et si, dans quelques provinces, les intendants n'appliquèrent pas dans toute leur rigueur ces lois odieuses, celui du Dauphiné ne connut jamais les compromis. Il avait à cœur de mériter les éloges adressés plus tard au parlement de Grenoble, « par la vigilance et la sévérité duquel, » écrivait Saint-Florentin au duc de Choiseul, le 15 janvier 1763, « le Dauphiné a été mieux maintenu dans le devoir que les autres provinces. »

Roger, nous l'avons dit, avait envoyé à Ranc dans sa prison une lettre pleine de sympathie. Il lui semblait que les archers s'étaient trompés

(1) Ch. Coquerel, ouvrage cité, t. I, p. 301.

de victime, et que c'était à lui, vétéran blanchi au service de son Maître, que revenait l'honneur de le confesser le premier devant les hommes. Et puis ses forces usées par cette activité incessante commençaient à le trahir. Lutteur fatigué, il soupirait après le repos, non celui de la terre, mais celui du ciel. Son ambition était de tomber au champ d'honneur. Il fit à cette époque une maladie dont il crut mourir. « Ce qui l'affligeait extrêmement, » dit Paul Rabaut (1), « c'était que Dieu ne lui fît pas l'honneur de l'appeler à signer de son sang la sainte doctrine qu'il avait prêchée. » Son vœu ne devait être que trop tôt réalisé.

Au nord de Sainte-Croix, non loin des montagnes d'Ambel, et à deux lieues environ de la grande route de Crest à Die, on rencontre, en remontant le cours de la Sure, qui descend de la vallée de Quint, le village de Vachères. Les coteaux élevés qui l'entourent et qui semblent l'isoler du monde offrent aujourd'hui un aspect riant et sont couverts de vignes et de noyers. Ils étaient, il y a un siècle, garnis de bois épais qui offraient une sûre retraite aux pasteurs proscrits. On montre encore au voyageur la mai-

(1) Lettre du 25 juin 1745.

son solitaire où Roger recevait l'hospitalité. C'est près de là qu'il fut arrêté le 29 avril 1745, non loin d'une cabane où il avait passé la nuit. Un protestant de Sainte-Croix, Pierre Audra dit le Brun, et deux catholiques, dont l'un se nommait Pierre Arbot, avaient eu le triste courage de trahir sa retraite; guidés par eux, les cavaliers de la maréchaussée et quatre ou cinq compagnies de soldats en garnison à Die, s'étaient mis de grand matin à sa recherche. Quand l'officier le rencontra accompagné d'un jeune homme et déguisé en paysan, il lui demanda son nom. « Je suis, » répondit le vieillard, « celui que vous cherchez depuis trente-six ans. Il était bien temps de me trouver. » Comme Ignace d'Antioche, remarque M. de Félice, il soupirait après le martyre.

Les soldats trouvèrent sur lui quelques registres de baptêmes et de mariages, et ils lui prirent le peu d'argent qu'il s'était économisé depuis qu'il habitait la province ainsi qu'une somme collectée dans les Eglises pour différentes œuvres. Le tout pouvait s'élever à vingt-trois louis d'or (1). Roger fut aussitôt enfermé

(1) On conserve encore dans la famille Moulin, de Vachères, qui avait souvent reçu le pasteur du Désert, un mors de

dans la tour de Crest, et de là transféré à Valence, où il eut à subir les insultes de la populace. On le conduisit ensuite à Grenoble en compagnie de quelques autres accusés protestants.

La nouvelle de la prise de Roger se répandit bientôt, non-seulement dans les Eglises de France, mais aussi dans celles de la Suisse. Le bruit courut un moment, dans ce dernier pays, que le vieux pasteur avait pu s'évader et s'était réfugié à Lausanne. La femme de Corteiz, qui habitait Genève, s'adressa à son mari pour connaître l'exacte vérité : « Plût à Dieu, » lui répondit-il, « que M. Roger eût été à Lausanne, comme tu me l'avais marqué. Il ne serait pas aujourd'hui entre les mains de ses ennemis. Son triste sort met tous les fidèles dans des alarmes continuelles. L'on s'attend chaque jour à entendre publier sa mort. Dieu veuille par sa grâce lui donner toute la constance dont il a besoin pour qu'il le glorifie à sa mort comme il l'a fait pendant sa vie. Ces malheurs mettent la province du Dauphiné à deux doigts de sa ruine. »

cheval et un étrier qui ont appartenu à Roger. Il avait aussi laissé dans cette maison un exemplaire de l'*Institution chrétienne* de Calvin, qui est maintenant en la possession de M. le pasteur Charra, de Cliousclat.

Une lettre de Vouland à Antoine Court ne laissa plus de place à l'illusion. « Nous ne doutons point de sa constance ni de sa résignation à la volonté de Dieu, » lui disait-il. « Il s'était préparé depuis longtemps à la mort, et il s'y attendait tous les jours. Il est à craindre qu'on n'exerce contre lui les dernières rigueurs, soit à cause qu'il était regardé comme le chef et pour ainsi dire comme le fondateur des Eglises naissantes du Dauphiné, soit en particulier à cause de la calomnie dont on l'avait noirci l'année dernière; mais de quelle manière qu'on agisse à son égard, il n'est pas moins certain qu'il a toujours prêché la soumission et la fidélité envers le souverain; qu'il empêcha en 1710 le soulèvement que le nommé Chapon voulait exécuter dans le haut Dauphiné; que lorsque nos amis demandèrent, il y a quelque temps, un état des protestants de cette province, quoique le but n'eût rien que d'innocent, il ne pouvait en entendre parler, crainte que cela ne parvînt à la connaissance de la cour, et que l'on ne l'interprétât défavorablement. » Le correspondant de Court ajoutait que Roger s'était toujours opposé, lorsqu'on avait arrêté quelque ministre ou quelque proposant, au dessein qu'on aurait pu former de les enlever, de peur qu'il n'en résultât quelque sédition;

puis il terminait par ces paroles : « Il recommanda même très-exactement, lorsque M. Ranc fut arrêté le 16 février dernier, qu'au cas qu'il vînt à l'être lui-même, on ne formât aucun projet pour l'enlever, qu'il en saurait très-mauvais gré, et que s'il pouvait le concevoir ou le soupçonner, il ne manquerait pas lui-même d'en avertir les troupes qui le conduiraient, pour leur faire suivre une route opposée. »

Les protestants du Dauphiné se conformèrent au vœu de leur pasteur. Ils se bornèrent à avoir un jour de jeûne et d'humiliation, selon la pratique constante des Eglises en pareille circonstance, et après avoir prié pour celui qu'ils vénéraient comme leur père, ils attendirent avec une douloureuse inquiétude l'issue de son procès.

Il ne devait pas traîner en longueur. Dès le lendemain de son arrivée à Grenoble, le prévenu comparut à six heures du matin devant la chambre criminelle du parlement. Presque toute la cour était réunie. On l'interrogea de huit heures à midi et de deux heures à six heures, et le lendemain il fut encore sur la sellette de huit à midi. Il ne fit aucune difficulté de reconnaître qu'il était pasteur et qu'il avait rempli toutes les fonctions du ministère évangélique; mais il re-

poussa avec énergie les accusations calomnieuses dont il était l'objet. Il en parla au frère que ses collègues avaient député auprès de lui et avec lequel il put s'entretenir quelques instants à la porte du tribunal. « On vient, » lui dit-il, « de m'imputer, au sujet du synode, des choses qui n'ont jamais été ni ne seront; et ces accusations retombent sur tous les pasteurs. Allez trouver mes collègues, et priez-les de m'envoyer les actes des synodes provinciaux du 7 mai et du 18 octobre 1744, pour me justifier des fausses imputations dont on m'a chargé, et pour qu'ils s'épargnent à eux-mêmes des peines rigoureuses. » L'exprès partit aussitôt, et Vouland s'empressa d'envoyer à Roger les pièces demandées. Il écrivit même une lettre aux membres du parlement pour justifier son vénérable collègue des calomnies dont on l'avait noirci. Ce plaidoyer parvint-il à son adresse? nous l'ignorons; toutefois le parlement ne s'arrêta pas à ces imputations malveillantes, et en particulier à l'accusation portée contre Roger d'avoir lu en chaire un faux édit de tolérance. Assez d'autres charges pesaient sur lui. Il fut condamné à être pendu, uniquement pour avoir exercé les fonctions de prédicant contrairement aux édits, et sans qu'il y fût adjoint d'autres peines infaman-

tes. Voici, du reste, le dispositif du jugement qu'il écouta, nous dit M. Coquerel, avec la même fermeté merveilleuse qui avait étonné les juges lors de son interrogatoire. « La Cour a déclaré ledit Roger dûment atteint et convaincu d'avoir fait les fonctions de prédicant dans les diverses assemblées de religionnaires, et en divers lieux de la province, en réparation de quoi l'a condamné d'être livré à l'exécuteur et être pendu et étranglé jusqu'à ce que mort naturelle s'ensuive (1). »

Cet arrêt, rendu le 22 mai, fut notifié au condamné le même jour, à onze heures du matin. Il remercia ceux qui lui apportèrent ce triste message, et se mit aussitôt à chanter avec joie les louanges de Dieu, « de sorte, » disent nos relations manuscrites, « qu'on ne vit jamais dans les prisons de Grenoble un martyr aussi serein. » Un quart d'heure après, deux Jésuites vinrent le voir et l'exhortèrent vivement à songer au salut de son âme et à sa mort prochaine. Ils étaient dans une grande erreur s'ils avaient cru un seul moment obtenir son abjuration. Il les remercia de la sympathie qu'ils lui témoignaient, mais en leur déclarant qu'il savait en

(1) Ch. Coquerel, ouvrage cité, t. I, p. 345.

qui il avait cru et qu'il désirait depuis longtemps sceller de son sang la vérité qu'il prêchait depuis tant d'années. « La seule grâce que je vous demande, » leur dit-il, « c'est de me laisser en repos pendant les courts moments qu'il me reste encore à passer sur la terre et d'empêcher que personne ne vienne troubler ma solitude. » On fit droit à sa requête, et il se retira dans un cabinet où il passa quatre heures dans la méditation et la prière. Mais ce tête-à-tête avec Dieu ne fut pas même respecté. Quelques jeunes gens, s'étant mis à la fenêtre, interrompaient ses méditations par leurs rires inconvenants. Il fallut que le geôlier intervînt et les menaçât de la basse-fosse pour leur imposer silence.

Après avoir renouvelé ses forces spirituelles dans la communion avec son Dieu, Roger traversa deux fois la cour de la prison pour faire ses adieux aux autres détenus pour cause de religion. Il leur dit que le jour heureux était venu où il devait sceller de son sang les grandes vérités qu'il leur avait enseignées. Il les exhorta à demeurer fermes dans la foi en dépit des tourments, et leur parla « dans un style si fort et si pathétique, » qu'ils versèrent d'abondantes larmes, étant touchés surtout de le voir marcher à la mort avec une si joyeuse assurance.

Des émotions aussi fortes lui occasionnèrent une soif ardente; le geôlier lui offrit du vin, mais il n'accepta qu'un verre d'eau froide. « Je boirai bientôt, » lui dit-il, « du vin nouveau dans le royaume de mon Père céleste. » A cette parole, le geôlier, qui s'était d'ailleurs toujours montré bon pour lui, ne put s'empêcher de fondre en larmes.

Cependant l'instant suprême approchait. A quatre heures de l'après-midi, le bourreau entra dans la prison et fit descendre le condamné dans la cour pour lui mettre la *hart au col*, selon la sentence. Roger vit de nouveau s'approcher les deux Jésuites qui l'avaient déjà visité dans sa prison. Ils le fatiguaient de leurs obsessions. « Songez à votre conscience, » lui disaient-ils. Il les repoussa avec force, en leur disant qu'elle était en paix avec Dieu. Puis, levant les yeux au ciel, il s'écria : « La voici l'heureuse journée et l'heureux moment que j'ai si souvent désirés... Mon âme, ma pauvre âme, tu vas maintenant comparaître devant ton Dieu! C'est l'heureux jour que tu vas entrer dans la joie de ton Seigneur. » Il dit encore aux Jésuites : « Je vous supplie en grâce de me laisser aller libre et de ne point m'interrompre. » Ce qu'ils firent pour un moment. Alors il se mit en marche et en-

tonna d'une voix forte le psaume des pénitents, celui qu'Alexandre Roussel et Durand avaient aussi chanté à leur dernière heure :

Miséricorde et grâce, ô Dieu des cieux !
Un grand pécheur implore ta clémence ;
Use, en ce jour, de ta douceur immense,
Pour abolir mes crimes odieux.
O Seigneur, lave et relave avec soin
De mon péché la tache si profonde,
Et fais-moi grâce en ce pressant besoin :
Sur ta bonté tout mon espoir se fonde.

Arrivé à l'endroit où la potence était dressée, Roger voulut ouvrir la bouche pour adresser une dernière exhortation à ses frères ; mais deux tambours et un fifre couvrirent bientôt sa voix. Homèl avait pu haranguer la foule soixante et un ans auparavant, et ses adieux pathétiques avaient longtemps vibré dans les âmes. On ne voulut plus, dès lors, courir le risque de transformer en chaire l'échafaud. Cinquante soldats escortaient Roger. Ils se rangèrent en cercle autour du gibet dressé sur la place Grenette. Un immense concours de peuple l'occupait ; et, dans le nombre, on remarquait des personnes de qualité qui ne pouvaient retenir leurs larmes.

Au pied de l'échafaud, Roger se mit à ge-

noux et resta quelque temps absorbé dans une prière silencieuse. Puis, il monta l'échelle avec courage. Son visage resplendissait d'une joie céleste. En vain, les Jésuites voulurent tenter un dernier effort pour le convertir; il les repoussa vivement. Quelques instants après, « son âme bienheureuse, » selon l'expression de Paul Rabaut, « fut portée dans le sein de son Sauveur. »

C'est ainsi que l'apôtre du Dauphiné rendit, par sa mort triomphante, à l'âge de soixante et dix ans, un dernier témoignage à ce Maître qu'il avait servi fidèlement pendant près de quarante ans. « Il n'y eut personne, » dit Armand de la Chapelle (1), « qui ne lût sur le visage de ce saint confesseur, la sérénité profonde, la piété sincère et le zèle ardent de son âme. Les Jésuites eux-mêmes en parlèrent avec éloge, et diverses personnes de la communion romaine ne purent s'empêcher d'en paraître attendries. « Certainement, disaient-elles, cet homme est au ciel maintenant. » Des prêtres mêmes déclarèrent que leur religion ne leur permettait pas de juger un tel homme, et que de leur vie ils n'avaient vu personne faire une si

(1) Ouvrage cité, t. II, p. 263.

belle mort. » Le corps de Roger demeura vingt-quatre heures suspendu au gibet, sans qu'on reconnût un changement notable sur sa figure. Il fut ensuite traîné jusqu'au pont de pierre de Grenoble, d'où on le précipita dans l'Isère. Trois jours après, on le retrouva sur un gravier. « Voilà la fin de cet illustre confesseur de Dieu, » disent les prisonniers de Grenoble dans la relation qu'ils dressèrent de sa mort. « Il a combattu, il a vaincu, il jouit du fruit de sa victoire. » « Telle a été la fin de ce bienheureux serviteur de Dieu, » dit à son tour Vouland, « dont je n'entreprendrai point de faire l'éloge; son seul nom le fait. » Nous aimons enfin à compléter ces détails par quelques lignes d'Antoine Court, l'ami de Roger (1). « Les protestants du Dauphiné viennent de perdre encore celui qui, par ses longs services, sa piété si distinguée, ses travaux et son zèle sans exemple, avait été un instrument dont Dieu s'était servi pour relever les débris des Eglises de cette province, le digne et illustre Roger, que tous ses peuples regardaient avec la plus grande vénération, qu'ils considéraient comme leur patriarche, qui, sans s'alarmer des dangers conti-

(1) Lettre à M. Gervais du 1er juin 1745.

nuels qu'il courait, des fatigues au-dessus des forces humaines qu'il éprouvait, après avoir été trahi, arrêté et conduit dans les prisons de Grenoble, vient de finir sa glorieuse carrière sur un gibet. Il était parvenu dans un âge avancé, sans que son zèle se fût jamais refroidi. »

XVII

Caractère de Jacques Roger. — Sa foi et son activité. — Il est avant tout un homme d'action. — Vue d'ensemble sur son œuvre; son étendue et ses difficultés. — Le ministère sous la croix. — Nombre des Eglises fondées par Roger. — Son œuvre se consolide et s'étend après sa mort. — Conclusion.

Les paroles que nous venons de transcrire suffiraient, à elles seules, pour légitimer l'étude que nous avons consacrée au martyr du Dauphiné. Une place d'honneur lui revient de droit dans cette galerie des héros de la Réforme, où ne figurent pas seulement de grands capitaines, des hommes d'Etat distingués, des prédicateurs éloquents ou de savants théologiens, mais aussi d'humbles martyrs, des *morts inconnus* qui, dans une sphère plus modeste, et sans que la renommée se soit emparée de leurs noms, n'en ont pas moins combattu dans notre pays pour le

riomphe de l'Evangile et la liberté de con-
cience. Roger possédait, à un haut degré, la
ıi virile et le caractère inébranlable que récla-
ıait l'œuvre importante que Dieu lui réservait
'accomplir. Il s'y livra avec un courage in-
ɔmptable qui se jouait des obstacles, une per-
ɛvérance à toute épreuve pour laquelle les dé-
ıites subies n'étaient que l'occasion d'efforts
lus énergiques, un amour ardent, enfin, pour
ɔn Maître, que le spectacle de tant de maux ne
ıisait qu'enflammer encore. Les lecteurs de
ɔographies demandent qu'on leur montre
homme sous le personnage; ils désirent sur-
ɛendre, en quelque sorte, dans ses écrits, dans
ɛs pages détachées de son journal, ses senti-
ıents les plus intimes. Cette tâche n'est pas fa-
le lorsqu'il s'agit d'un chrétien comme Roger.
es temps dans lesquels il vécut étaient trop
raves pour qu'il eût le loisir d'analyser ses
ɛntiments. Sa piété, qui porte encore l'austère
mpreinte du calvinisme, n'a rien du mysticisme
e nos jours. Elle est saintement agressive et tou-
ɔurs armée en guerre. Homme d'action avant
ɔut, Roger est sobre de révélations sur lui-
ıême. C'est une raison de plus pour relever,
ans sa lettre à d'Argenson, ce passage, unique
eut-être, dans lequel il se dépeint en quelques

mots : « En qualité de chrétien, j'ai de l'horreur pour le mensonge ; en qualité de sujet, je respecte tout ce qui émane de l'autorité de mon souverain ; et, en qualité de pasteur, j'inspire à mes ouailles la même horreur pour tout ce qui blesse la vérité et le même respect pour l'autorité royale. » Energique et inébranlable lorsqu'il s'agissait de défendre l'honneur de Dieu, comme dit Calvin, et les intérêts de ses paroissiens toujours compromis, il témoignait à ces derniers la plus tendre affection. Ils le lui rendaient bien. « Il avait l'air si bon ! » disait de lui à sa petite-fille, octogénaire maintenant, une de ses paroissiennes de Pontaix qui le cacha souvent dans sa maison. Comme saint Paul, il avait renoncé aux joies de la famille, afin de se consacrer d'une manière plus complète au service de son Maître, et d'embrasser mieux, dans son ardente sympathie, tous les membres de sa grande famille spirituelle.

Roger était d'une taille moyenne, un peu gros ; il avait les traits accentués et une physionomie énergique. Il portait perruque à la mode du temps. D'une excellente constitution, ses courses incessantes l'avaient rompu à la fatigue. Il aurait fait « cent lieues par jour, sans se

lasser, » dit un de ses contemporains. Une fois pourtant, il dut s'avouer vaincu. C'était le 25 juin 1744. Il était parti de Nîmes à neuf heures du matin avec Court et Pradel pour se rendre aux environs de Montpellier, où l'on avait convoqué une assemblée. Nos prédicants ne furent près de cette ville qu'à la nuit tombante, et là ils apprirent que l'assemblée se tenait deux lieues plus loin. Les trois collègues soupent ensemble ; mais Roger laisse ses deux compagnons poursuivre leur route et se rendre seuls au rendez-vous. Il est vrai qu'il avait soixante-neuf ans et qu'il venait de marcher près de douze heures par une chaleur accablante (1).

Que de fois, pendant que nous travaillions à sa biographie, notre imagination, évoquant son image, nous l'a représenté parcourant sous divers déguisements les sentiers escarpés de son pays d'adoption, tantôt à pied, le bâton du voyageur à la main, quelquefois à cheval, et les pans de son manteau rabattus sur sa figure, afin de n'être point reconnu. Il ne prête qu'une attention distraite aux sites variés et pittoresques qui s'offrent à sa vue. Des préoccupations d'une tout autre nature absorbent sa pen-

(1) Voir Ed. Hugues, ouvrage cité, t. II, p. 139.

sée. Il s'agit d'encourager ce malade qui, n'ayant abjuré que des lèvres, refuse, à sa dernière heure, la visite du curé au risque de se voir traiter de *relaps*, et de subir, après sa mort, le supplice ignominieux de la claie; d'exhorter ce frère mal affermi qui tremble peut-être à la pensée des persécutions qui se préparent; de porter à cette famille, dont un membre souffre sur les galères ou dans les prisons de la province, les consolations de l'Evangile, ou à ce coreligionnaire, dans l'indigence, l'offrande et la sympathie de frères éloignés.

Mais à côté de ces visites pastorales, pleines d'utilité et de péril, Roger ne négligeait pas la convocation des assemblées. Quand l'emplacement était choisi, caverne dans les rochers, vallon solitaire à la lisière d'un bois, retraite perdue dans les montagnes, des hommes sûrs, ordinairement les anciens, allaient avertir les fidèles, et ceux-ci se réunissaient, à l'endroit désigné, un à un, par des sentiers détournés, pour ne pas donner l'éveil. « Des familles entières, » dit M. Muston, « franchissaient, parfois, de grandes distances pour s'y trouver. On partait le soir, on voyageait toute la nuit. Aux abords des villages, les hommes enlevaient leurs chaussures et marchaient pieds nus, sur le pavé endormi, pour

que le retentissement de leurs souliers ferrés n'y trahît pas leur passage. Les pieds de la monture, chargée de la femme et des enfants, étaient enveloppés d'un linge qui les rendait muets; et la caravane, fatiguée, mais joyeuse, arrivait tout émue au rendez-vous furtif de prière et d'édification (1). » Alors, à la clarté vacillante d'une torche de résine, le pasteur, revêtu des insignes de ses fonctions, montait dans la chaire portative du désert. Il exhortait son auditoire à persévérer dans la foi, malgré tous les assauts de l'ennemi et, à l'issue du service qui laissait toujours des impressions salutaires dans les cœurs, il bénissait les mariages et baptisait les enfants. Parfois, il scellait par ses exhortations la réconciliation de deux ennemis, ou recevait les touchants aveux de quelque coreligionnaire qui, après avoir abjuré par crainte des tourments, et « porté la marque de la Bête, » faisait reconnaissance publique de sa faute, et était « reçu à la paix de l'Eglise. » Les jours de fête, les communiants munis d'un méreau, petite médaille en plomb, portant sur l'une de ses faces cette inscription : « Ne crains point,

(1) *Les Parfums de l'hysope, ou la Foi dans les solitudes*, p. 34.

petit troupeau, » s'approchaient de la Table sainte; et l'assemblée, lorsque les dragons ne se fondaient pas sur elle à l'improviste, n'était souvent dissoute qu'à une heure avancée de la nuit.

Pour mettre leurs frères à l'abri de la maréchaussée, dont les détachements roulaient toute la nuit dans la campagne, des sentinelles veillaient sur les hauteurs. Mais que de fois leur vigilance fut mise en défaut! Que de fois le bruit de la fusillade vint interrompre le chant des psaumes ou la prière du pasteur! et les malheureux qui ne pouvaient s'échapper à la faveur des ténèbres, comparaissaient bientôt devant le parlement de Grenoble qui les condamnait aux galères, au bannissement, ou tout au moins à de fortes amendes, si le vent soufflait à la tolérance.

Mais quand le pasteur avait réuni pour le culte sous la voûte du ciel son troupeau dispersé, il n'avait accompli qu'une partie de sa tâche. Il fallait encore dresser les consistoires et les réunir, prendre part aux délibérations des synodes et faire adopter leurs décisions, songer à l'instruction des enfants et les pourvoir de Bibles, de catéchismes d'Osterwald et d'autres livres de piété; et, de nouveau, mille précautions devenaient nécessaires. Alors l'imagination

fertile des pasteurs leur suggérait mille expédients. Parfois, la balle sur le dos, ils se déguisaient en marchands, et quand ils parcouraient le pays, ils appelaient cela « aller de foire en foire. » C'est aussi le nom qu'ils donnaient à leurs assemblées synodales et dans leurs lettres de convocation, ils avertissaient leurs collègues et les anciens, désignés pour en faire partie : « Que la foire se tiendrait en tel lieu et que les affaires y seraient importantes. »

L'entrée des livres protestants dans le royaume ne s'opérait point non plus sans difficulté. Ils étaient indispensables pour l'éducation de la jeunesse ou l'édification des fidèles qui n'étaient visités qu'à de longs intervalles ; mais que de soins pour les faire venir de Genève ! On les dissimulait au milieu d'autres marchandises. Une caisse de livres traversa un jour la frontière en portant cette indication : *Poix blanche et noire.* Mais souvent ces précautions étaient inutiles. Vers 1720, Dumolard, subdélégué de l'intendant du Languedoc, fit saisir à Serrières, dans le Vivarais, un ballot considérable de livres que Roger faisait venir pour ses coreligionnaires ; et en 1744, l'un d'eux, Jacques Guillot, de Menglon, fut condamné aux galères perpétuelles, par arrêt du 26 août, « pour avoir

introduit dans la province des
de la religion. » Mais quelle qu
lance des douaniers, bon nomb
Testaments et de Psautiers pén
familles. C'était comme autant
muets qui allaient réveiller ou
dans les cœurs.

Au milieu des difficultés sa
santes, qu'ils rencontraient s
compensations précieuses étai
pasteurs du Désert. Ils avaient
pour lesquels c'était une fête
leur foyer. Aux Vachères, chez
les Mourard, au quartier de F
lans; chez Poulat, marchand
hameau du Grand-Chirac, non
chez les Gencel, et dans bien d'
core, Roger recevait une affec
Il arrivait le soir harassé de
meilleure place lui était réser
après le culte domestique,
sait en entretiens sérieux su
temps et les espérances de
moindre alerte était donnée,
disparaissait bientôt dans sa

(1) M. le pasteur Sibleyras décrit n

aux beautés de
e il arrive par-
tions de puriste
» lui écrivait ce
assiez, le moins
:ette manière de
)el agrément des
ıtion. On n'a pas
à un homme qui
qui tantôt, sans
air rébarbatif et
)nce. » Mais, aus-
Je viens de rece-
plaisir que vous
mais je suis sur-
questions sur des
ment indique as-
s étudié l'étymo-
ıussi sèches. Mon
lans son endroit,
ais dire. » Roger
)rique que l'éty-
ırde et traînante,
d'incidentes. Il
ı syntaxe et l'or-
ette et serrée ré-
pé et un homme

autres qui devaient le précéder ou le suivre dans le martyre. Il leur donnait des conseils toujours suivis et toujours sûrs. Après les avoir initiés aux devoirs et aux périls du ministère évangélique, il leur en ouvrait l'entrée par l'imposition des mains; et lorsque, surpris par les ennemis de leur foi, ils souffraient dans les prisons en attendant le martyre, le vieil apôtre du Désert se trouvait encore là pour leur faire goûter, dans des lettres toutes brûlantes de foi et de charité, les avant-goûts du ciel.

Or, pour accomplir, au milieu de tant d'obstacles, son ministère béni, Roger n'avait à son service aucune des connaissances théologiques, scientifiques et littéraires qui nous paraissent indispensables de nos jours. Il n'avait trouvé ni le temps ni l'occasion de les acquérir sur le banc des écoles. Les académies protestantes, qui avaient brillé d'un si vif éclat pendant le dix-septième siècle, étaient fermées depuis longtemps. Tout au plus avait-il suivi quelques leçons de théologie à Genève, sous la direction de Bénédict Pictet, et à Berne, pendant le séjour qu'il y fit en 1713, et encore le manque d'études préparatoires dut les rendre peu fructueuses. Les rares débris de sa correspondance qui sont parvenus jusqu'à nous sont loin de nous

révéler un écrivain. Peu sensible aux beautés de la forme, Roger n'a pas, comme il arrive parfois à Antoine Court, des prétentions de puriste et de bel-esprit. « Je voudrais, » lui écrivait ce dernier, « que vous vous écartassiez, le moins qu'il vous serait possible, de cette manière de parler et d'écrire, qui fait le bel agrément des belles-lettres et de la conversation. On n'a pas le plaisir de parler ou d'écrire à un homme qui tantôt vous traite de pédant, qui tantôt, sans propos, vous accuse avec un air rébarbatif et sombre, de la dernière impudence. » Mais, aussitôt, Roger de répondre : « Je viens de recevoir la vôtre avec autant de plaisir que vous puissiez avoir des miennes ; mais je suis surpris que vous me fassiez des questions sur des mots. La suite d'un raisonnement indique assez ce qu'on pense. Je n'ai pas étudié l'étymologie, ni les autres sciences aussi sèches. Mon terme de *combinaison*, placé dans son endroit, marquait assez ce que je voulais dire. » Roger ne connaît pas mieux la rhétorique que l'étymologie. Sa phrase, un peu lourde et traînante, est surchargée d'épithètes et d'incidentes. Il s'insurge à chaque pas contre la syntaxe et l'orthographe ; mais son écriture nette et serrée révèle un caractère fortement trempé et un homme

de résolution. Ses paroles sont toujours marquées au coin d'une austère piété. C'est la gloire de Dieu qu'il a toujours en vue dans ses lettres comme dans ses discours et dans ses courses incessantes, et l'on n'en doit que mieux admirer l'œuvre si belle qu'il a conduite à bonne fin, lorsqu'on songe aux moyens si faibles en apparence dont il disposait.

Cette œuvre de restauration ne fut pas compromise par sa mort ni par la recrudescence de persécution dont elle fut le signal. Il laissait après lui soixante Eglises (1), qu'il avait pu, durant un ministère de trente-six ans, relever de leurs ruines, avec le concours de zélés collaborateurs. Ils étaient, au moment de sa mort, au nombre de cinq : Alexandre Ranc, le frère du martyr, Vouland, Rozan, Roland et Paul Faure. Ils se tinrent quelque temps en repos, pour laisser passer l'orage. Quelques-uns d'entre eux se rendirent même en Suisse, et leur nom figure sur la liste des étudiants de Lausanne ; mais ils revinrent bientôt à leur poste. « Mes associés, » écrivait Daniel Vouland à Court, le 17 octobre 1746, « persévèrent dans l'idée où ils étaient au sujet des fabriques. Ils croient que dans les cir-

(1) On en trouvera la liste à l'*Appendice*.

constances, celles du Dauphiné doivent être mi-partie, et y en avoir de grandes et de petites; que les petites doivent être établies où le bien du commerce ne peut pas permettre d'en avoir de grandes, et qu'on en doit, néanmoins, avoir de grandes, où l'avantage du commerce peut l'exiger; que c'est aux fabricants qui sont sur les lieux à se déterminer pour les unes ou pour les autres, suivant qu'ils jugent qu'il en résultera plus ou moins davantage pour l'étendue et l'affermissement du commerce. » On surprend ici ce style figuré qu'employaient parfois les pasteurs du Désert pour dérouter les recherches. Le bien du commerce, c'est l'intérêt de la religion; les associés de Vouland ne sont autres que ses collègues; les grandes et les petites fabriques représentent les assemblées des protestants, et les fabricants désignent encore les pasteurs.

A la mort de Roger, la restauration de l'Eglise était donc un fait accompli. Sans doute, la persécution n'a pas dit son dernier mot. Le 2 avril de l'année suivante, les sept pasteurs ou proposants de la province : Vouland, Roland, Descours, Rozan, Dubuisson, A. Ranc et Faure, se verront condamner à mort par contumace par le parlement de Grenoble; et beaucoup

de leurs coreligionnaires seront ou envoyés aux galères, ou condamnés au bannissement, ou fouettés de la main du bourreau, ou chargés de lourdes amendes; mais ces derniers efforts d'une rage impuissante ne pourront compromettre le réveil des Eglises. Leur nombre et celui de leurs conducteurs ne fera que grandir chaque jour.

Dans le synode national de 1756, cinq noms sont inscrits au rôle des pasteurs ou proposants des Eglises du Dauphiné. Au synode de 1763, leur nombre s'est augmenté de deux proposants; de plus, la province entretient deux étudiants au séminaire de Lausanne. Le corps pastoral avait dix membres en 1774. Trois ans plus tard, les actes d'un synode tenu au Désert du 9 au 11 septembre 1777, nous montrent douze pasteurs, desservant à cette époque un nombre égal de quartiers qui comprenaient chacun plusieurs Eglises. Enfin, en 1783, c'est-à-dire quatre ans seulement avant l'édit de tolérance octroyé par Louis XVI, leur nombre s'élève à seize (1). C'est ainsi que l'œuvre si bien com-

(1) *Actes du synode provincial tenu dans le Dauphiné du 30 septembre au 1er octobre* 1783. Il s'élevait à dix-neuf à la Révolution.

mencée par Jacques Roger prenait chaque jour de l'extension. L'Eglise sous la croix se tenait prête à saluer ces temps nouveaux, après lesquels elle avait longtemps soupiré, et qu'inaugura enfin la Révolution française, en inscrivant, sur la première page de sa constitution, les droits de l'homme et la liberté de conscience.

Et maintenant est-il nécessaire de faire ressortir longuement, avant de finir, les enseignements que la vie si bien remplie qui vient de nous occuper porte avec elle ?

Elle nous donne, tout d'abord, une leçon de fidélité chrétienne. De nos jours, où l'on se plaint à bon droit de l'affaiblissement des caractères, il est bon d'apprendre, à l'école de ces chrétiens austères, qui sacrifiaient tout à leurs convictions, l'esprit de renoncement et de sacrifice. En face de la persécution et de la mort même, leur foi les préservait des défaillances. Comme eux aussi, s'il est vrai que le double courant de la superstition et de l'incrédulité menace de nous envahir, nous ne trouverons d'appui solide que sur le Rocher des siècles.

Soyons aussi reconnaissants. Nos pères du Désert, qui s'écriaient, dans les prières du culte domestique : « Nous sommes sans temples, mais

remplis toi-même ce lieu de ta présence ; nous sommes sans pasteurs, mais sois toi-même notre pasteur, » avec quels sentiments de pieuse gratitude ne fouleraient-ils pas nos lieux de culte, où du moins nous pouvons adorer Dieu en liberté ! Bénissons-le pour avoir ménagé à nos Eglises ces temps de repos après l'orage, et gardons un souvenir reconnaissant à nos pères du Désert qui nous les ont préparés par leurs souffrances.

Et puis, quelles que soient les difficultés de l'heure présente et le appréhensions de l'avenir, ayons bon courage. Un des emblèmes de l'Eglise sous la croix représentait les disciples sur une nacelle battue des flots, avec cette exergue : « Seigneur, sauve-nous, nous périssons ! » Plus tard quand, grâce à l'initiative des Court et des Roger, les Eglises se relevèrent de leurs ruines, et que le culte public fut assuré, nos pères remplacèrent leur première devise par cette autre : « Sous la croix le triomphe ! » Nous aussi, malgré les difficultés et les périls qui nous environnent, ne craignons rien. Bien d'autres orages ont fondu sur l'Eglise, mais ce noble vaisseau cingle toujours vers le port, car Jésus est au gouvernail. Répétons donc, avec une calme assurance, cette invocation qui sou-

tint nos pères pendant les trois siècles de leur martyre, et qui renferme encore pour nous, chrétiens du dix-neuvième siècle, le secret de la victoire :

Ton courroux veut-il nous éteindre,
Nous nous retirons dans ton sein.
De nous exterminer formes-tu le dessein,
Nous formons celui de te craindre.
Malgré nos maux, malgré la mort,
Nous bénirons les traits que ta main nous apprête ;
Ce sont les coups de la tempête,
Mais ils nous ramènent au port.

APPENDICE.

I

Nous avons retrouvé les actes du synode du 21 juin 1725 (voir page 95), dans lequel fut conclue une alliance étroite entre les Eglises du Languedoc, des Cévennes et du Dauphiné. Ce document, qui est inédit, renferme bien des particularités intéressantes sur la marche des Eglises sous la croix; c'est à ce titre que nous le publions.

« Le 21e juin 1725, assemblés en sinode général, un pasteur, sept proposans et quarante-cinq anciens, tant des Eglises de la Boutière que de l'haut Vivarés et montagne; après avoir imploré le secours de Dieu et les lumières de son Saint-Esprit, a esté résolu ce qui sensuit;

» 1. Après avoir examiné la sommation sinodale des Eglises du Languedoc et Cévènes du 1er mai 1725, elle a esté receue d'un commun consantement, comme un effet de leur charité sans y recognoitre aucune prééminence d'Eglise.

» 2. Nous avons signé leurs règlemens pour marque d'aprobation en recevant les articles qu'on a cru nécessaires pour le temps et les lieux, et, si le cas y escheoit, les autres pouront servir de reigles, et avons décidé que, pour marque d'union, le député promet de signer nos règlemens en quallité de député et au nom des sinodes et Eglises qui lui ont donné commission.

» 3. Qu'une formulle de serement ne doit point estre receue, pour esviter le parjure et l'obstacle que cela pouroit aporter à l'union des protestans, mais que pour lier les schismatiques et les hérétiques on poura exiger des promesses particullières, et que, si on jugeoit à propos d'establir une formulle, elle se fera d'un commun consantement en taschant d'esviter toute sorte d'inconvéniens, et que pour les raisons de cest article on escrira au nom du présent sinode au sinode du Languedoc et Cevènes aussi bien que pour tesmoigner la recognois-

sance de leurs soins charitables envers nous et la sattisfaction du choix de leur députté.

» 4. Que pour marque d'union, les Eglises sinodales soumises à l'ordre seront obligées de se secourir réciproquement, selon qu'il sera besoin : ou de pasteurs, proposans et argent pour les rellèvemens des maisons que la persécution pouroit abattre, ou pour aider aux pauvres et prisonniers qu'elle pouroit faire.

» 5. Que pour les secours réciprocques des Eglises soumises à l'ordre, on establira des fonds, et que les sinodes donneront commission aux anciens de lever des colectes pour cest effet, et que si l'on recevoit des nouvelles des besoins advenus et qu'il ni eüt pas encore de fonds, ou que le fonds ne puisse suffire, les anciens procèderont incessamment à des collectes pour ce sujet, et que le sinode deffandra à toute personne de lever des collectes que par ses ordres ou par ordre d'un colocque, et que si quelqu'un l'entreprend il sera poursuivi par les voies ecclésiastiques, et afin que personne n'en prétande cause d'ignorance, les anciens en advertiront les particulliers, et que si les occurances du temps le permettoit et qu'on le jugeât nécessaire, les corps sinodaux, conformes aux règlemens, pouront s'envoyer réciproquement des

députés qui seront reçeus avec tout l'honneur et le respect, et que pour cest effet on sera obligé de s'entre advertir, réciproquement et à temps, des convocquations sinodales.

» 6. Que le député auprès des puissances protestantes sera nommé de tous les corps sinodaux, et agira en leurs noms et par leur ordre, et que, s'il en a besoin, tous les corps sinodaux contribueront à son entretien. Monsieur Benjamin Duplan, gentilhomme, a esté à ce sujet nommé.

» 7. Que l'adjoint que notre sinode accorde au député du Languedoc envers le Dauphiné sera muni de l'hautorité sinodale et d'une sommation et d'un témoignage, ou bien le sinode le joindra à la députtation et sommation descrite. Le sieur Bernard a esté nommé à ce sujet.

» 8. Que pour l'entretien du ministère et remplir les sommes adjugées ou qui pouroient encore s'adjuger, les anciens seront obligés de ce taxer premièrement eux-mêmes et ensuite sommer les particuliers de ce taxer selon leurs moïens ou qu'on les taxera, et que s'ils ne remplissent pas leurs taxes, seront privés des assemblées.

» 9. Que, à cause du besoin présant des Eglises, la vénérable compagnie du sinode a jugé

à propos de donner vocation au sieur Bernard et au sieur Durand d'administrer les saints sacrements; et sur les formallités que l'on doit observer à leurs examens et impositions, le sieur Roger a été nommé examinateur en présence les proposants et six anciens, et qu'ils seront obligés de randre une proposition, et leur réception et imposition se fera, présence toute l'Eglise.

» 10. Que les gens dorénavant se garderont de courir sans être avertis par les anciens, et que les anciens n'advertiront point sans avoir la parole de celui qui doit prescher, et que nul ne poura faire assambler sans le consantement des anciens.

» 11. Que cest article ayant esté dressé pour arrester les coureurs, il sera couché dans tous les articles sinodaux, savoir qu'aucun corps sinodal ne recevra personne qui vienne de devers un autre sans estre muni de bons témoignages, et que si quelqu'un s'estoit rendu infrataire envers l'un de ces corps sinodaux, il ne poura estre receu que par ce mesme corps ou par son advis.

» 12. Que le sieur Martel dit La Tour et le sieur Dortial n'ayant point comparu en sinode ni respondu à des lettres écrites de notre part

par le sieur Roger, le sinode confirme le résultat du sinode précédent, et que à l'esgard des Eglises, qui ont favorisé et qui favorisent pour la prédication Monteil déposé et excommunié par nos précédents sinodes, notre présent sinode les déclare schismatiques et les prive de la communion, défandant à tous pasteurs, proposants et anciens de les recevoir à la communion lorsqu'ils les recognoitront, aussi bien que les lieux et particuliers qui pouroient entretenir les perturbateurs et qu'ils ne pouront y être reçeus sans une repentance préalable.

» 13. Que pour la propagation de l'Evangile, les pasteurs, proposants et anciens et autres seront obligés de s'informer des lieux voisins et esloignés qui n'ont pas esté appellés, s'il y a des personnes et des familles auxquelles l'on se puisse fier, et ils agiront de tout leur pouvoir, de vive voix ou par escrit, en prenant garde de ne chosquer personne, et que dès que l'on recognoitra d'y pouvoir convocquer des assemblées, les pasteurs ou proposants et, s'il est besoin, quelques anciens, seront obligés de s'i transporter pour cet effet et d'i faire recevoir les règlements.

» 14. Que pour esviter tout soupçon et abus à l'esgard des deniers des pauvres ou des col-

lectes, on establira des bourciers et secrétaires pour examiner à qui cest argent doit estre distribué.

» 15. Qu'il faut observer l'article du sinode du 26 juillet 1721, qui contient que ceux qui font batiser leurs enfants, bénir leurs mariages en l'Eglise romaine, et qui retournent dans nos saintes assemblées, les anciens en doivent advertir les pasteurs ou proposans, afin qu'ils soient censurez devant l'assemblée, comme dit saint Paul à Timothée : « Repren publiquement ceux qui pèchent, afin que les autres en aient crainte, » et privés de la communion jusqu'à ce qu'ils tesmoignent une préalable repantance, et ceux qui les accompagnent censurez par un pasteur ou ancien.

» 16. Qu'à l'esgard des aumônes que les fidelles donnent par leur testament aux pauvres, elles seront remises avant la mort du testateur entre les mains de celui qui a la bource des pauvres de l'Eglise de l'endroit du testateur, et cela pour nous conformer à la pratique de nos anciennes Eglises de France et de leur discipline ecclésiastique, chap. X, article 5, et pour oster toute fausse opinion et superstition.

» 17. Que les fidelles qui viendront à estre arestés, soit en allant ou en s'en retournant

des assemblées de piété, par leur imprudence et pour s'estre conduits avec témérité, seront déclarés indignes de tout secours. Au contraire, s'il arrivait que plusieurs fidelles, qui se sont conduits avec cette prudence que l'Evangile demande, viennent à estre néanmoins arestés par un effet d'une providence toujours sage et toujours adorable, ils seront pris sous la protection de toutes les Eglises; seront chargés tous les pasteurs, les anciens et les troupeaux de les assister et de leur fournir, autant que faire se pourra, leur nécessaire et celui de leurs familles, si elles se trouvent dans la misère à leur occasion.

» 18. Qu'il sera laissé à la liberté des prédicateurs de prêcher des sermons de bons auteurs et qu'ils auront apris par mémoire.

» 19. Que s'il y en a qui aiment mieux en composer eux-mesmes, ne pouront après les avoir composés les exposer qu'ils n'aient premièrement esté examinés par les commissaires à ce sujet nommés.

» 20. Sur la proposition qui a esté faite de quelle manière doivent se conduire les fidelles qui viennent à estre arestés par les ennemis à l'occasion des assemblées, sur les interrogations qui peuvent à eux être faites à ce sujet, la

compagnie a décidé que si ceux qui les interogeront sont de simples particuliers qui n'en aient aucun ordre de la part du Roi, il ne leur sera rien répondu ; au contraire, que si c'est un magistrat ou plusieurs, représentant la personne du Roi, qui le fassent, on sera obligé de leur déclarer la vérité en ce qui regarde le particulier et tout ce qui tend à la gloire de Dieu et à l'eddification de son Eglise, mais que sur tout ce qui ne tend pas à ce but, on gardera un profond silence, n'estant pas obligé ni par les loix naturelles, ni par celles de l'Evangile, de révéller ce qui peut être préjudiciable à nos frères, lorsque d'ailleurs ce qu'on révellerait ne saurait contribuer ni à la gloire de Dieu, ni à l'édification de l'Evangile, ni au bien ni à la tranquillité de l'Estat. Que si quelqu'un était assez faible ou meschant que de cacher le moindre des articles qui pouroient contribuer à ce but sera déclaré, pour ce qui regarde l'Eglise, traitre et apostat, et, pour ce qui regarde l'Estat, rebelle et séditieux et comme tels poursuivis par toutes voies ecclésiastiques.

» 21. Que ne pouvant prendre assés de précautions pour la conservation des assemblées, les anciens seront obligés, outre les sentinelles qu'on pose autour des assemblées, d'en laisser

dans les villes ou villages où il y a garnison et qui peuvent estre à la portée du lieu où l'assemblée sera convoquée.

» 22. Que sur les plaintes qui ont esté faites qu'à l'occasion de certaines personnes qui se glissoient dans les sinodes, sans estre appelées, étoit arrivé de la confusion et du domage, il est défandu de n'en plus laisser entrer aucune qui ne soit munie d'une commission autentique et avérée et que généralement tous ceux qui viendront à y paroître sans une semblable commission seront renvoiés.

» 23. Que tant les anciens que les pères et mères seront obligez de veiller sur la conduite des jeunes gens, les pères sur les enfants qui leur apartiennent et les anciens sur tous ceux qui sont soumis à leurs inspections et à leur vigillance, pour les destourner de ce qu'on appelle faire l'amour et cela afin de prévenir les grands désordres et scandalles qui en arrivent.

» 24. Que les dances seront réprimées et ceux surtout qui font estat de dancer ou d'assister aux dances voctives, après avoir esté admonestés plusieurs fois, seront excommuniés quand il y aura opiniastreté ou rebellion, et sont chargés tous les consistoires de bien prati-

quer cest article, en faire lecture publique, au nom de Dieu et en l'hautorité du sinode, et aux coloques de bien prandre garde aux consistoires qui ne feront devoir de les censurer.

» 25. Que les procès meüs ou à mouvoir seront banis autant que faire se poura du millieu des fidelles et les anciens obligés de proposer une voie d'accomodement à tous ceux qui sont dans les lieux de leurs inspections; que si l'une des parties refuse d'accepter une voie si conforme à l'Evangile, et cela sans des raisons fortes et légitimes et persévère à vouloir opiniastrement ou par chicanerie plaider, sera suspendu de la sainte cène et ne pourra y estre admis que premièrement il ne renonce à cest esprit de chicane et qu'il n'est marqué par de preuves authentiques qu'il a une véritable douleur de s'estre rebellé à l'ordre et d'avoir scandallisé par sa conduite avare ou chicaneuse l'Eglise du Seigneur.

» Signé : Roger, modérateur. Durand, modérateur adjoint. Faure. Guillot. Chabrières. Fauriel. Bernard, secrétaire.

» En qualité de député et au nom des Esglises, du Languedoc et Cévènes, je soubscrits les présents règlements,

» ROUVIÈRE. »

II

Nous donnons ici la liste des Eglises du Dauphiné (voir p. 245) que Roger et ses compagnons d'œuvre relevèrent de leurs ruines. Elle fut dressée peu de temps avant la mort du martyr, en 1744, et se trouve dans l'ouvrage de M. Edmond Hugues (t. II, p. 156). Nous avons corrigé quelques noms mal transcrits et indiqué les départements dont font maintenant partie ces localités. La plupart sont encore des chefs-lieux ou annexes de paroisses. On voit que la Drôme seule en renferme quarante-neuf.

1. Nyons (Drôme).
2. Vinsobres (id.).
3. Taulignan (id.).
4. Venterol (id.).
5. Luc-en-Diois (id.).
6. Dieulefit (id.).
7. Montjoux (id.).
8. Vesc (id.).
9. Crupies (id.).
10. Bezaudun (id.).
11. Mornans (id.).
12. Bourdeaux (id.).
13. Saint-Auban (id.).
14. Trescléoux (H.-Alpes).
15. Orpierre (H.-Alpes).
16. Valdrôme (Drôme).
17. Lesche (id.).
18. Charens (id.).
19. Saint-Dizier (id.).
20. La Charce (id.).
21. La Motte-Chalançon (Drôme).
22. La Maladière?
23. Volvent (Drôme).
24. Arnayon (id.).
25. Poyols (id.).
26. ...
27. Châtillon (id.).

28. Poët-Laval (Drôme).
29. Saint-Roman (id.).
30. Montmaur (id.).
31. Aucelon (id.).
32. Die (id.).
33. Marsignac (id.).
34. St-Julien-en-Quint (id.)
35. St-Etien.-en-Quint (id.)
36. Sainte-Croix (id.).
37. Pontaix (id.).
38. ...
39. L'Epine (H.-Alpes).
40. Le Gai?
41. Mirabel (Drôme).
42. Aouste (id.).
43. Montclar (id.).
44. Beaufort-sur-Gervanne (Drôme).
45. Lozeron (id.).
46. Plan-de-Baix (Drôme).
47. Gumiane (id.).
48. Les Bardons?
49. Beaumont (Drôme).
50. Chamaret (id.).
51. Montmeyran (id.).
52. La Baume-Cornillan (id.).
52 Eurre (id.).
54. Livron (id.).
55. Loriol (id.).
56. Montélimar (id.).
57. Allan (id.).
58. Saint-Paul-Trois-Châteaux (id.).
59. ...
60. Mens (Isère).
61. Morges?

III

Comme tous les martyrs du Désert, Ro trouva des poëtes improvisés pour chanter souffrances. La complainte que nous publi est tirée des archives de la préfecture de Mo pellier (Procès Mazoyer de Clarensac, 5e d sion, n° 30) et fait partie d'un recueil inédit complaintes du dernier siècle offert par M.

steur Auzière à la Bibliothèque du protestanme français. C'est là que M. J. Gaufrès a bien ulu la copier pour nous. L'auteur anonyme et, dans la bouche de Roger, une apologie des ıvaux de ce pasteur et des mobiles élevés qui spiraient sa conduite, et la fait suivre d'une aleureuse exhortation à la fidélité chrétienne. versification est mieux soignée qu'elle ne st, en général, dans les compositions de ce nre. On trouve çà et là quelques beaux vers. ı remarquera en particulier la strophe neuème et la quatorzième sans oublier celles qui rminent le morceau.

COMPLAINTE DE ROGER,

EXÉCUTÉ A GRENOBLE, LE 23 MAI 1745.

Sur l'air du psaume XCI^e^.

I

Prêtez tous l'oreille à ma voix.
Que l'univers admire
Roger, héraut des saintes lois,
Appelé au martyre.
Le ciel m'a rendu languissant;
Une fureur barbare
A trempé les mains dans mon sang,
Par un zèle bizarre.

II

Le parlement du Dauphiné,
Ci-devant pacifique,
Changeant de loi a fulminé
Une sentence inique,
Contre un innocent, en effet,
Des méchants la victime.
Ah ! Seigneur, qu'avais-je donc fait ?
Et quel était mon crime ?

III

Annonçant au peuple, en détail,
Les vérités sacrées,
Je ramenais dans le bercail
Les brebis égarées.
J'avais inspiré la candeur,
La justice et le zèle ;
J'avais instruit avec douceur
L'impie et l'infidèle.

IV

J'avais exhorté constamment
Le peuple à se soumettre
Au roi, à son gouvernement,
Par ordre de mon Maître.
Et, condamnant à tout jamais
Le trouble et la cabale,
Je prescrivais d'aimer la paix,
D'éviter le scandale.

V

Mon langage était écouté,
Mon travail efficace,
Et je voyais Satan dompté
Par la divine grâce.

Le vice était anéanti,
La vertu sur le trône,
Mon troupeau sage et converti,
Ma joie et ma couronne.

VI

Bourreaux, vous m'avez enlevé,
Par vos mains sacriléges,
Et vous m'avez, hélas ! privé
De ces doux priviléges.
D'un grand roi, par votre noirceur,
— Quel attentat ! quel crime ! —
Vous avez surpris la douceur,
Et la bonté sublime.

VII

Ne nous laissons pas détourner
Par la cause seconde ;
Mais sachons tous nous élever
Au Monarque du monde.
Vous n'avez, juges, nul pouvoir
Si le ciel ne le donne.
Vous trahissez votre devoir,
Quand Dieu vous abandonne.

VIII

L'esprit des persécutions
N'est point évangélique ;
C'est le génie du démon
Et de ses satellites.
Jésus est un Prince de paix,
Et jamais ses ministres
N'eurent recours, dans leurs projets,
A des moyens sinistres.

IX

En nous conduisant au trépas,
Vous hâtez nos victoires ;
Au milieu des plus grands combats,
Nous trouvons notre gloire.
Plus vous flétrissez notre nom,
Plus il devient célèbre.
Nous scellons notre religion
Dans ce moment funèbre.

X

L'Eglise, semblable au phénix,
Renaîtra de ses cendres.
Le Tout-Puissant nous l'a promis.
Vous ne saurez comprendre
Sa bonté, sa fidélité,
Ni sa grande clémence,
Par votre esprit de cruauté
Et votre violence.

XI

Notre sang et celui d'Abel
Crient toujours vengeance
Au juste Juge, à l'Eternel
Notre unique défense.
Jusques à quand, dans ce péril,
O Maître du tonnerre,
Tarderas-tu, s'écrient-ils,
A confondre la terre ?

XII

A vous tous, auteurs de mes maux,
De bon cœur je pardonne,
Cruels juges, cruels bourreaux,
Comme Dieu me l'ordonne,

Qui me refusez un tombeau,
Me jetez dans l'Isère,
Croyant d'ensevelir dans l'eau
L'honneur du ministère.

XIII

Mais en vain, ô Romains ardents,
Prétendez-vous me nuire,
Les flots me rendent plus brillant,
Bien loin de me détruire (1).
L'élément qui m'a submergé
Représente la grâce,
Qui, dans mes maux, m'a soulagé
Et réjoui ma face.

XIV

Mon âme, à l'heure de la mort,
Au paradis portée,
Triomphante entre dans le port,
De la gloire escortée,
Parmi les acclamations
De la troupe angélique,
Pour célébrer le sacré nom
De mon Roi magnifique.

XV

Mon faible corps fut exposé
Au caprice de l'onde.
Il fut haï et méprisé,
Abjet aux yeux du monde.

(1) L'auteur fait ici allusion à un bruit concernant le corps de Roger qui s'était répandu dans les Eglises et que nous trouvons reproduit dans le fragment suivant d'une lettre de cette époque : « M. Roger resta vingt-quatre heures pendu, *sans que l'on pût reconnaître qu'il eût changé de mine.* Il fut ensuite traîné jusque sur le pont de pierre et jeté dans la rivière. Au bout de trois jours, il fut trouvé sur un gravier où l'eau l'avait laissé. *Sa mine étant toujours qué plus vermeille,* je ne sais pas ce que l'on a fait de son pauvre cadavre. »

Mais mon esprit, ferme et constant,
Couronné de justice,
S'abreuve depuis cet instant
Au fleuve de délice.

XVI

Je contemple de mon Sauveur
La face ravissante ;
Je suis au comble du bonheur.
Ma gloire est plus brillante
Que le soleil, les diamants
Et que les diadèmes.
Elle surpasse infiniment
La pompe des rois mêmes.

XVII

Confessant, sous les grands fracas,
Les célestes doctrines,
Je chantai, jusqu'à mon trépas,
Les louanges divines.
Présentement surpris, ravi,
Loin de la noire clique,
Je puis entonner, à l'envi,
Des élus le cantique.

XVIII

Je quittai la société
Terrestre et sanguinaire,
Pour entrer dans cette cité
De paix et de lumière,
Où j'ai trouvé mon frère Rang
Plein de gloire et de vie,
Après avoir perdu son sang
Dans la ville de Die.

XIX

Ah ! vous qui pleurez sur Roger,
Mes brebis fugives,
Ne regrettez plus ce berger ;
Pourquoi ces voix plaintives ?
Ne plaignez pas de mon bonheur
La lutte terminée.
Pleurez plutôt sur le malheur
De votre destinée.

XX

Pleurez, pleurez sur vos enfants,
Surtout sur votre vice !
Amendez-vous, il en est temps !
Cessez votre injustice !
Le ciel est armé contre tous :
Son tonnerre et sa foudre
Vont éclater aussi sur vous,
Et vous réduire en poudre.

XXI

Tendez vers cet heureux séjour,
Animés d'un saint zèle,
Avancez-vous plus chaque jour,
Réglés sur mon modèle.
Dans ces jours de tribulation,
Montrez votre constance,
Vos mœurs, votre religion,
Votre persévérance.

XXII

Réjouissez-vous au Seigneur ;
Rendez-lui vos hommages ;
Exempts de crainte et de frayeur
Reprenez vos courages.

Au temps de la persécution,
Réclamez sa puissance,
Et sous sa sainte protection
Vivez en assurance.

XXIII

Soyez unis, selon mes vœux,
Dans la vive espérance.
Devenez à toujours joyeux
Par la persévérance.
Aimez jusqu'à vos ennemis,
Comme des chrétiens sages.
Au roi soyez toujours soumis,
Patients dans l'orage.

XXIV

Si vous pratiquez constamment
Ces divines maximes,
Le Dieu toujours doux et clément
Effacera vos crimes.
Il vous rendra son chandelier
Et vos doux priviléges :
Vous couvrira de son bouclier,
Et sera votre pleige.

XXV

Il vous donnera des pasteurs
Nouveaux pour vous conduire,
Et bénira vos conducteurs ;
Rien ne pourra vous nuire.
Le loup paîtra près de l'agneau.
La tendre tourterelle
Ne pleurera plus au tombeau
De son ami fidèle.

XXVI

Vous transmettrez à vos enfants
La parole sacrée
Du grand Dieu qui, vous bénissant,
Comblera vos années.
Heureux, dans ce bas élément,
Vous verrez votre race
Fleurir perpétuellement,
Sans trouble ni disgrâce.

XXVII

Vous entendrez ce que dira
Ce Dieu tendre et propice,
Car à ses fils il parlera
De paix et de justice.
— Oh ! puisses-tu, mon cher troupeau,
Tout rayonnant de gloire,
Jouir, au séjour le plus beau,
Du fruit de ta victoire !

FIN.

TABLE DES MATIERES.

INTRODUCTION 7

I

1675-1711

Premiers travaux de Roger dans le Dauphiné. — Le fanatisme. — Guet-apens à Grane. — Voyage en Languedoc. — Il prend du service dans l'armée royale. — Course missionnaire au val de Trièves. — L'aventurier Chapon. — Dangers à Die et à Beaufort 17

II

1711-1715

Emigration de plusieurs Dauphinois. — Mission de Roger auprès des seigneurs de Berne. — Il séjourne en Suisse et dans le Wurtemberg. — Ses services comme aumônier. — Sa consécration au saint ministère. — L'Eglise de Mariensdorf lui adresse vocation. — Roger retourne dans le Dauphiné 26

III

1715-1716

Roger s'établit définitivement dans le Dauphiné. — Compagnons d'œuvre qu'il y rencontre. — Il se rend en Languedoc en compagnie de Brunel. — Dangers qu'ils courent. — Roger fait la connaissance à Nimes d'Antoine Court. — Premiers synodes provinciaux du désert. 39

IV

1716-1718

Dangers à Sainte-Croix. — Course de Roger et de Rouvière dans le Triève. — La maison de Martel est démolie. — Villeveyre se fixe dans le Dauphiné. — Entrevue de Roger et de Pierre Durand. — Le traître Lapire ; les dragons du comte de Médavid. — Effroi des Eglises. — Nouveaux périls. 49

V

1718-1719

Assemblées nombreuses dans la vallée de Bourdeaux. — L'avocat de Reinier les calomnie. — Les habitants reçoivent des garnisaires. — Outrages et vexations ; maisons démolies ; protestants mis en prison. — Médavid triomphe. — Roger et Villeveyre collectent en faveur des victimes de la persécution. 59

VI

1719-1724

Les protestants du Dauphiné jugés par l'intendant de Grenoble. — Instruction pastorale de Basnage. — Réponse des

pasteurs du Désert. — Lettre de Roger au marquis de Vachères sur la question des mariages célébrés au Désert. — Ses travaux dans le Vivarais. — Nouvelles mesures pour l'arrêter. — La peste ranime le zèle dans les Eglises. — L'œuvre de réorganisation se poursuit dans leur sein. 67

VII

1724-1725

Edit du 14 mai 1724. — Roger reçoit une lettre de Court. — Ses conseils à Durand au sujet de sa vocation au saint ministère. — Il assiste à plusieurs synodes du Vivarais. — Alliance étroite conclue entre les trois provinces du Languedoc, du Vivarais et du Dauphiné. — Roger refuse de signer une formule de serment. 87

VIII

1725-1726

Duplan est nommé député général des Eglises. — Manière dont Roger comprend cette mission. — Accusations dirigées contre Duplan. — Plaidoyer de Roger en sa faveur. — Duplan est remplacé par Court. 98

IX

1726-1727

Besoins religieux dans le Dauphiné. — Jeûnes mensuels. — Premier synode national du Désert. — Roger le préside. — Travaux de l'assemblée. — Roger consacre Durand et bénit son mariage. — Remontrances de Court à Roger. — Création d'un *Conseil extraordinaire*. — Nouveau synode national. — Roger est nommé modérateur. — Décisions synodales. 107

X

1727-1729

Création du séminaire de Lausanne. — Consécration irré
lière de Boyer et de Roux. — Mécontentement de Rog
— Un colloque du Dauphiné approuve la consécration.
Dissentiments entre les Eglises du Dauphiné et celles
Languedoc. . . . . .

XI

1729-1735

Opinion de l'évêque de Valence sur les nouveaux conver
— Lettre de Roger à Corteiz. — Il demande à Court
livres de piété. — Synode du 11 novembre 1730. — P
Faure est reçu ministre. — Formation de quatre nouve
corps d'Eglises. — Durand préside le troisième synode
tional. — Sa capture. — Son martyre. — Arrestation d'
lard et de Chambon. — Nouvelles persécutions. . . .

XII

1735

Arrestation de Villeveyre et de Bouvier. — L'évêque de
lence annonce leur capture au cardinal de Fleury. — Be
réponses qu'ils font à leurs juges. — Témoignage que l
rend le subdélégué du Dauphiné. — Ils sont condamnés
galères. — Mort de Bouvier. . . . . .

XIII

1736-1744

Vouland et Faure se réfugient en Suisse. — Martyre de I
tial. — Placet présenté au comte de Saxe. — Synode

7 mai 1744. Assemblées convoquées le jour. — Lecture d'un faux édit de tolérance attribuée à Roger. — Lettre du comte d'Argenson. — Réponse de Roger. — Divers protestants sont ajournés devant le parlement de Grenoble. — La persécution ranime le zèle dans les Eglises. 165

XIV

1744

Quatrième synode national du Désert. — Roger et Louis Ranc y représentent le Dauphiné. — Affaire Boyer. — Intervention d'Antoine Court. — Roger fait partie de la commission chargée de statuer sur l'affaire Boyer. — Jugement arbitral. — Roger consacre, près de Beaufort, Louis Ranc, Rozan et Roland. 182

XV

1719-1745

Louis Ranc. — Ses travaux dans le Dauphiné. — Son arrestation à Livron. — Il comparaît à Valence devant le subdélégué de l'intendant. — Le premier président de Grenoble réclame sa condamnation à mort. — Sérénité du prévenu. — Son martyre à Die. — Noble conduite d'une dame catholique. — La tête de Ranc est exposée à Livron. — Fin tragique de ses persécuteurs. — Impression que cette mort produit dans les Eglises. 190

XVI

1745

Recrudescence de la persécution. — Roger est arrêté aux Vachères. — Belle réponse qu'il fait au commandant de la maréchaussée. — Il est conduit à Valence, puis à Grenoble.

Lettres à son sujet de Corteiz à sa femme et de Vou
Court. — Le parlement le condamne à mort. — Joie
éprouve à la pensée de son martyre. — Ses adieux touc
aux détenus protestants. — Sa fin triomphante. —
corps est jeté dans l'Isère. — Beau témoignage rend
Roger. . . . . .

XVII

Caractère de Jacques Roger. — Sa foi et son activité. —
est avant tout un homme d'action. — Vue d'ensemble
son œuvre; son étendue et ses difficultés. — Le minist
sous la croix. — Nombre des Eglises fondées par Roger.
Son œuvre se consolide et s'étend après sa mort. — Co
clusion. . . . . .

APPENDICE. . . . . .

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

GENERAL BOOKBINDING CO.